



NU SKIN®
DISCOVER THE BEST YOU™

Règles commerciales et administratives
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)

Sommaire

Sommaire	ii
Chapter 1. Votre Compte Brand Affilié.....	1
1 Devenir Brand Affilié.....	1
1.1 Déposer une demande pour devenir Brand Affilié	1
1.2 Une seule personne physique par Compte Brand Affilié	3
1.3 Conditions d'âge.....	3
1.4 Intentionnellement vierge.....	3
1.5 Résidence.....	3
1.6 Anciens Brand Affiliés	4
1.7 Conjoints et Concubins.....	5
1.8 Acceptation de votre Contrat Brand Affilié.....	5
1.9 Numéro d'identification du contribuable.....	5
1.10 Entités commerciales.....	6
1.11 Changements apportés à une Entité commerciale.....	7
1.12 Intentionnellement vierge.....	7
2 Informations à caractère personnel.....	7
3 Gérer votre Compte Brand Affilié.....	8
3.1 Garder à jour votre Contrat Brand Affilié et votre Fiche d'Entité commerciale.....	8
3.2 Ajout d'une nouvelle Partie intéressée	8
3.3 Démarrer un Compte Brand Affilié par le biais d'un nouveau Parrain	8
3.4 Un Compte Brand Affilié par personne physique.....	9
3.5 Acquisition d'un Intérêt bénéficiaire dans un Compte Brand Affilié et fusion de Comptes Brand Affilié.....	9
4 Transférer et résilier votre Compte Brand Affilié	10
4.1 Transfert de Comptes Brand Affilié	10
4.2 Transferts lors d'un décès.....	11
4.3 Divorce.....	11
4.4 Droit de résiliation.....	12
Chapter 2. Exploiter votre activité.....	13
1 Déontologie des affaires.....	13
1.1 Code d'éthique des Syndicats de la Vente Directe.....	13
1.2 Objectifs de votre activité.....	13
1.3 Éthique générale.....	14
1.4 Clause de non-dénigrement.....	14

1.5	Harcèlement.....	15
1.6	Clause d'interdiction de contacter les prestataires ou les membres du comité consultatif scientifique.....	15
1.7	Préserver la réputation de la Société.....	15
1.8	Audit de documents.....	16
2	Respect des lois.....	16
2.1	Lutte contre la corruption.....	16
2.2	Confidentialité et protection des données.....	17
3	Entrepreneur indépendant.....	18
3.1	Les Brand Affiliates sont des Entrepreneurs indépendants.....	18
3.2	Impôts et taxes.....	18
3.3	Aucun pouvoir d'agir pour le compte de la Société.....	19
3.4	Toute référence à la Société en tant qu'Employeur est interdite.....	19
4	Commander des Produits ou des Services.....	20
4.1	Passer des commandes.....	20
4.2	Transfert du titre de propriété.....	20
4.3	Stocks et règle du 80 pour cent.....	20
4.4	Méthodes utilisées pour passer une commande.....	20
4.5	Émission de crédits.....	20
4.6	Variations de prix.....	21
4.7	Passer des commandes au nom d'un autre Brand Affiliate.....	21
4.8	Paiements à défaut de fonds suffisants.....	21
4.9	Utilisation de la carte de crédit d'une autre personne physique.....	21
4.10	Programme ADR (Automatic Delivery Rewards).....	22
4.11	Vente au détail des Produits.....	22
5	Retour et remplacement de Produits.....	23
5.1	Règles de remboursement.....	23
5.2	Règles relatives au remplacement de Produits achetés directement auprès de la Société.....	25
5.3	Procédures à suivre pour obtenir un remboursement ou un remplacement.....	25
6	Ventes aux consommateurs et retours provenant de clients.....	26
6.1	Ventes aux consommateurs.....	26
6.2	Pas de vente en gros des Produits.....	26
6.3	Reçus des ventes au détail.....	26
6.4	Garanties de remboursement, remboursements aux clients et remplacements pour vos clients au détail.....	27
7	Programme de performance commerciale.....	28

7.1	Programme de performance commerciale.....	28
7.2	Dérogations au Programme de performance commerciale.....	29
7.3	Le parrainage n'est pas rétribué.....	29
7.4	Pas de revenu garanti.....	29
7.5	Manipulation du Programme de performance commerciale.....	29
7.6	Bonus.....	30
7.7	Ventes requises ; Vérification des ventes au détail.....	31
7.8	Échéances.....	32
7.9	Recouvrement de Bonus.....	32
7.10	Rectification de paiements.....	33
8	Actions en responsabilité du fait des produits et indemnisation.....	33
8.1	Indemnisation.....	33
8.2	Conditions d'indemnisation.....	33
8.3	Indemnisation relevant de votre responsabilité.....	34
9	Intentionnellement vierge.....	34
10	Associer d'autres organisations à la Société.....	34
Chapter 3. Publicité.....		35
1	Utilisation de Matériel de soutien de l'activité commerciale et de marques de commerce.....	35
1.1	Utilisation de Matériels de soutien de l'activité commerciale.....	35
1.2	Utilisation de marques de commerce et droits d'auteur.....	35
2	Allégations portant sur les Produits.....	36
2.1	Limitations générales.....	36
2.2	S'abstenir de toute allégation à caractère médical.....	36
2.3	S'abstenir de toute allégation relative à un enregistrement du Produit ou à une approbation émanant des autorités nationales	36
2.4	Photos avant et après.....	37
2.5	Modifications apportées au conditionnement du Produit.....	37
3	Déclarations concernant les revenus.....	37
3.1	S'abstenir de faire des déclarations trompeuses concernant les revenus.....	37
3.2	Conditions liées aux allégations portant sur le mode de vie et sur les revenus.....	37
4	Matériels de soutien de l'activité commerciale préparés par le Directeur exécutif de marque.....	38
4.1	Matériels de soutien de l'activité commerciale du Directeur exécutif de marque.....	38
4.2	Pas d'aval ou d'approbation de la Société.....	39
4.3	Contrat de licence pour les Matériels de soutien de l'activité commerciale.....	39
4.4	Enregistrement des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.....	40

4.5	Ventes effectuées par les Directeurs exécutifs de marque ; Objectif.....	40
4.6	Organisations de Brand Affiliates.....	40
5	Médias ; Publicité générale	41
5.1	Les promotions faisant appel aux médias sont interdites	41
5.2	Interviews avec les médias.....	41
5.3	Publicité dans l'annuaire téléphonique.....	41
5.4	Distribution de Matériels promotionnels	42
6	Règles relatives à la vente en magasin de détail, sur salon professionnel et en boutique de services	42
6.1	Magasins de vente au détail.....	42
6.2	Stands dans des salons professionnels	42
6.3	Boutiques de services.....	43
6.4	Droit de la Société au dernier mot	44
7	Internet.....	44
7.1	Utilisation d'Internet dans le cadre de l'activité des Brand Affiliates	44
7.2	Activités autorisées sur Internet.....	44
7.3	Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque	46
7.4	Restrictions supplémentaires concernant l'utilisation d'Internet.....	47
7.5	Vidéo et audio sur Internet.....	48
7.6	Vente sur Internet.....	49
7.7	Spam	49
8	Services de génération de pistes de vente ou « leads » ; prise de parole non facturable.....	49
8.1	Services de génération de pistes de vente ou « leads »	49
8.2	Prise de parole non facturable ; Réunions.....	50
9	Interdiction d'enregistrer les événements de la Société ou ses employés.....	50
Chapter 4. Parrainage.....		51
1	Devenir Parrain.....	51
1.1	Conditions requises.....	51
1.2	Placement de nouveaux Brand Affiliates	51
1.3	Intentionnellement vierge.....	51
1.4	Distribution de Pistes de vente de la Société	51
2	Responsabilités d'un Parrain.....	51
2.1	Formation de l'Équipe	51
2.2	Changement de ligne.....	52
2.3	Aucun achat de Produits ou de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale n'est requis	53

2.4	Exactitude des informations sur les formulaires de la Société.....	53
2.5	Communication entre votre Équipe et la Société.....	53
3	Activité internationale.....	53
3.1	Activité internationale.....	53
3.2	Réunions sur un Marché autorisé avec des participants provenant d'un Marché non ouvert.....	54
3.3	Contrat de parrainage international.....	55
3.4	Chine continentale.....	55
3.5	Interdiction expresse de pré-marketing dans certains pays.....	55
3.6	Voies de droit.....	56
3.7	Demande d'autorisation à intervenir.....	56
3.8	Pas de renonciation.....	56
Chapter 5.	Clauses restrictives.....	57
1	Propriété du Réseau.....	57
2	Clauses restrictives.....	57
2.1	Pas de débauchage.....	57
2.2	Exclusivité.....	58
2.3	Informations confidentielles.....	59
2.4	Confidentialité des informations du Compte Brand Affiliate.....	60
2.5	Clause de non dénigrement.....	60
2.6	Voies de droit.....	60
2.7	Applicabilité.....	61
Chapter 6.	Exécution du Contrat.....	62
1	Le Contrat.....	62
2	Actions des Parties intéressées à un Compte Brand Affiliate.....	62
3	Procédures d'enquête, discipline et résiliation.....	62
3.1	Rapports de prétendues violations.....	62
3.2	Délai limite pour faire état de violations.....	63
3.3	Équilibre des droits au domaine privé.....	63
3.4	Procédure.....	63
3.5	Comité d'appel pour la conformité des Brand Affiliates (Compliance Appeals Committee, CAC).....	64
3.6	Actions de la Société pour violation du Contrat.....	64
3.7	Action immédiate.....	66
3.8	Voies de droit.....	66
3.9	Résiliation de votre Contrat.....	66

Chapter 7. Arbitrage.....	69
1 Qu'est-ce que l'arbitrage obligatoire ?.....	69
2 L'arbitrage est obligatoire et contraignant pour tous les Litiges.....	69
3 Définition de Litige.....	69
4 Médiation.....	70
5 Demande d'arbitrage.....	70
6 Procédure d'arbitrage.....	71
6.1 Règles d'arbitrage ; Lieu.....	71
6.2 Communication préalable.....	71
6.3 Date de l'arbitrage.....	71
6.4 Langue.....	71
6.5 Pas d'actions collectives.....	71
6.6 Personnes conviées autorisées.....	72
6.7 Honoraires et frais de l'arbitre.....	72
6.8 Sentences.....	72
6.9 Confidentialité.....	73
6.10 Exécution de la sentence ; Mesure d'injonction.....	73
6.11 Survie.....	73
7 Demandes de tierces parties.....	73
Chapter 8. Dispositions générales.....	75
1 Dispositions générales.....	75
1.1 Modifications au Contrat.....	75
1.2 Renonciations et dérogations.....	75
1.3 Contrat intégré.....	75
1.4 Séparabilité.....	76
1.5 Droit applicable/Juridiction.....	76
1.6 Avis.....	76
1.7 Successeurs et demandes.....	77
1.8 Intitulés.....	77
1.9 Références internes.....	77
1.10 Pluriel et genre.....	77
1.11 Traductions.....	77
Addenda A – Glossaire des termes définis.....	78
Addenda B – Règles relatives aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.....	87

1	Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque	87
1.1	Respect des lois et des Règles commerciales et administratives	87
1.2	Identification de l'éditeur	87
1.3	Utilisation de contenu produit par la Société	88
2	Vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale réalisés par le Directeur exécutif de marque.....	88
2.1	Enregistrement obligatoire préalable à la vente.....	88
2.2	L'objectif premier est de vendre les Produits	88
2.3	Sans obligation d'achats ; pas de vente à des Brand Affiliates potentiels	89
2.4	Politique de retour	89
2.5	Déclaration de communication	90
2.6	Reçu	90
2.7	Respect des lois	91
2.8	Prix raisonnable	91
2.9	Pas d'activité de vente lors d'événements de la vie d'entreprise.....	92
2.10	Sites Internet.....	92
2.11	Rétention de droits par la Société ; Clauses restrictives	92
2.12	Registres.....	93
3	Enregistrement des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.....	93
3.1	Demande d'enregistrement.....	93
3.2	Documentation supplémentaire ; Droit de révision ; Modifications	94
3.3	Droits de demande d'enregistrement	94
3.4	Avis d'enregistrement.....	94
3.5	Renouvellement de l'enregistrement ; Révocation.....	95

Chapter 1. Votre Compte Brand Affiliate

1 Devenir Brand Affiliate

1.1 Déposer une demande pour devenir Brand Affiliate

(a) La législation varie parfois d'un Marché autorisé à l'autre. Vous pourriez être soumis à des conditions supplémentaires ou différentes qui s'appliquent spécifiquement à votre Marché de résidence. En devenant Brand Affiliate, vous acceptez de respecter toutes les lois applicables¹.

Le seul critère pour devenir Brand Affiliate est de remplir et signer le Contrat Brand Affiliate en ligne².

Aucun achat de Produits ou de matériels ne vous est demandé pour devenir Brand Affiliate.

(b) Dans l'intérêt commun de votre activité ainsi que de celle de la Société et de ses autres Brand Affiliates, vous acceptez, en soumettant votre Contrat Brand Affiliates, de respecter les présentes Règles commerciales et administratives qui sont incorporées au Contrat Brand Affiliates et qui font partie de votre Contrat. Sauf indication contraire expresse dans l'un des documents, le Contrat Brand Affiliate est un accord tripartite conclu entre vous-même, Nu Skin International Inc. (« NSI ») et l'entité Nu Skin Local applicable.

¹ Les Brand Affiliates doivent veiller à respecter toutes les lois applicables dans les pays dans lesquels ils exercent des Activités commerciales. La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Autriche : Suivant la législation autrichienne en matière de commerce (Article 339 de la « Gewerbeordnung », ou « GewO »), les Brand Affiliates Nu Skin doivent acquérir un permis d'exercice.

Danemark : Vous acceptez de ne pas avoir recours à des appels ou des visites imprévus pour trouver de nouveaux Clients et également de ne vendre des produits que depuis votre lieu de travail permanent (votre domicile). Toutefois, vous pouvez organiser des démonstrations de produits en dehors de votre lieu de travail permanent et distribuer des bons de commande que le Client vous fera parvenir à votre lieu de travail permanent.

France : Conformément au statut d'un VDI, l'activité d'un VDI consiste uniquement en la vente à domicile et le VDI est impérativement assujéti aux dispositions relatives au démarchage visées aux Articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation français. Cet assujettissement doit être inclus dans le Contrat Brand Affiliate « VDI » français.

Italie : La loi n° 173/05 prévoit que les activités de Vente directe/MLM soient réalisées par des vendeurs au porte à porte spéciaux, les « Incaricati alle Vendite a Domicilio » (désignés ci-après comme « Incaricato/i »). Les Incaricati sont les personnes qui promeuvent directement ou indirectement la récolte de bons de commande, au nom de l'entreprise dont l'activité est la vente directe (Art. 1 lett. B Loi n° 173/05). Les Incaricati sont autorisés à mener leur activité uniquement après avoir reçu de la part de Nu Skin la « Carte d'identité » obligatoire (la « tesserini di riconoscimento ») qui doit comporter, entre autres, leur photo et être mise à jour annuellement. Les Incaricati sont tenus de montrer leur « Carte d'identité » lors des opérations de ventes qu'ils effectuent avec leurs clients.

² **Russie et Ukraine** : Une fois que le processus d'inscription est finalisé, une copie imprimée du Contrat Brand Affiliate doit être renvoyée à Nu Skin Local pour enregistrer de manière valide le Compte Brand Affiliate chez Nu Skin.

(c) Dans chaque Marché autorisé de la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), une entité Nu Skin Local assure l'exploitation de l'activité ou apporte son concours. Ces Pays autorisés de la région EMEA et les entités Nu Skin Local qui y supervisent les opérations sont :

Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni.

Tous les autres pays de la région EMEA sont des Pays non ouverts. Les Pays non ouverts sont du ressort exclusif de la Société.

Les entités Nu Skin Local identifiées ci-dessous sont chargées de la supervision des opérations dans les Pays autorisés dont la liste suit le nom de l'entité Nu Skin Local :

- Nu Skin Belgium N.V./S.A. – pour la Belgique, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse ;
- Nu Skin France S.A.R.L. – pour la France (renseignements auprès du bureau belge) ;
- Nu Skin Czech Republic s.r.o. – pour la République tchèque (renseignements auprès du bureau hongrois) ;
- Nu Skin Germany GmbH – pour l'Autriche et l'Allemagne ;
- Nu Skin Eastern Europe Kft. – pour la Hongrie ;
- Nu Skin Enterprises SRL – pour la Roumanie (renseignements auprès du bureau hongrois) ;
- Nu Skin Íslandi ehf. – pour l'Islande (renseignements auprès du bureau danois) ;
- Nu Skin Israel Inc. – pour Israël (renseignements auprès du bureau belge) ;
- Nu Skin Italy SRL – pour l'Italie et l'Espagne (renseignements auprès du bureau belge) ;
- Nu Skin Netherlands B.V. – pour les Pays-Bas (renseignements auprès du bureau belge) ;
- Nu Skin Norway A/S – pour la Norvège (renseignements auprès du bureau danois) ;
- Nu Skin Enterprises Poland Sp. Z.o.o. – pour la Pologne (renseignements auprès du bureau hongrois) ;
- Nu Skin Enterprises RS LLC – pour la Russie ;
- Nu Skin Scandinavia A/S – pour le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni ;
- Nu Skin Slovakia s.r.o. – pour la République slovaque (renseignements auprès du bureau hongrois) ;
- Nu Skin Enterprises South Africa (Pty) Ltd – pour l'Afrique du Sud ;
- Nu Skin Enterprises Ukraine – pour l'Ukraine (renseignements auprès du bureau russe).

Veillez vous adresser au bureau de l'entité Nu Skin Local dont vous relevez si vous avez besoin d'aide pour soumettre le Contrat.

1.2 Une seule personne physique par Compte Brand Affiliate

Une seule personne physique peut se porter candidat à un Compte Brand Affiliate et soumettre un Contrat Brand Affiliate à la Société³. Si la personne concernée souhaite également inclure son conjoint ou son Concubin dans le Contrat Brand Affiliate, le conjoint ou le Concubin pourra, lui aussi, être inclus dans le Contrat Brand Affiliate⁴. À l'exception de l'ajout de conjoints ou de Concubins, si plus d'une Personne souhaitent participer à un Compte Brand Affiliate, les Personnes devront déposer une demande en qualité d'Entité commerciale ainsi qu'exposé à la Section 1.10 du présent Titre premier.

1.3 Conditions d'âge

Vous devez être âgé(e) de 18 ans au moins et avoir la capacité juridique pour devenir Brand Affiliate.

1.4 Intentionnellement vierge

1.5 Résidence

Vous devez enregistrer votre Contrat Brand Affiliate et garder votre Compte Brand Affiliate dans votre marché de résidence principale et dans lequel vous détenez le droit d'exercer l'activité. C'est sur ce même marché que vous devez gérer vos Activités commerciales. La Société se réserve le droit de transférer votre

³ **Russie et Ukraine** : Il est également possible d'ajouter un « candidat adjoint » au Compte Brand Affiliate si les conditions suivantes sont remplies. On entend par « candidat adjoint » :

- a) un entrepreneur individuel, autorisé à agir pour le compte du Brand Affiliate au niveau de la relation avec Nu Skin Enterprises RS LLC ou Nu Skin Enterprises Ukraine respectivement, ce qui comprend, sans s'y limiter, commander les Produits, passer des commandes à l'aide du programme ADR (« Automatic Delivery Reward »), payer et réceptionner les Produits commandés ; ou
- b) une personne physique, qui a le droit d'acheter les Produits auprès de l'entité Nu Skin Local pour sa consommation personnelle seulement et qui n'intervient dans aucune Activité commerciale ; ou
- c) une personne physique, citoyenne russe ou ukrainienne respectivement, qui est autorisée à agir pour le compte du Brand Affiliate au niveau de la relation avec l'entité Nu Skin Local, ce qui comprend, sans s'y limiter, commander les Produits, passer des commandes à l'aide du programme ADR (« Automatic Delivery Reward »), payer et réceptionner les Produits commandés.

⁴ **France** : Seul un VDI par compte est autorisé.

Compte Brand Affiliate vers le marché dans lequel vous auriez dû enregistrer votre Contrat Brand Affiliate conformément à la présente Section, sans préjudice de toute autre voie de droit prévue par les présentes Règles commerciales et administratives. De plus, la Société se réserve le droit de décliner toute demande de transfert de votre Compte Brand Affiliate si elle établit que ces conditions risquent de ne pas être remplies.

NSI peut exiger la preuve que vous êtes correctement enregistré en tant qu'entrepreneur indépendant pour le versement de vos Bonus⁵. Si vous n'êtes pas en mesure de prouver votre résidence ou votre droit légal d'exercer une activité commerciale sur le marché où vous avez enregistré votre Contrat Brand Affiliate, la Société pourra déclarer que votre Contrat Brand Affiliate est nul et non avenue « ab initio ». Vous ne pouvez vous porter candidat pour devenir Brand Affiliate que sur un Marché autorisé.

1.6 Anciens Brand Affiliates

Si vous avez déjà été Brand Affiliate, vous ne pouvez postuler pour devenir à nouveau Brand Affiliate que par le biais de votre Parrain initial, à moins que vous ne remplissiez les critères visés à la Section 3.3 du présent Titre premier pour postuler par le biais d'un nouveau Parrain.

⁵ Dans certains pays, il vous faut être enregistré en qualité d'entrepreneur indépendant, entrepreneur ou entité commerciale pour pouvoir recevoir des Bonus.

France : pour pouvoir recevoir des Bonus, vous devez fournir votre RIB, votre numéro de sécurité sociale personnel et individuel ainsi qu'une copie lisible de votre carte vitale ou une copie de votre attestation de sécurité sociale. Si vous vous enregistrez en tant que Société ou Indépendant, vous devez fournir votre numéro SIRET, votre numéro de TVA et une copie de votre extrait K-BIS (datant de moins de 3 mois).

Hongrie : Pour recevoir des Bonus, un Brand Affiliate doit être enregistré en tant qu'Entrepreneur privé ou société privée de droit hongrois.

Pologne : Une procuration autorisant Nu Skin à établir des factures dans le cadre d'un processus d'auto-facturation pour le compte du Brand Affiliate est nécessaire pour le paiement des Bonus.

Roumanie : Les Brand Affiliates doivent s'inscrire en qualité d'Entrepreneurs privés ou de sociétés privées pour recevoir leurs Bonus.

Russie : Selon le droit russe, pour recevoir des Bonus, le Brand Affiliate doit être inscrit en qualité d'Entrepreneur indépendant ou d'entité légale. La Société exige le numéro d'enregistrement de la licence d'entrepreneur, le numéro d'identification fiscale et des informations liées au compte bancaire du Compte de l'Entrepreneur indépendant. La Société exige également que soient fournies les informations de référence du certificat d'enregistrement du propriétaire unique, de l'attestation d'enregistrement du contribuable, des permis ainsi que les informations relatives au compte courant bancaire du propriétaire unique.

Slovaquie : Une procuration autorisant Nu Skin à établir des factures dans le cadre d'un processus d'auto-facturation pour le compte du Brand Affiliate est nécessaire pour le paiement des Bonus.

Ukraine : Pour recevoir des Bonus, le Brand Affiliate doit être inscrit en qualité d'Entrepreneur indépendant (entité assujettie à un système d'imposition simplifié) ayant le droit d'exercer l'activité correspondante, ou en qualité d'entité légale. Vous devez également recevoir tous les permis pour pouvoir exercer l'activité précisée dans le Contrat. La Société exige que soient fournies les informations de référence du certificat d'enregistrement du propriétaire unique, de l'attestation d'enregistrement du contribuable, des permis ainsi que les informations relatives au compte courant bancaire du propriétaire unique.

1.7 Conjoints et Concubins

Si le conjoint ou Concubin d'un Brand Affiliate souhaite devenir Brand Affiliate, le conjoint ou le Concubin devra être ajouté au Compte Brand Affiliate précédemment constitué par l'autre conjoint ou Concubin⁶. Si le conjoint ou le Concubin d'un ancien Brand Affiliate souhaite devenir Brand Affiliate, le conjoint ou le Concubin devra déposer sa demande pour devenir Brand Affiliate par le biais du Parrain de l'ancien Compte Brand Affiliate du conjoint ou du Concubin, à moins que la période d'inactivité applicable concernant l'Activité commerciale de l'ancien Brand Affiliate n'ait expiré ainsi qu'établi à la Section 3.3 du présent Titre premier.

1.8 Acceptation de votre Contrat Brand Affiliate

La Société se réserve le droit de rejeter, à son entière discrétion, toute demande de Compte Brand Affiliate, lequel rejet sera fondé sur des motifs objectifs et non discriminatoires. Vous devenez un Brand Affiliate approuvé dès lors que votre Contrat Brand Affiliate a été accepté et traité par la Société. Au cas où la Société recevrait plus d'un Contrat Brand Affiliate de la part d'un candidat, le Contrat Brand Affiliate qui aura été reçu en premier par le bureau de l'entité Nu Skin Local sera celui permettant d'établir l'identité de votre Parrain.

1.9 Numéro d'identification du contribuable

Il pourrait vous être demandé de fournir à la Société votre numéro d'identification fiscale ou numéro de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour avoir le droit de recevoir un Bonus ou, en tout état de cause, lorsque la Société le demande ou lorsque la loi locale l'impose à des fins fiscales ou autres⁷. Cette condition peut

⁶ **France** : Seul un VDI par compte est autorisé.

⁷ Le numéro d'identification fiscale n'est pas nécessaire dans les Pays autorisés suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Allemagne, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suisse et Royaume-Uni.

France : La Société exige des VDI qu'ils fournissent les numéros de sécurité sociale et de SIRET.

Hongrie : La Société exige un numéro d'identification fiscale et un numéro PEN ou le numéro d'enregistrement de la Société.

Russie : La Société exige le numéro d'enregistrement de la licence d'entrepreneur, le numéro d'identification fiscale et des informations liées au compte bancaire du Compte de l'Entrepreneur indépendant. La Société exige également que soient fournies les informations de référence du certificat d'enregistrement du propriétaire unique, de l'attestation d'enregistrement du contribuable, des permis ainsi que les informations relatives au compte courant bancaire du propriétaire unique.

Suède : Afin de recevoir des Bonus, un Brand Affiliate doit présenter un certificat d'imposition « F ».

Ukraine : La Société exige que soient fournies les informations de référence du certificat d'enregistrement du propriétaire unique, de l'attestation d'enregistrement du contribuable, des permis ainsi que les informations relatives au compte courant bancaire du propriétaire unique.

également s'appliquer aux conjoints et aux Concubins qui signent le Contrat Brand Affiliate. Si vous vous inscrivez par le biais d'une Entité commerciale, il pourra également vous être demandé de fournir le numéro d'identification fiscale de l'Entité commerciale ainsi que celui de chaque Partie intéressée à l'Entité commerciale. La Société peut également émettre une réserve concernant les commandes ou les Bonus relevant de votre compte jusqu'à ce que vous produisiez votre numéro d'identification fiscale et que votre numéro d'identification fiscale ait été vérifié.

1.10 Entités commerciales

Une Entité commerciale peut se porter candidate pour devenir Brand Affiliate sous réserve d'enregistrement du Contrat Brand Affiliate et à condition que le Compte Brand Affiliate soit maintenu sur le marché où l'Entité commerciale gère ses Activités commerciales⁸. L'Entité commerciale doit avoir l'infrastructure commerciale nécessaire pour mener ce type d'Activités commerciales sur ce même marché. La Société se réserve le droit de transférer votre Compte Brand Affiliate vers le marché dans lequel le Contrat Brand Affiliate aurait dû être enregistré conformément à la présente Section, sans préjudice de toute autre voie de droit prévue par les présentes Règles commerciales et administratives. De plus, la Société se réserve le droit de décliner toute demande de transfert de votre Compte Brand Affiliate si elle établit que ces conditions risquent de ne pas être remplies.

Par ailleurs, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent aussi aux Entités commerciales :

(a) La Principale partie intéressée de l'Entité commerciale doit avoir sa résidence principale et disposer du droit légal d'exercer une activité commerciale sur le marché dans lequel le Contrat Brand Affiliate de l'Entité commerciale a été enregistré, et elle doit être en mesure de fournir les justificatifs correspondants. Si l'Entité commerciale n'est pas en mesure de fournir lesdits justificatifs à la demande de la Société, la Société peut déclarer que le Contrat Brand Affiliate est nul et non avenue « ab initio ». Il est important de noter que le simple fait de figurer en qualité de membre d'une Entité commerciale ne vous confère pas nécessairement le droit légal d'exercer une activité commerciale ;

(b) Les Bonus seront établis au nom de l'Entité commerciale. La Société n'aura aucune responsabilité à votre égard si l'Entité commerciale ou toute Partie intéressée de l'Entité commerciale néglige de distribuer et de payer une quelconque part des Bonus reçus par l'Entité commerciale aux multiples Parties intéressées de l'Entité commerciale, ou dans l'éventualité d'une répartition et d'un paiement inexacts ; et

⁸ **Italie** : Seuls les individus peuvent demander à devenir des Brand Affiliates.

(c) La Principale partie intéressée sera la seule personne autorisée à représenter légalement ladite Entité auprès de la Société. La Société peut se fier à toute information fournie par la Principale partie intéressée et agir en conséquence.

1.11 Changements apportés à une Entité commerciale

Vous pouvez à tout moment changer la forme de votre Compte Brand Affiliate, de personne physique à Entité commerciale ou inversement, si vous le souhaitez. Ce changement est soumis à toute prescription légale applicable ainsi qu'à la nécessité, le cas échéant, de remplir et de remettre la Fiche d'Entité commerciale à la Société. Le transfert du Compte Brand Affiliate nécessite le consentement exprès de la Société.

1.12 Intentionnellement vierge

2 Informations à caractère personnel

La Société est consciente et soucieuse de vos inquiétudes concernant la manière dont les informations vous concernant sont collectées, utilisées et partagées par suite de l'acquisition de votre statut de Brand Affiliate. Nu Skin respecte votre vie privée et s'engage à protéger la vie privée des Brand Affiliates. En adhérant à ce Contrat Brand Affiliate, vous êtes conscient que vos données seront traitées par la Société conformément aux conditions énoncées dans la Politique de confidentialité Nu Skin, telle qu'éventuellement modifiée de temps à autre⁹. En signant le présent Contrat Brand Affiliate, vous déclarez, par les présentes, avoir connaissance du contenu de ladite Politique de confidentialité et vous acceptez d'en respecter les termes. Vous pouvez consulter la Politique de confidentialité sur le site Internet de la Société à l'adresse : www.nuskin.com.

⁹ Toute modification apportée à la Politique de confidentialité sera publiée sur les sites Web Nu Skin et seront applicables dès la date de leur publication.

3 Gérer votre Compte Brand Affiliate

3.1 Garder à jour votre Contrat Brand Affiliate et votre Fiche d'Entité commerciale

(a) En qualité de Brand Affiliate, il est de votre devoir de garder à jour les informations figurant dans votre Contrat Brand Affiliate ou dans votre Fiche d'Entité commerciale et de veiller à ce qu'elles soient exactes. Vous devez informer immédiatement la Société de tout changement susceptible d'affecter l'exactitude des informations figurant dans ces documents. La Société peut résilier un Compte Brand Affiliate ou déclarer qu'un Contrat Brand Affiliate est nul et non avenue « ab initio » si la Société établit que de fausses informations ou des informations inexactes ont été fournies. Si vous négligez de mettre immédiatement à jour votre Contrat Brand Affiliate ou votre Fiche d'Entité commerciale, vous vous exposez au possible blocage de votre compte ou à d'autres actions disciplinaires, résiliation comprise.

(b) Pour modifier les informations relatives à votre Compte Brand Affiliate, vous devez soumettre une Fiche d'Entité commerciale modifiée. Toute Fiche d'Entité commerciale modifiée doit être signée par la Partie intéressée principale de l'Entité commerciale, à moins qu'elle ne soit soumise pour changer la Partie intéressée principale, auquel cas, la Fiche d'Entité commerciale doit être signée par toutes les Parties intéressées. La Société peut facturer des frais de traitement pour les changements apportés à la Fiche d'Entité commerciale, lesquels vous seront communiqués par avance. La Société peut refuser d'accepter l'un quelconque des changements.

3.2 Ajout d'une nouvelle Partie intéressée

Vous ne pouvez pas permettre qu'une Personne exerce une quelconque Activité commerciale au niveau de votre Compte Brand Affiliate, ou qu'elle y détienne un quelconque Intérêt bénéficiaire, à moins que votre Compte Brand Affiliate ne soit une Entité commerciale et que la Personne en question ait demandé de devenir une Partie intéressée, restant entendu que ladite candidature ait été acceptée par la Société. La Société peut, à son entière discrétion, rejeter toute demande de la sorte, lequel rejet sera fondé sur des motifs objectifs et non discriminatoires. Si la Société rejette la demande, la Personne ne peut participer au Compte Brand Affiliate.

3.3 Démarrer un Compte Brand Affiliate par le biais d'un nouveau Parrain

Si vous êtes un ancien Brand Affiliate, vous ne pouvez mettre en place un nouveau Compte Brand Affiliate par le biais d'un nouveau Parrain que si vous vous êtes abstenu de toute Activité commerciale (que ce soit

pour votre Compte Brand Affiliate ou pour le Compte Brand Affiliate d'une autre Personne) pendant la période d'inactivité indiquée :

Nature du compte pendant les 24 mois qui ont précédé la toute dernière Activité commerciale	Période d'inactivité
Si vous avez atteint le rang de Chef de groupe ou un rang supérieur	12 mois
Seulement Brand Affiliate	6 mois

Si la Société établit qu'un changement de Parrain a eu lieu ou a été sollicité de façon inappropriée, le deuxième Compte Brand Affiliate en ordre chronologique pourra être attribué au premier compte Brand Affiliate en ordre chronologique, et fusionné avec celui-ci, et la Société pourra se prévaloir d'autres voies de droit telles que listées au Titre 6.

3.4 Un Compte Brand Affiliate par personne physique

Vous n'êtes pas autorisé à détenir un Intérêt bénéficiaire dans plus d'un Compte Brand Affiliate, à l'exception de ce qui suit : (i) mariage ou concubinage de deux Brand Affiliates qui, avant leur mariage ou concubinage, détenaient, chacun, un Compte Brand Affiliate, (ii) héritage d'un Compte Brand Affiliate d'un Brand Affiliate existant, ou (iii) suivant ce que la Société peut, en tout état de cause, approuver par écrit.

3.5 Acquisition d'un Intérêt bénéficiaire dans un Compte Brand Affiliate et fusion de Comptes Brand Affiliate

(a) Aperçu. Il arrive qu'un Brand Affiliate souhaite s'associer à un autre Brand Affiliate existant et former un partenariat en faisant fusionner les deux Comptes Brand Affiliate ou en acquérant un Intérêt bénéficiaire dans un Compte Brand Affiliate. Sauf pour ce qui est prévu à la présente Section 3.5, la constitution d'une association de Brand Affiliates, la fusion de Comptes Brand Affiliate ou l'acquisition d'un Intérêt bénéficiaire dans un Compte Brand Affiliate par un Brand Affiliate exerçant une quelconque Activité commerciale, sont interdites.

(b) Acquisition d'un Intérêt bénéficiaire. À l'exception de circonstances pouvant être approuvées par la Société à son entière discrétion, et dont l'approbation sera fondée sur des motifs objectifs et non discriminatoires, si vous avez exercé une quelconque Activité commerciale, vous ne pouvez à aucun moment acquérir un Intérêt bénéficiaire portant sur un Compte Brand Affiliate qui existait au préalable par le biais d'un autre Parrain (que ce soit par voie d'acquisition, fusion, association ou autre) à moins que (i) vous n'ayez résilié

vosre Compte Brand Affiliate et que vous n'ayez exercé aucune Activité commerciale pendant la Période d'inactivité applicable décrite à la Section 3.3 du présent Titre premier, et que (ii) le Contrat Brand Affiliate dont relève le Compte Brand Affiliate dans lequel vous souhaitez acquérir un Intérêt bénéficiaire n'ait été soumis à la Société après la Période d'inactivité applicable à votre Activité commerciale ainsi que décrit au point (i) ci-dessus. Les interdictions de la présente sous-Section (b) remplacent les dispositions de la sous-Section (c) de la présente Section 3.5.

(c) Fusion. La Société peut, à son entière discrétion, à l'appui de motifs objectifs et non discriminatoires, envisager d'approuver des fusions de Comptes Brand Affiliate dans les cas limités suivants : (a) fusions verticales avec (i) votre Parrain immédiatement ascendant, ou (ii) un Brand Affiliate qui relève de votre premier niveau ; (b) fusions horizontales avec un autre Compte Brand Affiliate, à condition que (i) un seul des Comptes Brand Affiliate soit un Chef de groupe ou plus, et que l'autre Compte Brand Affiliate ne soit pas un « Chef de groupe rétrogradé », un « Chef de groupe conditionnel », un « Chef de groupe en qualification » ou tout autre type analogue de Chef de groupe (suivant les définitions qui en sont données dans le Programme de performance commerciale), et que (ii) les Comptes Brand Affiliate aient tous deux le même Parrain ascendant ; et (c) toute autre fusion que la Société pourrait approuver à son entière discrétion.

d) Examen par la Société et prérequis supplémentaires. Dans toute situation entraînant la formation telle que proposée d'une association, fusion ou acquisition d'un Intérêt bénéficiaire, la Société décidera, à son entière discrétion, à l'appui de motifs objectifs et non discriminatoires, d'approuver ou non une demande de dérogation aux présentes Règles commerciales et administratives. Pendant son examen, la Société pourra imposer les prérequis supplémentaires qu'elle estime nécessaires, incluant en cela les notifications et/ou les approbations ascendantes.

4 Transférer et résilier votre Compte Brand Affiliate

4.1 Transfert de Comptes Brand Affiliate

Vous ne pouvez pas transférer votre Compte Brand Affiliate ou tout droit y afférent, à moins que vous n'ayez demandé et reçu le consentement écrit préalable de la Société, lequel ne sera pas refusé sans motif raisonnable. La Société ne consentira à aucune proposition de transfert si elle établit que rien ne justifie la proposition de transfert et que celle-ci n'interviendrait que pour échapper aux prescriptions des présentes Règles commerciales et administratives. La Société ne reconnaîtra aucune cession, et le destinataire du transfert n'aura aucun droit tant que le transfert n'aura pas été approuvé par la Société. Toute dérogation et renonciation portant sur le Contrat, qui était le fait de la Société au bénéfice d'un Compte Brand Affiliate, prendra fin lors du transfert, sauf autrement prévu dans un accord écrit par la Société.

4.2 Transferts lors d'un décès

(a) Personnes physiques. Votre Compte Brand Affiliate rassemble l'ensemble de vos droits et intérêts patrimoniaux découlant du Contrat et, en tant que tel, il est transmissible par voie de succession selon la législation et les réglementations de votre pays. Par conséquent, à votre décès, votre Compte Brand Affiliate pourra être légué à vos héritiers, ou autres bénéficiaires, que ce soit par testament, par succession « ab intestat » ou autre. Le transfert sera reconnu par la Société dès lors qu'une ordonnance judiciaire ou un document juridique en bonne et due forme désignant le destinataire auquel revient le transfert aura été soumis à la Société, à condition que ce destinataire remplisse toutes les conditions reprises dans le Contrat ou dans la législation en vigueur pertinente. La Société vous invite à prendre les dispositions nécessaires en consultant un notaire pour assurer la transmission de votre Compte Brand Affiliate.

(b) Partie intéressée à une Entité commerciale. Si vous êtes Partie intéressée à une Entité commerciale, à votre décès, l'intérêt que vous déteniez dans le Compte Brand Affiliate sera transmis conformément aux documents juridiques de l'Entité commerciale et à la législation en vigueur en matière de succession, sous réserve que toutes les Personnes destinataires du transfert remplissent les critères d'admissibilité pour détenir un intérêt portant sur un Compte Brand Affiliate conformément aux présentes Règles commerciales et administratives. La Société prendra acte du transfert de l'intérêt que vous déteniez lorsqu'une ordonnance judiciaire ou un document juridique en bonne et due forme désignant le destinataire auquel revient le transfert aura été soumis à la Société.

(c) Tout au long de la période pendant laquelle un Compte Brand Affiliate pourrait être temporairement privé de propriétaire, ou lors d'un vide juridique quant à l'attribution de la propriété dû à des procédures d'homologation ou autres procédures judiciaires, le Directeur exécutif de marque ou de rang supérieur sera responsable de l'exploitation du Compte Brand Affiliate dans le cours normal des activités. À titre de paiement pour les services rendus, le Directeur exécutif de marque ou de rang supérieur aura le droit de recevoir une commission à titre de frais de service. Cette commission sera un montant en euros¹⁰ équivalent à 15 pour cent des Bonus nets du Compte Brand Affiliate.

4.3 Divorce

En cas de divorce (en cas de mariage) ou séparation (en cas de concubinage), la Société ne procédera ni à l'établissement d'une division, ni ne divisera un Compte Brand Affiliate ou une Équipe. En règle générale, la

¹⁰ Ou un montant équivalent en monnaie locale.

Société ne divisera pas les Bonus ou autres formes de gratification. Cependant, la Société peut, à son entière discrétion et au cas par cas, diviser les Bonus suivant une formule simple à pourcentage fixe arrêtée conformément à une décision judiciaire ou au consentement écrit des deux parties. SI LA SOCIETE ACCEPTE DE DIVISER LES BONUS SUIVANT UNE FORMULE SIMPLE A POURCENTAGE FIXE, LES PARTIES AU COMPTE BRAND AFFILIATE CONVIENNENT DE DEGAGER LA SOCIETE DE TOUTE RESPONSABILITE, PERTE, COUT, DOMMAGE, JUGEMENT OU DEPENSE, INCLUANT EN CELA LES HONORAIRES D'AVOCATS RAISONNABLES, RESULTANT OU DECOULANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE TOUTE ACTION OU OMISSION DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DE LA DIVISION DES BONUS. La Société a un droit de retenue sur les Bonus dans l'éventualité d'un litige entre conjoints ou concubins concernant un Compte Brand Affiliate. La Société peut facturer des frais mensuels aux Brand Affiliates à titre de paiement pour ses services de division des paiements de Bonus.

4.4 Droit de résiliation

Vous pouvez résilier votre Compte Brand Affiliate à tout moment et sans devoir payer de frais ou de pénalités en raison de cette résiliation. Veuillez vous reporter à la Section 3.9 du Titre 6 pour des informations plus détaillées.

Chapter 2. Exploiter votre activité

1 Déontologie des affaires

1.1 Code d'éthique des Syndicats de la Vente Directe

La Société est membre de la Fédération européenne de la Vente Directe (SELDIA) et de la Fédération Mondiale des Associations de la Vente Directe (FMAVD). Au même titre que les principes déontologiques présentés dans la présente Section, il vous appartient de respecter le code d'éthique établi par les syndicats locaux et multinationaux de la SELDIA et de la FMAVD dans vos activités commerciales¹¹. Ces codes d'éthique peuvent être consultés aux adresses www.seldia.eu, www.wfdsa.org et sur « Office ».

1.2 Objectifs de votre activité

Le but premier de votre activité et de la Société est de vendre des Produits de grande qualité aux clients. Pour ce faire, vous pouvez parrainer d'autres Brand Affiliates dans ce secteur pour bâtir votre organisation de vente. Cependant, recruter d'autres Brand Affiliates n'est pas votre objectif premier, mais une partie

¹¹ Ci-après sont indiquées les organisations locales des syndicats de la Vente Directe auxquelles adhère chaque entité Nu Skin Local :

- Nu Skin Belgium N.V./S.A. – est membre de l'APVD, www.apvd.be
- Nu Skin Belgium N.V./S.A. – Luxembourg est membre de l'AVD, www.avd.lu
- Nu Skin Czech Republic s.r.o – est membre de l'AOP, www.osobniprodej.cz
- Nu Skin Eastern Europe Kft. – est membre de l'Association hongroise de la Vente Directe, www.dsa.hu
- Nu Skin Enterprises Poland Sp.z.o.o - est membre de la PSSB, <http://pssb.pl/pssb/rules/index,kodeks-etyczny.html>
- Nu Skin Enterprises South Africa (Pty) Ltd – est membre de la DSA of South Africa, www.dsasa.co.za
- Nu Skin France S.A.R.L. – est membre de la FVD, www.fvd.fr
- Nu Skin Italy S.R.L. – est membre de l'AVD, www.avedisco.it
- Nu Skin Netherlands B.V. – est membre de la VDV, www.directeverkoop.nl
- Nu Skin Norway A/S – est membre de la DF, www.direktesalgforbundet.no
- Nu Skin Scandinavia A/S – est membre de la DSF, www.disafo.dk
- Nu Skin Scandinavia A/S – Irlande, est membre de la Irish Direct Selling Association, www.dsai.ie
- Nu Skin Scandinavia A/S – Suède, est membre de la DF, www.direkthandeln.org
- Nu Skin Scandinavia A/S – Royaume-Uni, est membre de la DSA Ltd, www.dsa.uk.org
- Nu Skin Slovakia s.r.o – est membre de la Slovak DSA, www.zpp.sk
- Nu Skin Enterprises RS LLC est membre de la FVD russe, www.rdsa.ru/
- Nu Skin Enterprises Ukraine – est membre de la FVD ukrainienne, www.udsa.org.ua

intégrante de votre obligation fondamentale de vendre les Produits et d'augmenter les ventes de Produits aux clients à travers votre Équipe.

1.3 Éthique générale

Il vous appartient d'exploiter votre Compte Brand Affiliate dans un souci d'éthique, de professionnalisme et de courtoisie. Cela signifie, entre autres, que :

- Vous devez respecter le Contrat et toutes les lois applicables ;
- Vous devez exploiter votre Compte Brand Affiliate en toute honnêteté ;
- Il est bon usage d'indiquer aux clients et Brand Affiliates que vous prospectez qui vous êtes, les raisons pour lesquelles vous les avez contactés et quels sont les Produits que vous vendez ;
- Vous ne devez faire aucune allégation à caractère mensonger ou trompeur sur de possibles gains dans le cadre du Programme de performance commerciale ou sur les avantages liés à l'utilisation des Produits de la Société ;
- Vous ne pouvez faire pression sur tout Brand Affiliate ou Brand Affiliate potentiel pour qu'il agisse d'une façon irresponsable au plan financier, incluant en cela, mais sans s'y limiter, le pousser à acheter plus de Produits ou de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale qu'il ne peut raisonnablement utiliser ou vendre, ou l'inciter à garder un certain niveau de stocks ;
- Vous ne devez pas encourager un Brand Affiliate ou Brand Affiliate potentiel à contracter une dette afin de participer à l'activité, ni lui recommander de le faire ;
- Vous devez expliquer à vos clients et à votre Équipe comment retourner les Produits ou annuler une commande ;
- Vous ne pouvez pas déclarer à de potentiels Brand Affiliates qu'ils sont tenus d'acheter des Produits ou des packs de Produits pour devenir Brand Affiliates. Les Brand Affiliates potentiels doivent être informés qu'ils peuvent s'inscrire en qualité de clients ou qu'ils peuvent acheter des Produits séparément et non en packs de Produits. De plus, vous ne pouvez pas déclarer à un Représentant commercial potentiel qu'il est tenu d'acheter des packs de Produits pour devenir Représentant commercial.

1.4 Clause de non-dénigrement

Vous ne devez faire aucune comparaison, allégation, déclaration ou affirmation à caractère trompeur, injuste, inexact ou dénigrant sur :

- la Société ;
- ses Produits ou ses activités commerciales ;
- d'autres Personnes ;
- d'autres entreprises (y compris concurrentes) ; ou
- les produits, les services ou les activités commerciales d'autres entreprises.

1.5 Harcèlement

Vous êtes tenu d'exploiter votre Compte Brand Affiliate sans recourir au harcèlement, à l'intimidation, aux menaces et aux abus. Le harcèlement, sous toutes ses formes, ne sera pas toléré, incluant en cela, mais sans s'y limiter, l'abus au regard de la race, de la religion, l'abus physique et de langage, ou le fait de solliciter, encourager, ou s'adonner à toute relation écrite, verbale, électronique ou physique déplacée ou importune, les avances à caractère sexuel, les demandes de faveurs sexuelles, ou autres comportements physiques, verbaux ou visuels à caractère sexuel avec un autre Brand Affiliate, employé ou client de la Société.

1.6 Clause d'interdiction de contacter les prestataires ou les membres du comité consultatif scientifique

Vous ne pouvez pas vous adresser, ni directement ni indirectement, que ce soit pour des raisons professionnelles ou pour toute raison liée à votre Compte Brand Affiliate, aux prestataires et fournisseurs de la Société, aux membres du comité consultatif scientifique, aux partenaires de la recherche fondamentale, aux universités ou à tout autre conseil ou consultant de la Société sans le consentement écrit préalable de la Société.

1.7 Préserver la réputation de la Société

Vous ne ferez rien, même au niveau de vos actions qui ne relèvent pas de votre Compte Brand Affiliate, qui puisse être considéré préjudiciable aux activités ou à la réputation de la Société ou de ses Brand Affiliates. La Société est en droit d'établir, à son entière discrétion et à l'appui de motifs objectifs et non discriminatoires, quelles actions sont susceptibles d'être considérées préjudiciables, et d'agir à votre encontre conformément au Titre 6.

1.8 Audit de documents

À titre de condition pour votre participation en qualité de Brand Affiliate, vous accordez à la Société le droit d'examiner tous documents concernant votre Compte Brand Affiliate afin de vérifier si vous exploitez votre Compte Brand Affiliate conformément aux présentes Règles commerciales et administratives. La Société peut vous demander à tout moment et pour quelque raison que ce soit d'examiner les documents de votre Compte Brand Affiliate. Vous êtes tenu de vous plier à toute demande d'audit de documents de votre Compte Brand Affiliate en mettant rapidement à la disposition de la Société l'intégralité de vos documents authentiques ou une copie exacte desdits documents pour que cette dernière puisse les examiner. En aucun cas, la Société ne vous demandera de voir les prix de la vente au détail.

2 Respect des lois

Lorsque vous gérez votre Compte Brand Affiliate, vous devez vous conformer aux présentes Règles commerciales et administratives et à toutes les lois et règlements applicables, incluant en cela, mais sans s'y limiter, les lois relatives à la protection des consommateurs, à la protection de la vie privée des consommateurs, la protection des données et les règlements relatifs à la lutte contre le spam. Vous êtes entièrement responsable du respect de toutes les lois applicables et vous serez redevable envers la Société si la Société devait encourir une quelconque responsabilité en conséquence de votre inobservance. Vous êtes vivement encouragé à vous adresser à votre avocat-conseil personnel concernant votre respect de ces lois et règlements.

2.1 Lutte contre la corruption

Vous devez respecter toutes les lois locales en matière de lutte contre la corruption, y compris la loi des États-Unis en matière de corruption des fonctionnaires étrangers (United States Foreign Corrupt Practices Act, « **FCPA** »), dans les pays où la Société mène des activités. Le FCPA vous impose de ne jamais, tant directement qu'indirectement (c.-à-d. par l'intermédiaire d'un mandataire), faire de paiements ou de dons dans le but d'influencer les actes ou les décisions de hauts fonctionnaires étrangers. Il existe certaines exceptions limitées à cette règle. Les règles et les exceptions en matière de lutte contre la corruption étant complexes, vous devriez vous adresser à votre propre avocat-conseil pour les questions de conformité au FCPA ou à toute autre loi locale de lutte contre la corruption. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux Politiques en matière de lutte contre la corruption mises en place par la Société et figurant dans la rubrique consacrée à la Gouvernance d'entreprise à partir du lien « Investisseurs » sur le site Internet de Nu Skin Enterprises, Inc., à savoir nuskinnerprises.com.

2.2 Confidentialité et protection des données

Vous devez vous conformer à l'ensemble des lois relatives à la protection des données et à la confidentialité locales applicables, notamment la réglementation 2016/679 de l'UE (RGPD - Règlement général sur la protection des données).

Vous devez plus particulièrement :

- a. Mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques, physiques et organisationnelles adaptées afin de garantir raisonnablement la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations que vous traitez conformément au Contrat Brand Affiliate ;
- b. Éviter de transférer des données en dehors des Pays autorisés ;
- c. Éviter de transférer des données à une autre organisation, à l'exception des filiales et affiliés Nu Skin, en l'absence de la validation préalable documentée de Nu Skin ;
- d. Faire appel uniquement à des sous-traitants et/ou entités désignées par un sous-traitant dont les garanties de sécurité et de confidentialité correspondent à la présente Section ;
- e. Mettre à la disposition de Nu Skin toutes les informations requises pour prouver votre conformité envers vos obligations en vertu de la présente Section ;
- f. Informer Nu Skin lorsqu'une exigence juridique ou légale vous empêche d'honorer vos obligations en vertu de la présente Section ; et
- g. Informer immédiatement Nu Skin, à l'écrit, des actions suivantes :
 - a. La demande d'accès, de rectification, de suppression, de déplacement, d'opposition ou de limitation des Données traitées conformément au Contrat Brand Affiliate par une Personne concernée ;
 - b. Toute demande ou réclamation reçue de la part de clients ou employés Nu Skin ;
 - c. Toute question, réclamation, enquête ou autre demande émanant d'une Autorité de protection des données ; et
 - d. Toute demande de divulgation d'informations d'une entité publique liée d'une quelconque manière au Traitement des informations en vertu du Contrat Brand Affiliate.

En raison de la complexité des règles associées à la protection des données et de la confidentialité, vous devriez vous adresser à votre propre avocat-conseil pour les questions de conformité au RGPD ou à toute autre loi locale de protection des données et de la confidentialité.

3 Entrepreneur indépendant

3.1 Les Brand Affiliates sont des Entrepreneurs indépendants

Vous êtes un entrepreneur indépendant. Vous n'êtes pas un agent, un employé, un membre de la direction, un associé, un membre ou un coentrepreneur de la Société, et vous ne pouvez pas vous présenter comme tel. Vous travaillez à votre compte sans le pouvoir de lier la Société ou de contracter des obligations en son nom ; vous pouvez travailler comme vous l'entendez et suivant un emploi du temps de votre choix, sous réserve de ce qui est stipulé au présent Contrat. La Société peut exiger la preuve que vous êtes correctement enregistré en tant qu'entrepreneur indépendant pour le versement de vos Bonus. Vous convenez, en votre qualité d'entrepreneur indépendant, que :

- Vous êtes responsable de vos propres décisions commerciales et il vous appartient d'établir seul, à votre entière discrétion, quand vous travaillerez et le nombre d'heures de travail que vous accomplirez ;
- Vous recevrez des Bonus en fonction des ventes de Produits et non en fonction du nombre d'heures que vous travaillez ;
- Vous êtes exposé au risque d'entreprise et êtes responsable de toutes les pertes que vous encourez en qualité de Brand Affiliate ;
- Vous devez payer vos propres frais de licence et toute prime d'assurance et, si demande vous en est faite, vous devrez obtenir un numéro d'identification professionnelle ;
- Vous êtes responsable de tous les coûts inhérents à votre activité, incluant en cela mais sans s'y limiter, les frais de déplacement, de divertissement, de bureau, de personnel de bureau, les frais juridiques, d'équipement, les frais de comptabilité, les impôts, les taxes sur la valeur ajoutée, l'assurance et les frais généraux et ce sans avances, remboursements ou garanties de la Société ; et
- Vous ne serez pas traité comme un employé aux fins fiscales.

3.2 Impôts et taxes

Le paiement de toute taxe de travailleur indépendant ou de toute autre taxe liée à votre activité est fonction de votre marché. Vous êtes responsable de vos propres obligations, ce qui peut comporter l'enregistrement et le paiement d'impôts locaux ainsi que requis par la loi. En particulier, les Entités commerciales devront à tout moment se conformer aux lois fiscales en vigueur en dehors de leur Marché de résidence si elles ont un établissement permanent en dehors de ce Marché de résidence auquel une partie du revenu de l'Entité

commerciale doit être alloué. Il appartiendra à la Société de retenir les taxes sur les Bonus, ainsi que d'établir la déclaration annuelle des Bonus, si la loi l'exige. Vous acceptez de ne pas tenir pour responsable la Société, ses filiales et affiliés, directeurs, employés de toute action ou demande, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, faite par une tierce partie en raison de ou en lien avec votre violation de cet Article 3.2.

3.3 Aucun pouvoir d'agir pour le compte de la Société

Vous n'avez aucun pouvoir pour agir au nom de la Société. Cela inclut, sans s'y limiter, toute tentative de :

- enregistrer ou réserver des noms, marques de commerce, appellations commerciales de la Société, y compris toute combinaison ou forme dérivée de ces derniers, ou des Produits ;
- enregistrer des URL en utilisant les noms, marques de commerce ou appellations commerciales de la Société ;
- enregistrer ou s'assurer de l'approbation de Produits ou de pratiques commerciales ; ou
- établir des contacts commerciaux ou gouvernementaux de toute nature pour le compte de la Société.

Vous êtes tenu d'indemniser la Société pour l'ensemble des coûts et des frais d'avocats encourus par la Société pour toute action en réparation qui se serait rendue nécessaire pour dégager la Société au cas où vous auriez agi indûment en son nom. Vous devez immédiatement céder à la Société tout enregistrement de noms, marques de commerce, appellations commerciales, Produits ou URL de la Société, enregistrés ou réservés en violation de la présente Section et ce, sans aucun remboursement de la part de la Société pour tout coût que vous auriez pu encourir.

3.4 Toute référence à la Société en tant qu'Employeur est interdite

Vous ne pouvez pas faire référence à la Société comme étant votre employeur¹². Cela comprend, mais sans s'y limiter, les demandes de prêt, les formulaires émanant de gouvernements, les demandes de vérification d'emploi, les demandes d'allocations de chômage ou tout autre formulaire ou document officiel ou non officiel.

¹² **France** : certaines exceptions limitées peuvent s'appliquer en ce qui concerne les obligations de sécurité sociale. Adressez-vous à votre entité Nu Skin Local pour plus de détails.

4 Commander des Produits ou des Services

4.1 Passer des commandes

Vous pouvez commander les Produits directement auprès de la Société ou de ses centrales de Produits. Il n'y a pas de commande minimum ; toutefois, les frais d'expédition et de manutention peuvent varier en fonction de la quantité de Produits commandés.

4.2 Transfert du titre de propriété

Le titre de propriété et le risque de perte portant sur tout Produit que vous commandez vous est transféré lorsque les Produits vous sont livrés.

4.3 Stocks et règle du 80 pour cent

En qualité de Brand Affiliate, vous n'êtes soumis à aucune condition particulière concernant les stocks. Vous devez faire appel à votre propre jugement pour déterminer vos besoins d'inventaire en fonction de l'utilisation raisonnable que vous comptez en faire (dans le cadre de démonstrations et pour votre usage personnel) et des ventes au détail (dans les pays où la vente au détail est autorisée¹³). Il vous est interdit de commander plus qu'une quantité raisonnable de stocks. En passant une commande, vous certifiez avoir vendu ou consommé au moins 80 pour cent de l'ensemble de vos stocks issus de commandes antérieures.

4.4 Méthodes utilisées pour passer une commande

La Société n'accepte pas de commandes à crédit. Les commandes ne seront pas expédiées tant qu'elles n'auront pas été intégralement payées. Le paiement doit se faire par chèque, carte de crédit, virement bancaire, en espèces, par prélèvement automatique ou autre méthode éventuellement acceptée par la Société.

4.5 Émission de crédits

La Société peut vous reconnaître un crédit en cas de paiement excessif, de remplacement de Produits ou dans

¹³ Veuillez vous reporter à la Section 3.11 du Titre 2 pour davantage de détails.

d'autres situations dans lesquelles une commande ne peut être entièrement satisfaite. Les Points Volume Personnel et les Points Volume de Groupe sont crédités lors de l'utilisation du crédit de la Société.

4.6 Variations de prix

La Société vous informera moyennant préavis de 30 jours avant toute variation de prix des Produits ou des Services¹⁴. Aucun avis ne sera remis concernant des variations de prix dues à une modification du taux de TVA applicable.

4.7 Passer des commandes au nom d'un autre Brand Affiliate

Il vous est interdit de passer des commandes au nom d'un autre Brand Affiliate sans le consentement écrit préalable de l'autre Brand Affiliate. Sur demande, vous devez fournir une copie dudit consentement écrit à la Société.

4.8 Paiements à défaut de fonds suffisants

En cas de retour de chèque pour insuffisance de provision ou de retour de paiement par carte de crédit, vous devrez immédiatement payer à la Société le montant intégral du chèque revenu impayé ou du retour de paiement par carte de crédit. Si vous ne procédez pas sans délai audit paiement, vous serez en violation du Contrat.

4.9 Utilisation de la carte de crédit d'une autre personne physique

Vous ne pouvez pas utiliser la carte de crédit d'une autre personne physique pour commander des Produits ou des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale mis à disposition par la Société sans l'approbation écrite préalable de la personne en question. Sur demande, il vous faudra fournir à la Société une copie du consentement écrit et un document d'identité de la personne en question.

¹⁴ L'avis vous sera envoyé par e-mail et une note d'information sera affichée sur les sites Internet de Nu Skin. Pour la **Russie et l'Ukraine** : les modifications seront réputées avoir été acceptées par vous à compter de leur date de prise d'effet.

4.10 Programme ADR (Automatic Delivery Rewards)

Le programme « Automatic Delivery Rewards » (« **Programme ADR** ») est un programme facultatif disponible dans certains Pays autorisés. Le programme ADR vous permet de passer une commande permanente à la Société qui vous sera opportunément expédiée mensuellement. Le paiement de la commande sera fonction des modalités de paiement disponibles sur votre Marché de résidence et, si disponible, il se fera par paiement récurrent mensuel. Les termes et les conditions du Programme ADR peuvent être consultés dans le contrat ADR et sur le site Internet de la Société. La Société peut mettre fin (i) au programme ADR à tout moment et pour quelque raison que ce soit, et (ii) à votre droit de participer au Programme ADR ainsi que décrit dans les termes et conditions du Programme ADR. Vous pouvez annuler votre commande mensuelle dans le cadre du programme ADR moyennant avis écrit ainsi que décrit dans les termes et conditions du Programme ADR.

4.11 Vente au détail des Produits

(a) Pays autorisés dans l'Espace économique européen et Suisse. Si votre Marché de résidence est la Suisse ou qu'il appartient à l'Espace économique européen (collectivement l' « **EEE** »), et que vous souhaitez vendre des Produits au sein de l'EEE, alors, sous réserve de la Section 5.2 du présent Titre 2, vous pourrez les vendre à condition que cela soit autorisé par la législation locale¹⁵. Les Produits vendus au sein de l'EEE doivent être conformes à toutes les lois locales applicables (incluant en cela, mais sans s'y limiter, les prescriptions réglementaires pour la vente des Produits sur tout Marché autorisé).

Vous ne pouvez en aucun cas, directement ou indirectement, importer des Produits ou tout Matériel de soutien de l'activité commerciale sur un Marché non ouvert ou sur un Marché hors résidence à l'exception de

¹⁵ **Autriche** : Conformément au règlement autrichien « Gewerbeordnung (GewO) § 57 Abs. 1 : Aufsuchen von Privatpersonen », la revente de produits cosmétiques et de compléments alimentaires est interdite en Autriche. Les compléments alimentaires achetés auprès de l'entité Nu Skin Local sont exclusivement destinés à une utilisation personnelle.

France : seuls les « VDI Acheteurs-revendeurs » sont autorisés à vendre aux clients au détail.

Hongrie : Pour effectuer des ventes au détail, le Brand Affiliate doit obtenir la qualification correspondante visée à l'Arrêté 21/2010 (V.14) du ministre de l'Économie et du Développement national relatif aux qualifications requises pour l'exercice de certaines activités industrielles et commerciales. L'activité de vente au détail doit être notifiée au Bureau hongrois chargé de la délivrance des licences d'exercice commercial.

Italie : Les Incaricati ne peuvent que promouvoir, directement ou indirectement, la récolte de bons de commande au domicile des clients finaux, au nom de la Société. En qualité de Représentant des ventes (« *incaricato* »), vous ne pouvez acheter des Produits que pour vos besoins personnels et ceux des personnes vivant avec vous ; vous devrez transmettre les commandes d'achat reçues des clients à Nu Skin.

ce qui est autorisé par la présente sous-Section. Pensez à vous adresser à la Société pour plus d'informations concernant les obligations d'achat et de vente au détail.

(b) Pays autorisés autres que l'EEE. Si votre Marché de résidence ne fait pas partie de l'EEE, vous pouvez revendre les Produits seulement sur votre Marché de résidence, sous réserve que cela soit autorisé par la législation locale¹⁶. Les Produits que vous revendez doivent également avoir été achetés auprès de la Société sur votre Marché de résidence et vous ne pouvez pas revendre sur votre Marché de résidence des Produits que vous avez achetés auprès de la Société sur un Marché hors résidence. Vous ne pouvez en aucun cas, directement ou indirectement, importer des Produits ou tout Matériel de soutien de l'activité commerciale sur un Marché non ouvert ou sur un Marché hors résidence.

(c) Un droit d'achat des Produits sur un Marché hors résidence vous est octroyé lors de la signature de votre Contrat Brand Affiliate. À moins que vous ne remplissiez les conditions de la sous-Section 3.11 (a) aux présentes, vous ne pouvez acheter des Produits sur un Marché hors résidence que pour votre usage personnel ou pour faire la démonstration des Produits à de potentiels nouveaux Brand Affiliates. Cette règle s'applique également aux résidents de l'EEE concernant les pays hors EEE. Vous ne pouvez pas revendre de Produits sur un Marché hors résidence. Vous pourriez être soumis à des restrictions supplémentaires en fonction du marché.

5 Retour et remplacement de Produits

5.1 Règles de remboursement

(a) La Société procédera au remboursement de Produits achetés comme suit :

(i) Hormis le Matériel publicitaire personnalisé, les Produits et les Matériels de soutien de l'activité commerciale directement achetés auprès de la Société peuvent être retournés à la Société à vos propres frais dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle vous informez la société de votre décision d'annuler la commande (de façon partielle ou totale). La Société vous remboursera à hauteur de 100 % du prix d'achat, y compris toute TVA ou autre taxe payée d'avance, sous réserve que les produits soient retournés dans un état permettant de les revendre, si vous annulez la commande sous 1 mois après la date de livraison. Si vous annulez votre commande dans les

¹⁶ **Israël** : Les Brand Affiliates ne sont pas autorisés à vendre les Produits au détail à moins qu'ils ne soient enregistrés en tant que société.

Russie et Ukraine : Les Brand Affiliates ne peuvent revendre aucun complément alimentaire. Les compléments alimentaires achetés auprès de l'entité Nu Skin Local sont exclusivement destinés à un usage personnel.

14 premiers jours à partir de la date de livraison, le remboursement inclura alors même le remboursement de l'expédition (déduction faite des coûts supplémentaires de livraison expresse) ; autrement, ce remboursement n'inclura pas les frais de transport et d'expédition. Dans tous les cas, vous devrez supporter les frais directs du retour des Produits à la Société. Les Bonus et tous autres avantages liés à l'achat seront eux aussi retranchés.

(ii) Sauf autrement requis par la loi applicable, la Société vous remboursera à hauteur de 90 % du prix, en plus des taxes payées d'avance, le cas échéant¹⁷, déduction faite des frais de transport et des Bonus et autres avantages applicables liés à l'achat en question, pour les Produits et le Matériel de soutien de l'activité commerciale vendus par la Société (sauf le Matériel publicitaire personnalisé) pour autant qu'ils soient retournés sans avoir été ouverts et dans un état permettant de les revendre, si la commande est annulée sous 1 an après la date d'achat. Vous ne pouvez retourner que les Produits ou le Matériel de soutien de l'activité commerciale que vous avez achetés personnellement auprès de la Société. La Société ne rembourse pas les frais d'expédition initiaux des Produits que vous retournez.

(iii) Les Produits vendus dans un Business kit peuvent être retournés séparément, à condition qu'ils soient retournés sans avoir été ouverts et dans un état permettant de les revendre. Les Produits seront remboursés au prix avantageux approprié. Sauf si d'autres conditions sont d'application, tous les Produits faisant partie d'un kit, système ou assortiment ne peuvent pas être retournés séparément.

(iv) Pour que la Société puisse correctement retrancher les Bonus applicables concernant les Produits retournés, il vous faut garder le numéro de la commande figurant sur la facture. Vous devrez fournir le numéro de la commande à la Société lors de votre demande de remboursement. La modalité du remboursement dépendra des procédures de paiement locales et de la modalité de paiement initiale, par exemple, virement bancaire ou prélèvement par carte de crédit. Au lieu d'un remboursement et pour autant que la loi le permette, la Société peut choisir d'autres solutions alternatives, notamment un crédit de Produit. Le retour de Produits peut avoir une incidence sur votre droit de recevoir des Bonus ainsi que sur votre titre jalon et, si des Bonus ont déjà été payés au regard des Produits retournés, la Société récupérera vos Bonus ainsi que décrit ci-après dans la Section 6.9 du présent Titre 2.

(v) La Société ne rembourse pas les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale achetés auprès d'un autre Brand Affiliate. Vous devez solliciter le remboursement auprès du Brand Affiliate qui vous a vendu les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale concernés.

¹⁷ Guadeloupe et Martinique : Sauf les taxes d'octroi de mer et les taxes maritimes.

(b) Services d'abonnement. En général, les services d'abonnement qui sont facturés mensuellement peuvent être annulés à tout moment à moins que les termes du contrat n'en disposent autrement. Les services d'abonnement qui sont annulés dans un délai d'une semaine à compter de la date de dernière facturation seront remboursés à hauteur de 100 % ou feront l'objet d'un crédit équivalent pour le mois qui a été ainsi payé et annulé. Les services d'abonnement qui sont annulés plus d'une semaine après la dernière date de facturation ne seront pas remboursés. Les services d'abonnement annuels peuvent être annulés à tout moment à moins que les termes du contrat n'en disposent autrement. Les remboursements seront accordés au prorata du nombre de mois entiers restant à courir sur l'abonnement annuel.

5.2 Règles relatives au remplacement de Produits achetés directement auprès de la Société

Sauf autrement requis par la loi applicable, la Société remplacera les Produits directement achetés auprès de la Société, lesquels ont été envoyés par erreur ou sont défectueux, si vous en avisez la Société dans les 90 jours à compter de la date d'achat. S'il n'est pas possible de procéder au remplacement, la Société pourra (i) vous reconnaître un crédit de la Société pour le montant des Produits remplacés, lequel pourra être utilisé pour acheter d'autres Produits, ou (ii) procéder au remboursement intégral du prix d'achat.

5.3 Procédures à suivre pour obtenir un remboursement ou un remplacement

Vous devrez respecter les procédures suivantes pour obtenir un remboursement ou un remplacement :

(a) La Société vous indiquera les procédures correctes à suivre et le lieu exact auquel retourner les Produits. La Société ne remboursera pas les frais d'expédition initiaux sur les Produits que vous retournez sauf si vous avez annulé votre commande dans les 14 premiers jours à compter de la date de livraison. Tous les frais d'expédition de retour seront à votre charge ;

(b) Une fois votre commande annulée, vous devez renvoyer les Produits à la Société au plus tard 14 jours à compter de la date à laquelle vous avez reçu le numéro de référence associé au retour de la part de la Société ;

(c) La Société peut vous rembourser dès lors que, et au plus tard 14 jours à compter du moment où (i) elle a reçu les Produits ou (ii) que vous avez fourni la preuve de l'envoi des Produits, selon la première éventualité ;

(d) Les procédures peuvent varier dans les juridictions dans lesquelles la législation impose des prescriptions différentes.

6 Ventes aux consommateurs et retours provenant de clients

6.1 Ventes aux consommateurs

Le but d'un système de distribution directe est de vendre les produits aux clients et non de vendre à d'autres revendeurs. C'est pourquoi, vous devriez vous concentrer sur la vente des Produits aux clients. Si la législation locale autorise les ventes aux clients au détail, vous pouvez fixer vos propres prix de vente au détail des Produits et pouvez garder tous les bénéfices que vous ferez sur la vente au détail des Produits. Si la législation locale¹⁸ interdit les ventes aux clients au détail, vous ne pouvez utiliser les Produits que pour faire des démonstrations de Produits ou pour votre utilisation personnelle.

6.2 Pas de vente en gros des Produits

La Société se réserve pour elle-même à titre exclusif la fonction de vente en gros et tous les clients de revente sont exclusivement réservés à la Société. De ce fait, vous devez vous abstenir de vendre ou de distribuer activement des Produits à des Personnes qui comptent revendre les Produits ou qui ont revendu les Produits par le passé et qui ne sont pas en mesure de démontrer qu'ils souhaitent à présent acheter les Produits pour leur utilisation personnelle propre. Il vous est interdit de vendre activement à des Personnes, que ce soit directement ou indirectement, qui, au final, (i) revendent les Produits par le biais d'un magasin de vente au détail, (ii) revendent les Produits sur Internet, quelle que soit la forme du canal de distribution sur Internet, sauf approbation écrite de la Société, (iii) importent les Produits sur un Marché non ouvert, ou (iv) utilisent toute autre méthode de distribution qui enfreint le but premier de votre activité de vente directe ainsi que celle de la Société. Le droit de faire des ventes passives demeure intact. Vous devez prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que les Personnes qui achètent les Produits auprès de vous ne comptent pas enfreindre la présente Section 5.2.

6.3 Reçus des ventes au détail

Vous devez remettre des factures de vente au détail incluant le formulaire de rétractation à vos clients au

¹⁸ Veuillez vous reporter à la Section 3.11 du Titre 2 pour davantage de détails.

détail conformément aux prescriptions suivantes¹⁹ :

(a) Vous devez fournir au client un reçu de vente au détail complet au moment de la vente. Le reçu de vente au détail ne remplace pas la nécessité d'établir une facture si une facture est requise par la loi locale. Toutes les parties laissées vierge dans la Section relative aux règles de remboursement figurant au verso du reçu doivent être remplies. Les reçus des ventes au détail devraient être complétés et inclure les articles commandés, le montant de la vente et le nom du client, sa signature, son adresse, son numéro de téléphone, les dates de vente et de livraison, votre nom, votre signature, votre adresse professionnelle et votre numéro de téléphone professionnel ainsi que tout autre élément figurant sur le reçu de vente au détail.

(b) Vous devez garder une copie du reçu de vente au détail dans vos archives. Vous devez garder des copies de tous les reçus de vente au détail dans vos archives pendant quatre ans au moins, voire plus longtemps si la législation locale l'impose²⁰.

(c) Vous acceptez de prendre connaissance et de respecter les lois locales en matière de protection de la vie privée concernant la collecte de données personnelles de tous vos clients, incluant en cela mais sans s'y limiter, l'obtention du consentement exprès de recueillir et de traiter les données personnelles de vos clients et la possibilité de les transférer à la Société à des fins de vérification uniquement.

6.4 Garanties de remboursement, remboursements aux clients et remplacements pour vos clients au détail

(a) Vous devez respecter la législation locale en matière d'annulation de ventes telle que décrite sur la facture client. Si la loi accorde des droits supplémentaires, vous acceptez d'accorder ces droits aux clients au détail. Cela veut dire que vous devez, quelle qu'en soit la raison et sur demande, rembourser intégralement le prix d'achat, y compris la TVA et les frais d'expédition, le cas échéant, au client au détail, sans aucun remboursement de la part de la Société. La seule condition à respecter tient à ce que le client doit demander le remboursement pendant la période d'annulation indiquée sur la facture client et retourner la part de Produit non utilisée. Vous devez rembourser les Produits qui vous ont été retournés dans un délai de 14 jours à

¹⁹ **Israël** : Les Brand Affiliates ne sont pas autorisés à vendre les Produits au détail à moins qu'ils ne soient enregistrés en tant que société. Il n'existe pas de prérequis pour les factures client pour Israël.

Afrique du Sud : Pas de prérequis concernant les factures client.

Italie : Les Brand Affiliates ne sont pas autorisés à vendre les Produits au détail. Il n'existe pas de prérequis pour les factures client pour l'Italie.

²⁰ **Norvège** : Vous devez garder les copies de tous les reçus de vente au détail pendant trois ans au moins.

compter de la demande du client. La Société vous encourage à honorer les demandes de remboursement ou de remplacement de Produits de vos clients au détail même si vous les recevez après la période d'annulation visée sur la facture client.

(b) Si votre client au détail achète un Produit directement auprès de la Société, à moins que la loi applicable ou une garantie de Produit spécifique n'en impose autrement, la Société procédera, à l'égard de votre client au détail, (i) au remboursement à hauteur de 100 % du Produit renvoyé, si le Produit est retourné dans les 90 jours à compter de la date d'achat ; et (ii) au remplacement du Produit si le Produit a été envoyé par erreur ou s'il est défectueux ainsi que prévu à la Section 4.2 du présent Titre 2. Si les Produits sont retournés dans les 14 premiers jours à compter de la date de livraison, le remboursement inclura également le remboursement de l'expédition (déduction faite des coûts supplémentaires de livraison expresse). Il suffit au client, pour respecter le délai de rétractation, d'informer la Société de sa décision d'annuler la commande et de retourner les produits sous 14 jours à compter de ce moment.

(c) Si votre client au détail achète un Produit directement auprès de vous et que votre client au détail vous retourne le Produit pour être remboursé, il vous appartiendra, et vous devrez vous en acquitter, de rembourser le client au détail sans aucun remboursement de la part de la Société. La Société vous encourage à honorer les requêtes de vos clients au détail concernant les remboursements même si vous les recevez après la période d'annulation visée sur la facture client.

(d) Si votre client au détail achète un Produit directement auprès de vous et que votre client au détail vous retourne le Produit pour que vous le remplaciez, il vous appartiendra de remplacer le Produit et la Société ne remplacera le Produit remplacé que si celui-ci aura été retourné dans un délai de 60 jours à compter de la date de livraison du Produit et qu'il est défectueux.

7 Programme de performance commerciale

7.1 Programme de performance commerciale

Un exemplaire complet du Programme de performance commerciale vous a été fourni. Le Programme de performance commerciale fait partie du Contrat et ses termes vous engagent. Le Programme de performance commerciale peut être modifié par la Société à tout moment, moyennant préavis de 30 jours²¹. Vous pouvez consulter la version courante du Programme de performance commerciale sur www.nuskin.com.

²¹ L'avis vous sera envoyé par e-mail et une note d'information sera affichée sur les sites Internet de Nu Skin. Pour la **Russie et l'Ukraine** : les modifications seront réputées avoir été acceptées par vous à compter de leur date de prise d'effet.

7.2 Dérogations au Programme de performance commerciale

La Société a le droit, à son entière discrétion, de garder, confirmer ou promouvoir un Brand Affiliate à tout niveau jalon du Programme de performance commerciale, indépendamment de ce que les conditions liées aux niveaux jalons aient été satisfaites, ou de déroger à toute autre obligation ou condition du Programme de performance des ventes. Sauf autrement convenu par écrit par la Société, la Société peut mettre fin à toute dérogation accordée en vertu de la présente Section 6.2 du présent Titre 2 à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

7.3 Le parrainage n'est pas rétribué

Vous ne recevrez aucune rétribution pour votre activité de parrainage d'autres Brand Affiliates. Votre niveau de rétribution dépend des efforts que vous accomplirez dans votre travail et sera fonction des ventes de Produits que vous et votre Équipe aurez réalisées.

7.4 Pas de revenu garanti

Aucune garantie de revenu particulier ne vous est donnée et aucune assurance ne vous est donnée quant à un niveau de bénéfices ou de réussite particulier. Générer une rétribution significative en qualité de Brand Affiliate exige du temps et des efforts considérables ainsi qu'un investissement dans votre travail. Vous devriez exploiter votre Compte Brand Affiliate avec une attitude responsable au plan financier et avec professionnalisme ; vous ne devriez pas (i) contracter de dettes pour acheter des Produits ou des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale, (ii) démissionner de votre travail actuel tant que ne serez pas raisonnablement sûr de pouvoir vous le permettre, et (iii) engager de dépenses qui dépassent le montant de vos Bonus. Il ne s'agit pas d'un « bon plan pour s'enrichir vite et bien ». Les bénéfices que vous tirerez ne sont que le couronnement du succès des ventes de Produits que vous-même et d'autres Brand Affiliates de votre Équipe réaliserez. Les revenus moyens d'un Brand Affiliate à chaque niveau du Programme de performance commerciale sont indiqués sur le site www.nuskin.com.

7.5 Manipulation du Programme de performance commerciale

Préserver l'intégrité du Programme de performance commerciale revêt une importance capitale pour la Société. Vous devez respecter les termes et les conditions du Programme de performance commerciale et vous ne pouvez d'aucune façon utiliser de faux numéros d'identification, de faux noms, de faux Comptes

Brand Affiliate, acheter plus de Produits pour maintenir un certain niveau jalon, stocker des Produits, ou recourir à toute forme de manipulation qui enfreigne les termes et les conditions du Programme de performance commerciale ou l'esprit dans lequel il a été conçu et sa vocation.

7.6 Bonus

En plus des produits de la vente au détail que vous pouvez tirer de la revente de Produits si la législation locale le permet, vous pouvez également recevoir un Bonus dans le cadre du Programme de performance commerciale, sous réserve de ce qui suit :

(a) Nonobstant les autres droits et recours de la Société, la Société se réserve le droit de suspendre le paiement d'un bonus si vous contrevenez au Contrat. Si vous :

- (i) avez remédié à l'infraction conformément à la volonté de la Société à la date spécifiée dans l'avis écrit que la Société vous a fourni pour vous informer de votre violation du Contrat, la Société rétablira votre droit au paiement de Bonus futurs. Dans ces conditions, la Société peut (à son entière discrétion et en tenant compte de la nature de la violation du Contrat) choisir de vous payer les Bonus (en tout ou en partie) relatifs à la période pendant laquelle vous ne respectiez pas le Contrat, mais elle n'y est pas obligée ;
- (ii) n'avez pas remédié à l'infraction conformément à la volonté de la Société à la date spécifiée dans l'avis écrit que la Société vous a fourni pour vous informer de votre violation du Contrat, la Société est en droit (en tant que compensation envers la Société pour votre violation) de s'abstenir de payer les Bonus (en tout ou en partie) relatifs à la période pendant laquelle vous ne respectez pas le Contrat de façon permanente. La Société recommence à payer les Bonus futurs à compter du moment où vous avez remédié à l'infraction conformément à la volonté de la Société et où vous vous conformez au Contrat ; et/ou
- (iii) enfreignez en permanence le Contrat et que la Société vous a informé de cette situation, la Société peut (à son entière discrétion et en tenant compte de la nature de la violation du Contrat) cesser de payer les Bonus (en tout ou en partie) pendant la période que la Société jugera appropriée selon les circonstances.

(b) Les conditions d'obtention d'un Bonus et les termes qui en déterminent le montant sont susceptibles d'être modifiés par la Société à tout moment moyennant préavis de 30 jours²² ;

(c) Les Bonus peuvent être payés par virement bancaire, chèque ou suivant toute autre méthode choisie par la Société. Vous convenez d'accepter le paiement par la Société ou par son entité Nu Skin Local établie sur votre marché de résidence principale, ainsi que vérifié moyennant preuve de votre identité.

(d) Aucun intérêt ne court sur les Bonus en cas de retard de paiement par la Société pour quelque raison que ce soit ; et

(e) La Société ne payera aucun Bonus tant que le total des Bonus mensuels accumulés ne sera pas égal à 10 euros²³. En cas de résiliation de votre Compte Brand Affiliate, tout montant de Bonus accumulés non payés inférieur à 10 euros sera perdu.

7.7 Ventes requises ; Vérification des ventes au détail

Vous ne pouvez prétendre à un Bonus au cours d'un mois pendant lequel vous n'avez pas comptabilisé cinq ventes distinctes ainsi que prévu par le Programme de performance commerciale. Sont compris dans les ventes les achats provenant à la fois de clients privilégiés et de clients de la Société relevant de l'identifiant de votre Parrain ainsi que, sous réserve de la Section 3.11 du Titre 2, les ventes au détail que vous aurez réalisées. En cas de vente au détail, vous devez garder la documentation relative aux ventes au détail pendant quatre ans au moins, ou la durée minimum requise par la législation locale, afin de vérifier que vous avez rempli les conditions requises de vente au détail, suivant le cas. Vous devez mettre cette documentation à la disposition de la Société sur demande de la Société. Ne pas être en mesure de documenter les ventes que l'on vous demande de justifier revient à enfreindre le Contrat. Pendant tout mois donné, la Société peut recouvrer tous les Bonus payés pour des commandes pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de fournir la documentation relative aux ventes au détail. La Société vérifie régulièrement que le Brand Affiliate respecte la présente Section.

²² L'avis vous sera envoyé par e-mail et une note d'information sera affichée sur les sites Internet de Nu Skin. Pour la **Russie et l'Ukraine** : les modifications seront réputées avoir été acceptées par vous à compter de leur date de prise d'effet.

²³ **Pays hors zone euro** : le minimum sera basé sur le montant équivalent en devise locale à la date de résiliation et au taux de change appliqué par une banque choisie par la Société.

7.8 Échéances

Une commande de Produits n'est incluse dans les calculs mensuels du Bonus et de la qualification de Représentant commercial que si elle est reçue par l'entité Nu Skin local au plus tard le dernier jour ouvrable du mois en question. En cas de Produits placés en commande différée par la Société, les Points Volume Personnel liés à ces Produits ne seront pris en compte pour les calculs du Bonus et de la qualification de Représentant commercial que pendant le mois où les Produits sont expédiés.

7.9 Recouvrement de Bonus

(a) En sus de tout autre droit de recouvrement prévu aux présentes Règles commerciales et administratives, la Société a le droit d'exiger de vous le remboursement de tout Bonus qui vous aurait été payé :

(i) sur des Produits retournés conformément aux règles de remboursement de la Société ;

(ii) sur des Produits retournés en lien avec la mauvaise conduite du Brand Affiliate ;

(iii) par erreur par la Société ; ou

(iv) en cas de manquement de votre part aux dispositions de la Section 6.5 du présent Titre 2, en sus de toute autre voie de droit s'ouvrant à la Société, la Société aura le droit d'ajuster votre niveau jalon et de procéder à un nouveau calcul de vos Bonus pour la période au cours de laquelle de telles activités se sont produites en négligeant le volume résultant des Produits qui ont été retournés, qui ont été achetés afin de conserver le niveau jalon de Représentant commercial, ou toute autre activité en violation de la Section 6.5 du présent Titre 2. Vous devrez rembourser tout excédent de Bonus qui vous a été payé par rapport au Bonus ajusté et calculé par la Société ainsi que décrit ci-dessus. Ces mêmes voies de droit peuvent également être mises à exécution contre vos Brand Affiliates ascendants.

(b) Si vous êtes dans l'obligation de rembourser un quelconque Bonus à la Société, la Société aura le droit de recouvrer ledit montant (i) en exigeant de vous que vous payiez directement le montant, ou (ii) en retenant le montant à partir des paiements de vos Bonus présents ou futurs.

(c) Un élargissement des règles de remboursement de la Société, qu'il soit dicté par la législation applicable ou qu'il résulte de situations dans lesquelles la mauvaise conduite, une fausse déclaration ou autres circonstances atténuantes du Brand Affiliate nécessitent un remboursement par la Société dépassant ce qui est déclaré dans ses règles de remboursement, fera l'objet d'un examen au cas par cas. Au cas où la Société

serait tenue de procéder à un remboursement dépassant les termes prévus dans ses règles de remboursement, la Société pourra récupérer les Bonus qui vous ont été payés même sur ces Produits.

7.10 Rectification de paiements

Il est de votre devoir de veiller à l'exactitude du paiement de vos Bonus. Si vous vous apercevez d'une erreur au niveau de votre paiement, vous devez en informer la Société dans les 90 jours à compter de la réception de votre Bonus. À défaut de votre part d'informer la Société de toute erreur ou différend concernant le paiement d'un Bonus au cours de ce délai de 90 jours, vous serez réputé avoir accepté le paiement au titre de paiement complet et intégral de tout Bonus que vous avez gagné durant la période à laquelle se rapporte ledit Bonus et vous serez déchu de tout droit ultérieur de contester le paiement du Bonus ou de réclamer le paiement de tout Bonus supplémentaire.

8 Actions en responsabilité du fait des produits et indemnisation

8.1 Indemnisation

Dans l'éventualité où une action en responsabilité du fait des produits serait intentée à votre encontre par un tiers au motif d'un Produit défectueux ou pour un dommage corporel résultant de l'utilisation d'un Produit, la Société vous indemniserait et vous défendra au regard de ladite action, sous réserve des limitations décrites à la Section 7.2 du présent Titre 2.

8.2 Conditions d'indemnisation

Selon la législation locale, pour bénéficier d'une indemnisation, il vous faut notifier par écrit à l'entité Nu Skin Local l'action en question dans un délai de 10 jours à compter de la date à laquelle l'action vous a été notifiée. La Société n'est soumise à aucune obligation d'indemnisation à votre égard si vous avez (a) enfreint le Contrat ; (b) reconditionné, altéré ou utilisé de façon impropre le Produit, ou si vous avez fait des allégations ou donné des instructions concernant la sécurité du Produit, ses utilisations ou bénéfices qui ne sont pas incluses dans la documentation approuvée et courante de la Société, dans ses mises en garde ou dans les étiquettes des Produits ; ou (c) réglé ou tenté de régler une action sans le consentement écrit de la Société. De plus, l'indemnisation est soumise à la condition que vous consentiez à la Société d'assumer seule l'action en défense.

8.3 Indemnisation relevant de votre responsabilité

Vous acceptez d'indemniser la Société contre toute action d'une tierce partie découlant directement ou indirectement de ce que vous avez (a) enfreint le Contrat ; ou (b) reconditionné, altéré ou utilisé de façon impropre le Produit, ou fait des allégations ou donné des instructions concernant la sécurité du Produit, ses utilisations ou bénéfiques qui ne sont pas incluses dans la documentation approuvée et courante de la Société, dans ses mises en garde ou dans les étiquettes des Produits.

9 Intentionnellement vierge

10 Associer d'autres organisations à la Société

L'opportunité d'affaires de la Société ne se fonde pas sur des critères de race, genre, croyances ou affiliations politiques. Lorsque vous assurez la formation de votre Équipe, que vous vendez des Produits ou que vous assurez la promotion de l'opportunité d'affaires, vous ne pouvez pas promouvoir, défendre, vendre ou inclure de documents, livres ou autres matériels qui assurent la promotion d'autres organisations ou individus, qu'ils soient à caractère religieux, politique, commercial ou social, ou qui sont susceptibles d'impliquer une quelconque association entre la Société et toute autre organisation. Les réunions, appels ou toute autre réception de la Société et du Brand Affiliate ne peuvent servir de forum pour exprimer des convictions personnelles ou pour promouvoir d'autres organisations, sociétés, événements ou individus.

Chapter 3. Publicité

1 Utilisation de Matériel de soutien de l'activité commerciale et de marques de commerce

1.1 Utilisation de Matériels de soutien de l'activité commerciale

Sous réserve de l'exception visée à la Section 4 du présent Titre concernant les Matériels de soutien de l'activité commerciale du Directeur exécutif de marque, vous ne pouvez utiliser que les Matériels de soutien de l'activité commerciale qui ont été préparés et distribués par la Société pour promouvoir l'activité, les Produits et le Programme de performance commerciale, et vous ne pouvez pas préparer ou utiliser vos propres Matériels de soutien de l'activité commerciale. De plus, les lois et les règlements différant d'un marché à l'autre, vous ne pouvez utiliser que les Matériels de soutien de l'activité commerciale dont l'utilisation a été spécifiquement approuvée pour le Marché autorisé concerné.

1.2 Utilisation de marques de commerce et droits d'auteur

(a) Utilisation des marques de commerce et des droits d'auteur de la Société. Les marques de commerce et les droits d'auteur de la Société sont des éléments d'actif précieux de la Société et la Société réglemente strictement l'utilisation de ces marques de commerce et ces droits d'auteur afin d'assurer que leur valeur pour la Société ou ses Brand Affiliates ne soit pas amoindrie. Vous ne pouvez utiliser sous aucune forme les marques de commerce, les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, qu'ils soient enregistrés ou autre, à l'exception de ce qui est spécifiquement autorisé par les présentes Règles commerciales et administratives ou suivant ce que la Société a autrement approuvé par écrit. La Société peut interdire l'utilisation des marques de commerce ou des droits d'auteur de la Société dans tout Matériel de soutien de l'activité commerciale ou autre média.

(b) Dommages. Vous êtes redevable à l'égard de la Société de tout dommage découlant d'une utilisation impropre de votre part des appellations commerciales, marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle de la Société, sous quelque forme que ce soit, à l'exception de ce qui est spécifiquement autorisé par les présentes Règles commerciales et administratives ou suivant ce que la Société a autrement approuvé par écrit.

2 Allégations portant sur les Produits

2.1 Limitations générales

Vous ne pouvez faire que les allégations et déclarations spécifiques propres au Produit qui sont publiées dans les Matériels de soutien de l'activité commerciale de la Société et dans la documentation de la Société, lesquelles ont été approuvées par la Société pour être utilisées dans les Matériels de soutien de l'activité commerciale sur le Marché autorisé dans lequel vous faites les allégations en question.

2.2 S'abstenir de toute allégation à caractère médical

Vous ne pouvez pas faire d'allégations à caractère médical, ni affirmer ou insinuer qu'un Produit, quel qu'il soit, a été formulé, conçu ou approuvé par la Société ou une quelconque autorité de réglementation pour traiter, soigner ou prévenir une quelconque maladie ou état pathologique. Ces déclarations impliquent que les Produits sont des médicaments plutôt que des produits cosmétiques ou nutritionnels. De même, vous ne pouvez pas comparer les Produits à des médicaments ou faire des allégations suggérant des propriétés pharmaceutiques ou médicales. Toute déclaration, allégation ou comparaison de cette nature que vous feriez pourra engager votre responsabilité personnelle.

2.3 S'abstenir de toute allégation relative à un enregistrement du Produit ou à une approbation émanant des autorités nationales

Vous devrez vous abstenir d'affirmer ou de laisser entendre qu'un Produit, quel qu'il soit, est enregistré ou approuvé par les autorités nationales du pays²⁴. Certains marchés ne nécessitent pas d'une notification préalable à la commercialisation alors que d'autres nécessitent une notification spécifique sur le produit pour chaque Produit cosmétique ou nutritionnel vendu par la Société. Lorsque vous faites des allégations sur les bénéfices du Produit ou que vous vous livrez à des témoignages personnels concernant les Produits nutritionnels, vous ne pouvez en aucun cas faire d'allégations à caractère médical, tacites ou explicites, ni attribuer des propriétés médicales à nos Produits. Les allégations ayant spécifiquement trait aux effets sur la santé ne peuvent être faites qu'en accord avec toute législation nationale en vigueur relative aux allégations en matière de nutrition et de santé faites au sujet de denrées alimentaires ; aucune interprétation personnelle liée à la formulation tacite ou explicite des allégations n'est admise. Les allégations doivent être exactes et non

²⁴ **Russie et Ukraine** : les Brand Affiliates doivent fournir aux clients les certificats prouvant que tous les Produits en vente ont été dûment enregistrés auprès des autorités nationales. Les documents d'enregistrement sont disponibles sur le site Internet Nu Skin et sur l'étiquette des Produits.

trompeuses²⁵.

2.4 Photos avant et après

Seules les photos et les vidéos qui ont été approuvées par la Société peuvent être utilisées pour démontrer les avantages du Produit.

2.5 Modifications apportées au conditionnement du Produit

Vous ne pouvez modifier aucun emballage, étiquette, documentation ou mode d'emploi des Produits. Vous ne pouvez pas donner d'instructions sur la manière d'utiliser un Produit autrement que suivant la description fournie dans la documentation courante et approuvée par la Société. Toute modification ou instruction de cette nature que vous feriez ou donneriez pourra engager votre responsabilité personnelle.

3 Déclarations concernant les revenus

3.1 S'abstenir de faire des déclarations trompeuses concernant les revenus

Il est important que tous les Brand Affiliates soient parfaitement informés et qu'ils aient des attentes réalistes concernant les opportunités de revenus associées au statut de Brand Affiliate. Pour veiller à ce que tous les Brand Affiliates aient des attentes réalistes, vous devez respecter les dispositions de la présente Section 3 pour tout ce qui a trait à vos Activités commerciales. Plus important encore, vous ne pouvez pas faire de déclarations, spécifiques ou implicites, concernant les opportunités de revenus, qui soient fausses ou trompeuses, y compris concernant des garanties de revenus de toute nature. Vous ne pouvez pas montrer de chèques, réels ou reproduits, se rapportant à des Bonus ni d'autres documents attestant le paiement de Bonus.

3.2 Conditions liées aux allégations portant sur le mode de vie et sur les revenus

Vous ne pouvez faire d'allégations portant sur le mode de vie (p. ex. : « grâce à mon activité Nu Skin, j'ai pu m'acheter un bateau, démissionner de mon travail, acheter une nouvelle maison », etc.) ou sur le niveau de Bonus ou de revenus associés à votre activité Nu Skin, que si les conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les informations doivent être exactes et non trompeuses ;

²⁵ EEE : les allégations portant sur les denrées alimentaires doivent être conformes au RÈGLEMENT DE LA COMMISSION n° 432/2012 du 16 mai 2012 établissant une liste des allégations de santé autorisées portant sur les denrées alimentaires, autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles.

- (b) Elles se rapportent à des objectifs que l'individu moyen peut raisonnablement atteindre ;
- (c) Les informations doivent être fondées sur votre expérience et sur votre niveau effectif de rétribution, ou sur l'expérience et le niveau de revenus de Brand Affiliates de votre Organisation immédiatement ascendante ou Équipe, ou être cohérentes avec les informations figurant dans les Matériels de soutien de l'activité commerciale de la Société ou du Directeur exécutif de marque ;
- (d) Les allégations portant sur la rétribution doivent être exprimées en un montant mensuel ou annuel avec indication du pourcentage effectif de Brand Affiliates gagnant le montant en question ;
- (e) Dans le même temps, vous devez faire état, en l'indiquant immédiatement à côté de la déclaration concernant la rétribution, du dernier Résumé de la rétribution du Brand Affiliate ou d'un avis de non responsabilité concernant les revenus approuvés par la Société ;
- (f) Vous ne pouvez faire aucune allégation concernant le temps nécessaire pour atteindre des niveaux de rétribution spécifiques sans l'approbation écrite préalable de la Société ;
- (g) Si vous faites des allégations portant davantage sur les « revenus » ou les « bénéfices » plutôt que sur les « bonus » ou la « rétribution », vous devez soit déduire les frais que vous avez encourus pour générer lesdits revenus ou déclarer le montant des frais que vous avez encourus pour générer lesdits revenus ; et
- (h) Si vous faites des allégations concernant les niveaux de Bonus, vous devrez faire remarquer que les montants en question sont des montants bruts avant déduction des dépenses associées à l'exercice de l'activité.

4 Matériels de soutien de l'activité commerciale préparés par le Directeur exécutif de marque

4.1 Matériels de soutien de l'activité commerciale du Directeur exécutif de marque

Afin de protéger l'intégrité du Réseau et de faire en sorte que les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale ne soient préparés, utilisés et distribués que par des Brand Affiliates ayant acquis une expérience et une connaissance significatives sur la Société et ses Produits, seuls les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque peuvent préparer, utiliser et distribuer leurs propres Matériels et services de soutien de l'activité commerciale. Les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque peuvent préparer des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale pour leur utilisation personnelle ou pour être utilisés par d'autres Brand Affiliates, seulement s'ils respectent les termes des présentes Règles commerciales et administratives, incluant en cela, sans limitation, les dispositions des Sections 2, 3, 4.3 et 4.4 du présent Titre 3 et de l'Addenda B. Les

Matériels et services de soutien de l'activité commerciale du Directeur exécutif de marque ne peuvent être utilisés que dans les Pays autorisés particuliers dans lesquels ils ont été enregistrés. Aux fins du présent Titre 3, les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque sont des Brand Affiliates qui : (i) jouissent présentement du statut actif de Directeur exécutif de marque, (ii) ont été Directeur exécutif de marque pendant trois mois au moins et (iii) ne commettent pas de violation importante du Contrat.

4.2 Pas d'aval ou d'approbation de la Société

Bien que la Société permette aux Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque de préparer, utiliser et distribuer des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque pour qu'ils soient utilisés par d'autres Brand Affiliates, il est important de noter que ces Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque sont préparés de manière autonome par les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque et qu'ils ne sont pas préparés, avalisés, recommandés ou approuvés par la Société. Si vous choisissez d'acheter ou d'utiliser des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, la Société (i) n'a aucune responsabilité ni obligation à votre égard concernant des remboursements et des remplacements, et (ii) ne garantit pas que les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque soient conformes à toutes les lois applicables et prescriptions réglementaires. De plus, l'achat de ces matériels n'est pas nécessaire et aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que lesdits Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque auront un impact significatif sur votre activité. Vous devriez évaluer attentivement l'achat de Matériels de soutien de l'activité commerciale. Vous ne devriez pas dépenser pour ces Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque plus que votre niveau de Bonus actuel en fonction du Programme de performance commerciale ne vous le consent.

4.3 Contrat de licence pour les Matériels de soutien de l'activité commerciale

Un Brand Affiliate Directeur exécutif de marque doit signer et soumettre un Contrat de licence à la Société avant toute production de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Le Contrat de licence a une durée de deux ans et doit être renouvelé si vous souhaitez continuer à préparer et à utiliser vos Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Le Contrat de licence vous accorde le droit d'utiliser certaines marques de commerce et appellations commerciales de la Société, et expose les termes et conditions que vous convenez de respecter pour préparer les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale et pour utiliser les marques de commerce de la Société.

4.4 Enregistrement des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

Avant toute utilisation ou distribution de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, un Brand Affiliate Directeur exécutif de marque doit enregistrer les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque auprès de la Société et recevoir un Avis d'enregistrement émanant de la Société concernant lesdits Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque ainsi qu'exposé à l'Addenda B aux présentes Règles.

4.5 Ventes effectuées par les Directeurs exécutifs de marque ; Objectif

Les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque qui vendent des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à d'autres Brand Affiliates doivent respecter les présentes Règles commerciales et administratives et les dispositions de l'Addenda B aux présentes Règles commerciales et administratives. Les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque ne peuvent être vendus que dans le but de promouvoir les Produits et l'activité de la Société ainsi que d'aider, former et motiver d'autres Brand Affiliates dans leur activité de promotion des Produits et de l'activité de la Société²⁶.

4.6 Organisations de Brand Affiliates

Seuls des Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque peuvent constituer une Organisation de Brand Affiliate offrant des matériels, des formations, des abonnements à des sites Internet, des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale formels ou d'autres outils de promotion de l'activité commerciale. Les Organisations de Brand Affiliates doivent respecter les lignes directrices écrites de la Société régissant l'exploitation d'une Organisation de Brand Affiliates. Le Brand Affiliate Directeur exécutif de marque, qui est le principal organisateur de l'Organisation de Brand Affiliates, (i) doit notifier à la Société par écrit la constitution d'une Organisation de Brand Affiliates, et (ii) est responsable de veiller à ce que l'Organisation de Brand Affiliates soit conforme aux lignes directrices.

²⁶ **France** : il est interdit aux VDI d'acheter tout Matériel de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

5 Médias ; Publicité générale

5.1 Les promotions faisant appel aux médias sont interdites

Vous ne pouvez utiliser aucune forme de média ou autre instrument publicitaire médiatique pour promouvoir les Produits, y compris la publicité de masse sur Internet. Cela comprend reportages ou sketches promotionnels dans des émissions télévisées, journaux télévisés, émissions de variété, annonces publicitaires sur Internet, etc. La promotion des Produits ne peut se faire que par le contact personnel ou à l'appui de la documentation produite et distribuée par la Société ou par les Brand Affiliates conformément aux présentes Règles commerciales et administratives. Vous pouvez placer des annonces publicitaires génériques d'opportunité à saisir dans les juridictions qui autorisent ce type de publicité, mais seulement en accord avec les Règles commerciales et administratives de la Société.

5.2 Interviews avec les médias

Vous ne pouvez pas promouvoir de Produits ou d'opportunités par le biais d'interviews avec les médias, d'articles paraissant dans des publications, de bulletins d'informations ou toute autre source d'information publique, commerciale ou sectorielle, sauf autorisation écrite spécifique de la Société. Cela comprend les publications privées à abonnement payant ou destinées à un public restreint. Vous ne pouvez pas parler aux médias au nom de la Société ni ne pouvez déclarer que vous avez été autorisé par la Société à parler en son nom. Toute prise de contact ou demande d'informations provenant des médias devrait être immédiatement reportée à votre responsable de la commercialisation local.

5.3 Publicité dans l'annuaire téléphonique

Pour pouvoir faire de la publicité dans les pages jaunes ou pour inscrire votre nom dans les pages blanches d'un annuaire à diffusion locale dans votre région ou dans un annuaire téléphonique sur Internet, vous devez, au moment de la signature de l'accord correspondant à votre inscription, avoir préalablement atteint le niveau Rubis ou un niveau supérieur ainsi que jouir présentement de ce statut.

- La publicité dans les pages blanches doit se limiter à deux lignes contenant les mots « Pierre Martin (votre nom), Brand Affiliate indépendant Pharmanex (ou « Nu Skin ») », suivis d'un numéro de téléphone. Les annonces publicitaires en caractères gras ou grand format sont interdites. L'annonce publicitaire doit être au nom du Brand Affiliate seulement.

- Dans les pages jaunes, l'annonce publicitaire doit être placée sous la rubrique « Nutrition », « Cosmétique » (ou rubriques similaires) ou sous une autre rubrique approuvée par la Société.

5.4 Distribution de Matériels promotionnels

Tous les matériels promotionnels, incluant en cela mais sans s'y limiter, les brochures, cartes de visite et les Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque enregistrés conformément à l'Addenda B aux présentes Règles commerciales et administratives, ne peuvent être distribués que par le contact personnel. Le matériel promotionnel ne peut pas être affiché dans des lieux publics, ni faire l'objet d'un envoi massif par courrier ou par télécopieur, ni être placé sur les voitures en stationnement, ni être laissé dans les boîtes aux lettres, ni être diffusé par tout autre moyen de contact non personnel.

6 Règles relatives à la vente en magasin de détail, sur salon professionnel et en boutique de services

6.1 Magasins de vente au détail

Vous ne pouvez pas vendre de Produits et/ou promouvoir l'opportunité d'affaires de la Société par le biais de magasins de vente au détail tels que magasins d'aliments naturels, épiceries et autres magasins similaires. Il vous est également interdit de vendre à toute Personne qui, au final, vendra les Produits par le biais de magasins de vente au détail ainsi qu'exposé à la Section 5.2 du Titre 2. Vous pouvez, avec l'accord préalable d'un point de vente au détail, placer du Matériel publicitaire et/ou du Matériel publicitaire personnalisé préparé par la Société à l'intérieur du magasin. Par ailleurs, le présentoir à brochures et le Matériel publicitaire ne doivent pas être placés de façon à être visibles du public pour l'attirer à l'intérieur du magasin.

6.2 Stands dans des salons professionnels

D'une manière générale vous ne pouvez vendre aucun Produit de la Société ni promouvoir l'opportunité d'affaires de la Société dans des marchés aux puces, brocantes, bazars, supermarchés, ligues de sport et rencontres sportives, centres commerciaux ou tout autre lieu de rassemblement dans lequel il pourrait être possible de mettre en avant l'opportunité d'affaires ou les Produits. Cependant, sur approbation écrite préalable de la Société, un Brand Affiliate ayant le niveau de Représentant commercial peut louer un stand ou aménager une exposition à l'occasion d'un salon professionnel ou de journées événementielles approuvés par la Société (« **Convention** »). Si vous êtes un Brand Affiliate de niveau Représentant commercial et que vous

souhaitez aménager un stand ou une exposition lors d'une Convention, et à condition que la législation locale l'autorise, vous devrez respecter toute règle applicable de Nu Skin ainsi que les conditions suivantes ;

(a) Le thème de la Convention doit être en rapport direct avec l'activité de la Société ;

(b) Au moins quatre semaines avant la Convention, vous devez soumettre à la Société une proposition concernant la Convention et obtenir l'approbation écrite préalable de la Société ;

(c) Vous ne pouvez utiliser que les Matériels publicitaires préparés par la Société. Il pourrait s'avérer nécessaire d'acheter une bannière de Brand Affiliate indépendant produite par la Société, à exposer sur le stand ;

(d) Vous ne pouvez faire référence à la Société dans aucune forme de Matériel publicitaire laissant entendre que la Société participe à la Convention. En revanche, toute annonce publicitaire ou matériel promotionnel approuvé par la Société doit faire spécifiquement référence à vous-même en qualité de Brand Affiliate indépendant de niveau Représentant commercial de la Société, y compris tout plan ou liste préparé par le parrain de la Convention ;

e) Vous ne pouvez pas vous servir de la Convention pour promouvoir tout produit, service ou opportunité d'affaires autre que l'opportunité d'affaires et les Produits de la Société ;

(f) Pendant la Convention, vous devez respecter personnellement les Règles commerciales et administratives et vous êtes responsable (i) des actions de tout individu travaillant sur le stand à la Convention, (ii) de tout le matériel distribué à la Convention et (iii) de tous les autres aspects liés à la participation à la Convention.

(g) En sus des autres voies de droit prévues par les Règles commerciales et administratives, la Société se réserve le droit de refuser toute participation future à une Convention en cas d'une quelconque violation de règles lors d'une Convention.

6.3 Boutiques de services

Si vous êtes propriétaire d'une boutique de services ou que vous y êtes employé, vous pouvez fournir les Produits de la Société aux clients par le biais de cette boutique pour autant que vous aidiez vos clients dans leurs choix et que vous leur fournissiez une assistance systématique ainsi que l'exige le Contrat, et à condition que les ventes au détail soient permises sur votre marché²⁷. Dans tous les cas, aucune bannière de Produit ou autre Matériel publicitaire ne peut être exposé de façon à être visible du public pour l'attirer à l'intérieur de la

²⁷ Veuillez lire le Titre 2, Article 3.11 pour plus d'informations.

boutique et l'inciter à acheter des Produits.

(a) Une boutique est dite de services si ses revenus sont principalement tirés de la prestation de services aux personnes plutôt que de la vente de produits et dont l'utilisation par les clients n'est pas aléatoire et suppose une adhésion en qualité de membre ou la prise de rendez-vous

(b) Les Brand Affiliates ne peuvent vendre de Produits par le biais de boutiques de services que si les services sont en lien avec les Produits. Par exemple, les Produits Pharmanex peuvent être vendus par le biais de centres de professionnels de soins de santé, centres d'esthétique ou clubs de sport, à condition que les Produits Pharmanex soient clairement annoncés comme étant des compléments nutritionnels. Les Produits Nu Skin peuvent être vendus par le biais de salons de coiffure, salons de beauté, salons de manucure ou centres de bronzage.

6.4 Droit de la Société au dernier mot

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de décider en dernier ressort si une boutique relève du domaine des services ou s'il s'agit d'un lieu adapté à la vente des Produits.

7 Internet

7.1 Utilisation d'Internet dans le cadre de l'activité des Brand Affiliates

Vous pouvez utiliser Internet pour promouvoir la Société, y compris ses Produits, seulement s'il s'agit d'une utilisation spécifiquement autorisée par les Sections 7.2 ou 7.3 du présent Titre 3 et qu'elle est conforme à l'ensemble des dispositions des présentes Règles commerciales et administratives, notamment les Sections 2, 3, 4 et 5 du présent Titre 3, ainsi qu'aux lignes directrices écrites relatives à l'utilisation d'Internet établies par la Société. Tout autre usage de l'Internet visant à promouvoir la Société ou ses Produits ou son Programme de performance commerciale est interdit.

7.2 Activités autorisées sur Internet

Tous les Brand Affiliates peuvent utiliser Internet comme suit :

(a) Il vous est permis d'utiliser les sites Internet de Brand Affiliate réalisés par la Société.

(b) Vous pouvez utiliser à titre générique (i) des sites Internet d'opportunité d'affaires, (ii) des pages tunnel ou « splash » ou (iii) des médias sociaux comportant des liens vers les sites Internet de la Société. Ces

pages génériques ne peuvent pas contenir de marques de commerce de la Société ou autre matériel sous droit d'auteur, ni ne peuvent contenir d'informations sur la Société, ses Produits ou son activité, ni de photos des Produits ou des bâtiments ou du personnel de l'entreprise. Elles ne peuvent pas non plus contenir de fausses informations ou des informations trompeuses.

(c) Vous pouvez utiliser l'Internet, notamment les sites de réseaux sociaux, blogs, médias sociaux et applications, et autres sites dont le contenu est à la fois basé sur la participation des utilisateurs et généré par les utilisateurs, forums, babillards, blogs, wikis et podcasts (tels que Facebook, Twitter, Flickr, etc.) pour (1) communiquer des informations préliminaires sur la Société ou sur les actions que vous menez pour la Société, (2) orienter les utilisateurs vers un Site de cybermarketing de la Société ou vers un Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque enregistré et (3) publier les Matériels de soutien de l'activité commerciale qui ont été produits et approuvés par la Société aux fins de leur publication sur des blogs personnels ou des sites de réseaux sociaux ; sous réserve, cependant, que ces communications et utilisations (i) soient accessoires à l'utilisation première d'un tel forum, site, blog, tableau, wiki ou podcast ou autre forme d'utilisation d'Internet et (ii) ne puissent pas constituer un Site de cybermarketing. Ainsi qu'exposé à la Section 7.3 du présent Titre, seuls les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque peuvent exploiter un Site de cybermarketing. La Société a le droit de décider, à son entière discrétion, si l'utilisation que vous faites d'Internet est autorisée au sens de la présente Section ou si une telle utilisation constitue un Site de cybermarketing interdit. De plus, vous devez respecter les lignes directrices publiées par la Société régissant l'utilisation de l'Internet. Ces lignes directrices peuvent changer de temps à autre et il vous appartient de connaître les lignes directrices en vigueur et de les respecter. En cas de violation, la Société peut non seulement vous infliger des sanctions disciplinaires conformément au Titre 6 des présentes Règles commerciales et administratives, mais elle peut, de surcroît, exiger que vous supprimiez immédiatement toute information ou site de cybermarketing portant atteinte aux règles de la Société.

Exemples d'utilisations autorisées de la part de Brand Affiliates qui n'ont pas le titre de Directeur exécutif de marque

Si vous avez une page Facebook personnelle sur laquelle vous publiez toute une série d'informations, vous pouvez y communiquer que vous êtes un Brand Affiliate Nu Skin, fournir des informations sur les événements Nu Skin auxquels vous avez participé et des informations préliminaires sur Nu Skin, et orienter les internautes vers un Site de cybermarketing de la Société ou vers un Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque approuvé pour plus d'informations.

Si vous avez un blog personnel ou utilisez un site de réseautage social, vous pouvez y insérer une communication mentionnant que vous êtes un Brand Affiliate de Produits ageLOC, et que d'autres peuvent s'inscrire en qualité de Brand Affiliates et vous contacter s'ils souhaitent discuter davantage

de cette activité avec vous.

Exemples d'utilisations non autorisées de la part de Brand Affiliates qui n'ont pas le titre de Directeur exécutif de marque

Une page Facebook principalement consacrée à Nu Skin, comprenant des publications de matériel de marketing non approuvé par la Société pour Facebook ou un blog, notamment des photos personnelles prises avant et après ou des vidéos ou photos avant et après de tierces parties, ou une page Fan ou page semblable qui utilise les marques de commerce de la Société, serait considérée comme un Site de cybermarketing et enfreindrait les règles s'appliquant aux Brand Affiliates qui n'ont pas le titre de Directeur exécutif de marque.

Un blog ou un site de réseaux sociaux principalement centré sur les Produits ou l'opportunité d'affaires, c.-à-d. qu'il constitue le point central de vos publications et de vos discussions, qui est intitulé avec une marque de commerce ou un slogan Nu Skin ou qui utilise un contenu marketing, constituerait un Site de cybermarketing et enfreindrait les règles s'appliquant aux Brand Affiliates qui n'ont pas le titre de Directeur exécutif de marque.

Les exemples qui précèdent ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne se veulent pas une liste exhaustive d'utilisations autorisées ou non autorisées de l'Internet ou des conditions ou facteurs que la Société prendra en compte pour établir si une utilisation donnée de l'Internet, quelle qu'elle soit, constitue un Site de cybermarketing.

7.3 Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque

Afin de protéger l'intégrité du Réseau et de faire en sorte que le contenu marketing sur Internet ne soit créé et publié que par des Brand Affiliates ayant acquis une expérience et une connaissance significatives sur la Société et ses Produits, seuls les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque (tels que définis à la Section 4.1 du présent Titre 3) peuvent créer ou exploiter un Site de cybermarketing. Ces Sites de cybermarketing seront considérés comme des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale et seront soumis aux Sections 4 et 5 du présent Titre 3. Outre les prescriptions visées à la Section 4 des présentes Règles commerciales et administratives relatives aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, les Sites de cybermarketing de Directeur exécutif de marque sont soumis aux règles suivantes :

(a) Vous devez avoir présenté une Demande d'enregistrement concernant l'emplacement de tout Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque et avoir reçu un Avis d'enregistrement pour ledit Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque ;

(b) Vous devez informer immédiatement la Société si vous publiez une quelconque information sur le Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque qui se rapporte à la Société, à ses Produits ou à l'opportunité d'affaires/Programme de performance commerciale, laquelle n'a pas été enregistrée au préalable auprès de la Société ;

(c) Les matériels téléchargeables tels que documents PDF, vidéos, images, présentations PowerPoint et autres fichiers sont considérés comme des Matériels de soutien de l'activité commerciale distincts et vous devez les enregistrer auprès de la Société et recevoir un Avis d'enregistrement avant de les publier sur votre Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque ;

(d) Toute allégation de revenus publiée sur un Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque doit inclure la toute dernière version du résumé de rétribution du Brand Affiliate de la Société et doit être conforme à toutes les règles relatives aux allégations portant sur les revenus visés à la Section 3 du présent Titre 3 des Règles commerciales et administratives ;

(e) Vos Sites de cybermarketing de Directeur exécutif de marque ne peuvent contenir plus de 50 pages au total sans le consentement écrit de la Société. Vous devez fournir à la Société tout identifiant ou mot de passe pouvant être nécessaire pour accéder à toutes les parties du Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque ; et

Si la Société vous communique de supprimer ou d'effacer toute information de votre Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque, ou d'apporter toute modification ou d'ajouter tout complément d'information tel qu'un avis de non responsabilité concernant les revenus, vous devrez apporter les changements requis dans un délai de 24 heures (ou période plus brève suivant ce que la Société pourrait exiger à son entière discrétion) ou fermer le Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque jusqu'à ce que ces changements aient été apportés.

7.4 Restrictions supplémentaires concernant l'utilisation d'Internet

Tous les sites Internet de Brand Affiliate, qu'il s'agisse de Sites de cybermarketing de Directeur exécutif de marque ou de sites Internet de Brand Affiliates réalisés par la Société, et toute autre forme d'utilisation de l'Internet autorisée par les présentes Règles commerciales et administratives, y compris les sites Internet vidéo et audio, de médias sociaux et autres sites dont le contenu est à la fois basé sur la participation des utilisateurs et généré par les utilisateurs doivent être conformes aux règles suivantes :

a) Vous ne pouvez pas utiliser ou distribuer de sites Internet à réplication si ce n'est les sites Internet à réplication réalisés par la Société ;

(b) Vous ne pouvez inclure aucune propriété intellectuelle ou information protégée de la Société ou d'une tierce partie dans les noms de domaine/URL uniques ou balises meta de vos sites Internet, et dans aucune autre forme d'utilisation de l'Internet, incluant en cela mais sans s'y limiter, balises, liens, noms de blogs, sites de réseaux sociaux, médias sociaux et applications, et autres sites dont le contenu est à la fois basé sur la participation des utilisateurs et généré par les utilisateurs, forums, babillards, blogs, wikis et podcasts (tels que Facebook, YouTube, Twitter, Wikipedia, Flickr), ou en fonds d'écran ;

c) Vous ne pouvez pas enregistrer votre ou vos sites Internet auprès de moteurs de recherche ou de répertoires Web en utilisant toute propriété intellectuelle ou toute information protégée de la Société ou d'un tiers (p. ex. : marques de commerce, appellations commerciales, secrets industriels et matériel sous droits d'auteur) sans le consentement écrit du propriétaire ;

) Vous ne pouvez pas utiliser de liens sponsorisés ou payer pour placer des annonces publicitaires auprès de moteurs de recherche Internet et de répertoires Web ;

e) Vous pouvez promouvoir vos sites ou pages Internet seulement par le biais d'un contact personnel à deux ; et

(f) Vous pouvez fournir des liens vers vos sites ou pages Internet seulement à partir d'autres sites Internet qui ont été enregistrés auprès de la Société.

7.5 Vidéo et audio sur Internet

Il vous est interdit de publier tout contenu vidéo ou audio dont la création, la production, l'appartenance ou l'objet relèvent de (i) la Société, ses Produits, le Programme de performance commerciale ou les Brand Affiliates, ou de (ii) vous-même ou toute autre tierce partie, sur quelque site Internet que ce soit, à moins que vous n'ayez reçu l'autorisation écrite préalable de la Société ou que ladite publication ne soit spécifiquement autorisée par la présente Section 7.5 du présent Titre 3. Cette interdiction inclut, sans pour autant s'y limiter, les enregistrements vidéo ou audio ayant pour objet le personnel de la Société ou des événements, réunions, formations ou présentations de vente parrainés par la Société ou des Brand Affiliates. À titre d'exception à la présente règle, les Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque peuvent publier des présentations audio et vidéo produites par la Société, spécifiquement autorisées par la Société pour être publiées sur Internet par des Brand Affiliates Directeurs exécutifs de marque sur leurs Sites de cybermarketing, ainsi que des présentations audio et vidéo qui ont été enregistrées auprès de la Société et au regard desquelles un Avis d'enregistrement a été émis.

7.6 Vente sur Internet

Les Produits peuvent être vendus sur Internet seulement par le biais de sites Internet de la Société ou de sites Internet de Brand Affiliates appartenant à la Société et ne peuvent être vendus sur des sites Internet de Brand Affiliates de quelque type que ce soit ni moyennant toute autre forme d'utilisation de l'Internet, incluant en cela les sites vidéo et audio d'Internet, les sites de réseautage social, les médias sociaux et applications, et autres sites dont le contenu est à la fois basé sur la participation des utilisateurs et généré par les utilisateurs, forums, babillards, blogs, wikis et podcasts (tels que Facebook, YouTube, Twitter, Wikipedia, Flickr). Les Sites de cybermarketing de Directeur exécutif de marque peuvent comporter des liens vers les sites Internet de la Société. Cette restriction à la vente sur Internet comprend, sans pour autant s'y limiter, les enchères sur Internet et les sites Internet d'annonces classées tels que ebay.com ou craigslist.org.

7.7 Spam

Vous devez respecter toutes les lois concernant l'envoi d'e mails, la protection de la vie privée et les communications électroniques, et il est de votre devoir de prendre connaissance et de vous tenir à jour des prescriptions de ces lois. Il vous est interdit d'envoyer des courriels indésirables concernant votre site Internet ou votre Compte de Brand Affiliate à des personnes qui n'ont pas spécifiquement émis le souhait d'obtenir des renseignements sur l'opportunité d'affaires offerte par la Société ou sur ses Produits. Il vous incombe d'accéder immédiatement à la demande de quiconque aurait auparavant accepté de recevoir des informations par courrier électronique concernant l'opportunité d'affaires et/ou les Produits et vous demanderait par la suite de cesser de lui envoyer ces courriels.

8 Services de génération de pistes de vente ou « leads » ; prise de parole non facturable

8.1 Services de génération de pistes de vente ou « leads »

Avant de vendre, d'acheter ou d'utiliser une quelconque piste de vente dans le cadre de la promotion de l'activité, il vous faut vérifier que la piste ait été correctement obtenue et que son utilisation est légale dans la zone où vous établissez le contact avec la piste de vente identifiée. Cela implique aussi de veiller à ce que la piste soit conforme à la législation du marché, de l'État ou de la région dont relève l'adresse de la piste. Toute violation des lois relatives aux pistes de vente relève de la seule responsabilité des personnes fournissant les pistes de vente et prenant contact avec elles. La personne qui commet la violation doit indemniser la Société

pour tout coût ou dommage découlant d'atteintes réglementaires ou personnelles à l'utilisation de la piste de vente.

8.2 Prise de parole non facturable ; Réunions

Vous ne pouvez pas facturer de frais liés à un discours à l'occasion d'une quelconque réunion de Brand Affiliate. Toutefois, les dépenses raisonnables que vous aurez engagées (p. ex. : déplacements, hôtel, repas) pour participer et intervenir en qualité d'orateur à une réunion peuvent vous être remboursées. Au cas où vous organiseriez une réunion ou autre réception, vous pouvez faire payer une contribution aux Brand Affiliates participant à la réunion ou autre réception, mais le montant de cette contribution ne doit pas dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts de la réunion ou autre réception en question.

9 Interdiction d'enregistrer les événements de la Société ou ses employés

Vous pouvez enregistrer tout événement parrainé par la Société ou tout discours ou autre présentation fait par un employé ou autre représentant de la Société lors de toute réunion, événement ou autre **pour autant que** l'enregistrement soit destiné à votre usage personnel privé uniquement et qu'il ne soit pas publié, distribué, copié ou diffusé sur quelque support ou média que ce soit, et qu'il ne soit montré à aucun autre Brand Affiliate, Brand Affiliate potentiel ou client, quel que soit le lieu où il se déroule. À l'exception des enregistrements destinés à un usage privé tels que décrits dans la présente Section 9, vous ne pouvez enregistrer aucun événement parrainé par la Société, discours ou autre présentation fait par un employé ou autre représentant de la Société lors de toute réunion, événement ou autre sans le consentement écrit préalable de la Société.

Chapter 4. Parrainage

1 Devenir Parrain

1.1 Conditions requises

Vous ne pouvez agir en qualité de Parrain que si vous remplissez tous les conditions requises et que vous acceptez toutes les responsabilités décrites au Contrat.

1.2 Placement de nouveaux Brand Affiliates

Vous pouvez recommander des Personnes pour qu'elles deviennent Brand Affiliates de la Société en leur faisant soumettre un Contrat Brand Affiliate en ligne à la Société Sur acceptation du Contrat Brand Affiliate par la Société, les candidats sont placés directement en dessous du Parrain indiqué lors du processus d'inscription. Bien qu'un Brand Affiliate tout juste parrainé puisse être désigné comme faisant partie de votre Équipe, cela ne constitue aucunement pour vous une quelque forme de titre de participation dans ledit Compte Brand Affiliate ou portant sur toute information concernant ledit Compte Brand Affiliate. Tous les Brand Affiliates font partie du Réseau, et le Réseau et toute information concernant le Réseau constituent un actif qui est la propriété exclusive de la Société et non du Parrain.

1.3 Intentionnellement vierge

1.4 Distribution de Pistes de vente de la Société

Lorsque la Société reçoit des demandes de renseignements de la part de personnes concernant les Produits de la Société ou l'opportunité d'affaires, la Société renvoie ces personnes aux Brand Affiliates à sa discrétion.

2 Responsabilités d'un Parrain

2.1 Formation de l'Équipe

Vous devez superviser, former, soutenir et communiquer régulièrement avec (i) tout Brand Affiliate que vous

parrainez, et (ii) votre Équipe de façon cohérente avec les termes du Contrat. Vos responsabilités comprennent, mais sans s'y limiter :

(a) assurer une formation régulière en matière de vente et d'organisation, donner des conseils et des encouragements à votre Équipe ainsi qu'exposé dans le Programme de performance commerciale ;

(b) faire tous vos efforts pour veiller à ce que tous les Brand Affiliates de votre Équipe comprennent bien et respectent les termes et les conditions du Contrat ainsi que les lois, ordonnances et règlements applicables au niveau local et national ;

(c) intervenir dans tout litige survenant entre un client et qui que ce soit de votre Équipe et tenter de résoudre le litige promptement et à l'amiable ;

(d) rester en contact avec votre Équipe et être disponible pour répondre aux questions ;

(e) fournir une formation pour veiller à ce que les réunions sur la vente de Produits et sur l'opportunité d'affaires organisées par les membres de votre Équipe soient menées dans le respect du Contrat, de la documentation courante de la Société et conformément à toutes les lois, ordonnances et règlements applicables ;

(f) surveiller les activités de ceux que vous parrainez personnellement et de ceux qui font partie de votre Équipe et travailler de bonne foi avec la Société pour prévenir toute violation des présentes Règles commerciales et administratives et toute manipulation du Programme de performance commerciale ;

(g) superviser et apporter votre concours aux efforts déployés par votre Équipe pour vendre les Produits de la Société aux clients ; et

(h) coopérer avec la Société dans le cadre d'enquêtes portant sur votre Équipe et, à la requête de la Société, fournir toutes informations pertinentes relatives à toute enquête.

2.2 Changement de ligne

Vous ne pouvez pas encourager, induire, inciter ou, quoi qu'il en soit, aider un autre Brand Affiliate à changer de Parrain. Agir ainsi reviendrait à s'immiscer de façon injustifiée et sans raison dans la relation contractuelle existant entre la Société et ses Brand Affiliates. Cette interdiction comprend, mais sans s'y limiter, l'offre d'avantages financiers ou d'autres avantages tangibles à un autre Brand Affiliate pour qu'il résilie un Compte Brand Affiliate existant et qu'il s'inscrive à nouveau sous un autre Parrain. Vous convenez qu'une violation de cette règle porterait un préjudice irréparable à la Société et vous convenez qu'une mesure d'injonction constitue une voie de droit appropriée pour prévenir ledit préjudice. La Société peut également infliger des sanctions à tout Compte Brand Affiliate qui inciterait ou induirait un autre Brand Affiliate à changer de ligne

de parrainage.

2.3 Aucun achat de Produits ou de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale n'est requis

Vous ne pouvez exiger d'aucun Brand Affiliate ou Brand Affiliate potentiel qu'il achète tout Produit ou Matériel et service de soutien de l'activité commerciale, ni ne pouvez laisser entendre qu'un tel achat est nécessaire pour devenir Brand Affiliate.

2.4 Exactitude des informations sur les formulaires de la Société

Vous ne pouvez encourager ou aider aucun Brand Affiliate ou Brand Affiliate potentiel à fournir de fausses informations ou des informations inexactes dans leur Contrat Brand Affiliate ou dans tout autre formulaire de la Société.

2.5 Communication entre votre Équipe et la Société

Vous ne pouvez, pour aucune raison, empêcher ou essayer d'empêcher un Brand Affiliate de contacter directement la Société, et vous ne pouvez pas non plus décourager ou essayer de décourager la Société de contacter directement un Brand Affiliate. Il est de votre devoir de faciliter la communication entre tout Brand Affiliate de votre Équipe et la Société, à la requête d'un Brand Affiliate de votre Équipe ou à la requête de la Société.

3 Activité internationale

3.1 Activité internationale

Sous réserve du Contrat, vous pouvez mener une Activité commerciale en qualité de Brand Affiliate sur tout Marché autorisé. Si le marché est un Marché non ouvert, vous vous limiterez à distribuer des cartes de visite et à mener, organiser ou participer à des réunions auxquelles cinq personnes maximum pourront être conviées, vous-même compris. Vous ne pouvez pas utiliser les dépliants, le démarchage téléphonique, l'envoi massif de courriels, la publicité ou la sollicitation massive de toute nature pour promouvoir la participation à ces réunions. Sur les Marchés non ouverts, vous ne pouvez pas :

(a) Importer ou favoriser l'importation, vendre, offrir ou distribuer par quelque biais que ce soit des Produits de la Société ou des échantillons de Produits ;

(b) Placer des annonces publicitaires de toute nature ou distribuer tout matériel promotionnel concernant la Société, ses Produits ou l'opportunité d'affaires, à l'exception de tout Matériel de soutien de l'activité commerciale agréé par la Société que la Société pourrait avoir spécifiquement approuvé aux fins de la Distribution sur un certain Marché non ouvert ;

(c) Solliciter ou négocier tout accord dans le but qu'un citoyen ou résident d'un Marché non ouvert s'engage vis-à-vis de l'opportunité d'affaires, d'un Parrain donné ou d'une ligne de parrainage spécifique. De plus, les Brand Affiliates ne peuvent pas enrôler des citoyens ou des résidents de Marchés non ouverts sur un Marché autorisé, ou en utilisant des formulaires de Contrat Brand Affiliates d'un Marché autorisé, à moins que le citoyen ou résident du Marché non ouvert n'ait, au moment de son inscription, sa résidence légale dans le Marché autorisé et qu'il y détienne l'autorisation légale de travailler. Il appartient au Parrain de veiller au respect des prescriptions de résidence et de permis de travail. L'affiliation, la participation ou la propriété d'une société de capitaux, d'une société de personnes ou autre entité juridique sur un Marché autorisé ne suffit pas en soi à satisfaire aux prescriptions de résidence ou d'autorisation légale de travailler. Si une Partie intéressée à un Compte Brand Affiliate néglige de fournir les justificatifs permettant de vérifier la résidence et le permis de travail dès lors que la Société en ferait la demande, la Société pourra, si elle l'entend, déclarer le Contrat Brand Affiliate nul et non avenu « ab initio » ;

(d) Accepter d'argent ou autre contrepartie, ou prendre part à toute transaction financière avec tout Brand Affiliate potentiel, que ce soit en personne ou par le biais d'un mandataire, à des fins en lien avec les Produits de la Société ou l'opportunité d'affaires, incluant en cela, le bail, le crédit-bail ou l'achat d'installations dans le but de promouvoir ou de mener des activités liées à la Société ; ou

(e) Promouvoir, faciliter ou mener tout type d'activité qui dépasserait les limites fixées aux présentes Règles commerciales et administratives ou que la Société, à son entière discrétion, estime être contraire aux intérêts financiers ou éthiques de la Société au niveau de son expansion internationale.

3.2 Réunions sur un Marché autorisé avec des participants provenant d'un Marché non ouvert

Si vous avez une réunion sur un Marché autorisé avec des gens de passage provenant d'un Marché non ouvert, ces visiteurs du Marché non ouvert sont soumis à toutes les restrictions liées à leur résidence sur un

Marché non ouvert ou à la nationalité d'un Marché non ouvert. Cela signifie, entre autres, qu'ils ne sont pas autorisés à soumettre un Contrat Brand Affiliate pour devenir Brand Affiliates ou à acheter des Produits pour importation (y compris pour usage personnel).

3.3 Contrat de parrainage international

Si vous souhaitez mener l'activité sur un Marché autorisé qui n'est pas votre Marché de résidence, vous devez respecter toutes les lois applicables du Marché autorisé en question, incluant en cela, mais sans s'y limiter, toutes les conditions de taxes, d'immigration, de visa, d'autorisation et d'enregistrement.

De plus, avant de mener toute Activité commerciale sur un Marché autorisé qui n'est pas votre Marché de résidence, vous devez signer un Contrat de parrainage international si vous n'en avez pas déjà signé un lorsque vous avez soumis votre Contrat Brand Affiliate. La Société, à son entière discrétion, se réserve le droit, avec préavis écrit, de rejeter ou de révoquer l'autorisation qui vous a été accordée d'agir en qualité de Parrain international sur tout Marché autorisé²⁸. Lorsque vous signez un Contrat de parrainage international, la Société vous accorde le droit de parrainer de nouveaux Brand Affiliates sur un Marché autorisé autre que votre Marché de résidence. Sous réserve de la Section 3.11 du Titre 2, le Contrat de parrainage international ne vous confère le droit de commercialiser les Produits sur aucun Marché autorisé.

3.4 Chine continentale

Le modèle de gestion de la Société en Chine continentale diffère du modèle de gestion utilisé sur tout autre marché. La Chine continentale n'est pas un Marché autorisé et, avant de pouvoir y mener des activités, vous devez connaître et respecter toutes les règles et les conditions courantes établies par la Société pour assurer l'exploitation en Chine continentale.

3.5 Interdiction expresse de pré-marketing dans certains pays

La Société se réserve le droit de désigner certains pays, à l'intérieur desquels toute activité de pré-marketing est expressément interdite. Il vous appartient, avant toute situation où vous seriez amené à mener des activités

²⁸ **France** : la Société, à son entière discrétion, se réserve le droit de révoquer l'autorisation qui vous a été accordée d'agir en qualité de Parrain international sur tout Marché autorisé, moyennant un préavis écrit de 90 jours, sauf en cas de faute lourde et de grave violation contractuelle.

d'ouverture préalable du marché sur un Marché non ouvert, de vérifier auprès de la Société que le marché sur lequel vous envisagez de mener ces activités n'est pas un marché prohibé.

3.6 Voies de droit

En sus d'autres voies de droit autorisées en vertu du Contrat, si vous négligez de respecter une quelconque disposition de la Section 3 du présent Titre 4, la Société pourrait vous interdire de participer au marché international concerné aussi longtemps que la Société estimera approprié et vous pourriez être soumis aux voies de droit visées au Titre 6. Les voies de droit sont conformes à des critères d'objectivité et de non-discrimination. Cette interdiction pourrait inclure, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit : une restriction de votre droit de parrainer de nouveaux Brand Affiliates sur le marché international concerné ; une interdiction de paiement de Bonus à vous-même et à votre Chef de groupe ascendant sur le volume que vous avez généré à travers votre Équipe dans le marché international concerné. Sur tous les marchés, et pour une durée pouvant aller jusqu'à un an, vous pourriez ne pas avoir droit aux privilèges traditionnellement offerts aux Brand Affiliates, comme la reconnaissance des mérites lors d'événements de la vie d'entreprise ou dans la documentation d'entreprise.

3.7 Demande d'autorisation à intervenir

Si vous n'avez pas pu participer à un marché en raison d'un manquement à la Section 3 du présent Titre 4, vous devrez soumettre à la Société une demande écrite sollicitant l'autorisation écrite d'intervenir sur le marché une fois la période d'interdiction écoulée.

3.8 Pas de renonciation

Les dispositions de la Section 3 du présent Titre 4 ne valent pas renonciation par la Société de ses droits tels qu'exposés ailleurs dans les présentes Règles commerciales et administratives ou dans le Contrat.

Chapter 5. Clauses restrictives

1 Propriété du Réseau

Vous reconnaissez et acceptez que : (i) le Réseau est protégé en tant qu'actif au titre de secret industriel de valeur et exclusif appartenant à la Société ; (ii) le Réseau a été développé au bénéfice exclusif de la Société et des Brand Affiliates au fur et à mesure de la promotion d'activités commerciales autorisées et des Produits de la Société à travers le Réseau ; (iii) la protection du Réseau est capitale pour la pérennité du succès tant de la Société que de ses Brand Affiliates ; et (iv) une violation de vos obligations issues du présent Titre 5 porte une atteinte irréparable au Réseau, à la Société et à vos collègues Brand Affiliates. Compte tenu de ce qui précède, vous convenez qu'une violation de vos obligations visées au Titre 5 des présentes Règles commerciales et administratives constituerait une nuisance injustifiée et sans raison à la relation contractuelle instaurée entre la Société, ses Brand Affiliates et les clients, et porterait préjudice à l'intérêt commercial concurrentiel et à l'intégrité de la Société et du Réseau.

2 Clauses restrictives

2.1 Pas de débauchage

(a) Vente de produits et de services tiers. Vous ne pouvez d'aucune façon, tant directement qu'indirectement, promouvoir, commercialiser ou vendre les produits ou les services d'une autre entité commerciale ou personne physique au Réseau à moins que vous n'entretenez au préalable une relation commerciale déjà existante avec le Brand Affiliate concerné avant qu'il ne devienne Brand Affiliate. À titre d'exemple, si vous possédez un salon de coiffure et qu'en qualité de Brand Affiliate vous parrainez un de vos clients qui, successivement, devient Brand Affiliate, vous pourrez continuer de vendre à votre client vos services et produits de soins capillaires de votre salon. Sans égard pour ce qui précède, vous ne pouvez pas offrir de produits, services ou opportunités d'affaires de tierces parties, parallèlement à la vente des Produits, ou créer un pack réunissant les produits, services ou opportunités d'affaires de tierces parties et les Produits, ou offrir ou promouvoir les produits, services ou opportunités d'affaires de tierces parties lors de réunions de la Société ou de Brand Affiliates, d'appels ou de toute autre réception en lien avec la Société sans le consentement écrit préalable de la Société

(b) Recrutement pour une autre Société de Vente Directe. Vous ne pouvez d'aucune façon, tant directement qu'indirectement, recruter, inciter ou parrainer un Brand Affiliate ou un client dans le but (i) d'établir une relation avec une Société de Vente Directe, (ii) de promouvoir, vendre ou acheter les produits ou les services de cette dernière, (iii) de participer en qualité de vendeur de cette dernière, (iv) ou, en tout état de cause, de vous associer à une telle Société de Vente Directe, ni ne pouvez encourager tout Brand Affiliate ou client à agir de la sorte ou à résilier ou modifier la relation qu'ils entretiennent avec la Société.

(c) Survie des obligations. Vos obligations en vertu de la présente sous-Section survivront pendant deux ans à compter de la date de votre démission, résiliation, transfert ou autre changement au niveau de la propriété de votre Compte Brand Affiliate, ou pour la durée maximale consentie par la loi applicable.

(d) Mesure d'injonction. En sus d'autres dommages-intérêts compensatoires reconnus à la Société, une mesure d'injonction temporaire et permanente constitue une mesure appropriée pour prévenir des dommages ultérieurs au Réseau et à la Société.

2.2 Exclusivité

(a) Vous reconnaissez et acceptez qu'un Brand Affiliate ou Compte Brand Affiliate, et toute Personne ayant un Intérêt bénéficiaire dans le Compte Brand Affiliate (y compris les conjoints et les Concubins), lesquels ont atteint le niveau jalon Rubis ou supérieur, sont rétribués, reconnus publiquement et, par ailleurs promus par la Société en qualité de Brand Affiliate clés gagnants. En qualité de Brand Affiliate de niveau jalon Rubis ou supérieur, vous êtes raisonnablement supposé vendre exclusivement les Produits de la Société, former les Brand Affiliate de votre Équipe et promouvoir l'activité de la Société. Par conséquent, à titre de condition pour pérenniser votre rétribution détachée relevant des Niveaux Chef de groupe de 3 à 6 de votre Équipe, ainsi que pour être reconnu comme Brand Affiliate gagnant de niveau Rubis ou supérieur lors des événements organisés par la Société, vous ne pouvez vous engager dans aucune Activité de développement commercial pour aucune autre Société de Vente Directe.

(b) Si vous vous engagez dans une Activité de développement commercial pour toute autre Société de Vente Directe alors que vous êtes Brand Affiliate de niveau jalon Rubis ou supérieur, votre Compte Brand Affiliate ne sera pas autorisé à bénéficier des Bonus de Représentant commercial détaché des niveaux Représentant commercial de 3 à 6 de votre Équipe sur chacune des périodes au cours desquelles vous-même, votre conjoint, votre Concubin, ou toute Personne ayant un Intérêt bénéficiaire dans votre Compte Brand Affiliate, (i) vous êtes engagés dans toute Activité de développement commercial, ou (ii) avez maintenu un Intérêt bénéficiaire de quelque forme que ce soit au regard de ladite Société de Vente Directe, et ce sans

égard pour le nombre de Représentants commerciaux détachés relevant de votre premier niveau ou pour d'autres critères d'admissibilité au paiement des niveaux de 3 à 6.

(c) Dans un délai de 5 jours ouvrables à compter du moment où vous vous engagez pour la première fois dans une Activité de développement commercial pour toute autre Société de Vente Directe, vous convenez de notifier à la Société que vous-même, votre conjoint, votre Concubin, ou toute Personne ayant un Intérêt bénéficiaire dans votre Compte Brand Affiliate, vous êtes engagé dans ladite Activité de développement commercial. Vous convenez, par ailleurs, qu'aussitôt engagé dans ladite Activité de développement commercial, vous ne serez plus en droit de recevoir des Bonus de Représentant commercial détaché correspondant aux Niveaux Représentant commercial de 3 à 6 ainsi qu'exposé au paragraphe qui précède. Vous convenez, de surcroît, (i) qu'il vous appartiendra de rembourser à la Société tout Bonus de Représentant commercial détaché qui vous serait payé pendant toute période successive à votre engagement dans une telle Activité de développement commercial et ce, que vous ayez ou non fourni à la Société l'avis visé au présent paragraphe (c), et (ii) que la Société aura le droit de recouvrer tous lesdits montants par compensation du passif avec tout autre Bonus, passé, présent ou futur, qui pourrait vous être dû en vertu du Programme de performance commerciale. Tout défaut de communication à la Société de votre engagement dans toute Activité de développement commercial pour toute autre Société de Vente Directe sera considéré constituer une violation des présentes Règles commerciales et administratives et pourra donner lieu à d'autres actions entreprises par la Société, notamment la résiliation de votre Compte Brand Affiliate.

2.3 Informations confidentielles

Du fait de votre statut de Brand Affiliate, vous avez accès à des Informations confidentielles dont vous reconnaissez le caractère protégé, hautement sensible et de valeur eu égard à l'activité de la Société, lesquelles informations sont mises à votre disposition, dans le seul but exclusif de poursuivre les ventes de Produits de la Société et de prospecter, former et parrainer des tierces parties qui souhaiteraient devenir Brand Affiliates, ainsi que de bâtir et promouvoir ultérieurement votre activité. Vous-même et la Société convenez et reconnaissez que, n'eût été pour votre accord de confidentialité et de non-divulgence, la Société ne mettrait pas d'Informations confidentielles à votre disposition. Durant toute durée de validité du Contrat Brand Affiliate, et pendant quatre ans suite à la résiliation ou à l'expiration du Contrat Brand Affiliate, vous vous abstenrez, pour quelque raison que ce soit, en votre nom propre ou pour le compte de toute autre Personne, de :

- Divulguer toute Information confidentielle relative ou inhérente au Réseau à quelque tierce partie que ce soit, tant directement qu'indirectement ;

- Divulguer, que ce soit directement ou indirectement, le mot de passe ou autre code d'accès au Réseau ;
- Utiliser les Informations confidentielles pour faire de la concurrence à la Société, ou dans tout autre but que celui de promouvoir la Société ; ou
- Utiliser ou divulguer à quelque Personne que ce soit toute Information confidentielle relative ou inhérente au Réseau obtenue pendant la durée de validité de votre Contrat Brand Affiliate.

Lors du non-renouvellement, de la dénonciation ou résiliation de votre Compte Brand Affiliate, vous détruirez ou restituerez promptement à la Société toutes les Informations confidentielles. Les obligations visées à la présente Section 2.3 survivront à la résiliation ou à l'expiration du Contrat Brand Affiliate.

2.4 Confidentialité des informations du Compte Brand Affiliate

Du fait de votre statut de Brand Affiliate, vous pouvez, à la discrétion entière de la Société, avoir accès à des informations concernant d'autres Comptes Brand Affiliate et leurs Équipes dans le seul but de vous permettre de fournir une aide commerciale à ces Comptes Brand Affiliate et à leurs Équipes. Ces informations sont hautement confidentielles et vous ne pouvez pas divulguer les informations concernant un Compte Brand Affiliate et son Équipe à d'autres Brand Affiliates ou à toute autre partie. En accédant auxdites informations, vous consentez expressément à ces restrictions et reconnaissez que, n'eût été pour votre accord de confidentialité et de non-divulcation, la Société ne mettrait pas lesdites informations concernant d'autres Comptes Brand Affiliate et leurs Équipes à votre disposition.

2.5 Clause de non dénigrement

En contrepartie de la reconnaissance de vos mérites par la Société, des Bonus et autre rétribution que vous recevez en qualité de Brand Affiliate, vous ne dénigrerez pas la Société, ni toute autre société ou personne, incluant en cela, mais sans s'y limiter, d'autres Brand Affiliates, les Produits de la Société, le Programme de performance commerciale, les Règles commerciales et administratives ou les employés de la Société. Tout dénigrement peut donner lieu à la résiliation de votre Compte Brand Affiliate.

2.6 Voies de droit

Vous reconnaissez que la Société subirait un dommage irréparable par suite de toute communication ou utilisation non autorisée des Informations confidentielles, y compris le Réseau, ou du recrutement de Brand Affiliates présentement existants pour une autre Société de Vente Directe en violation de la Section 2.1 du

présent Titre 5, et que des dommages-intérêts pécuniaires ne peuvent suffire pour réparer un tel dommage porté à la Société. Par conséquent, si vous enfreignez une quelconque prescription du présent Titre 5, la Société sera en droit de solliciter une mesure d'injonction ou d'injonction temporaire portant interdiction sans vous en donner préavis, en interdisant toute communication ou utilisation non autorisée des Informations confidentielles, laquelle mesure peut venir s'ajouter à toute autre voie de droit légale, notamment les dommages-intérêts. Dans le cadre de toute action de cette nature, si la Société a gain de cause, vous acceptez de rembourser à la Société les frais et les honoraires d'avocats raisonnables qu'elle aura encourus pour entreprendre l'action légale nécessaire. À l'égard de la Société, vous renoncez à toutes les exigences de garantie autrement applicables à une injonction temporaire portant interdiction et/ou Injonction.

2.7 Applicabilité

Si jamais une quelconque disposition du présent Titre 5 devait être réputée ou jugée par un tribunal compétent ou par un arbitre ayant compétence, comme dépassant les limites consenties par la loi applicable, les dispositions restantes demeureront néanmoins valables et applicables dans toute la mesure maximum consentie ainsi que déterminé par ledit tribunal ou arbitre, et ladite disposition sera réintégrée au plus près des limites maximales consenties ainsi qu'établi par ledit tribunal ou arbitre. Les interdictions et protections restantes figurant au présent Titre 5 demeureront pleinement valables à tous les effets.

Chapter 6. Exécution du Contrat

1 Le Contrat

Vous convenez que la relation entre vous et la Société est exclusivement fondée sur le Contrat écrit. Le Contrat peut être amendé par la Société ainsi que prévu aux présentes Règles commerciales et administratives. Vous ne pouvez pas amender le Contrat à moins que l'amendement ne revête la forme écrite et qu'il soit signé par vous et par un représentant légalement autorisé de la Société. Ni vous ni la Société ne pourrez prétendre (i) que le Contrat a été altéré ou amendé par suite d'une quelconque pratique ou forme d'accord ou ligne de conduite, (ii) que le Contrat a été modifié ou amendé verbalement par un membre de la direction ou un employé de la Société, ou (iii) qu'il existe un quasi-contrat ou un contrat de fait tacite entre vous et la Société.

2 Actions des Parties intéressées à un Compte Brand Affiliate

Les actions de toute Partie intéressée, notamment un conjoint, tout associé ou mandataire d'un Brand Affiliate, seront considérées comme étant les actions du Compte Brand Affiliate et soumises aux termes et conditions du Contrat

3 Procédures d'enquête, discipline et résiliation

3.1 Rapports de prétendues violations

Tous les rapports faisant état de violations devront être rédigés par écrit et envoyés à l'attention du Comité d'audit de la conformité des Brand Affiliates (Brand Affiliate Compliance Review Committee, « **CRC** ») de la Société par un individu qui a personnellement connaissance de la violation présumée. La Société peut également enquêter sur une violation présumée dont elle aurait connaissance par le biais de ses propres ressources indépendantes ou enquêtes internes. La Société peut engager une action sur la base de ses propres enquêtes internes à tout moment et n'est pas sujette aux délais limites visés à la Section 3.2 du présent Titre 6.

3.2 Délai limite pour faire état de violations

AFIN D'ÉVITER QUE DES REVENDICATIONS TARDIVES NE PERTURBENT LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES COMPTES BRAND AFFILIATE ET DE LA SOCIÉTÉ, LA SOCIÉTÉ N'ENGAGERA PAS D'ACTION POUR TOUTE VIOLATION PRESUMÉE DES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT QUI N'AURAIT PAS ÉTÉ SOUMISE PAR ÉCRIT AU CRC DE LA SOCIÉTÉ, DANS LES DEUX ANS À COMPTER DU MOMENT OU LA VIOLATION PRESUMÉE SERAIT SURVENUE LA PREMIÈRE FOIS. LES VIOLATIONS PRESUMÉES SERONT DESIGNÉES « LITIGES », LESQUELS SONT ULTÉRIEUREMENT DÉFINIS DANS LE GLOSSAIRE DES TERMES DÉFINIS À LA SECTION 3 DU TITRE 7.

3.3 Équilibre des droits au domaine privé

Les procédures d'enquête et le processus de règlement des Litiges de la Société ont vocation à trouver un équilibre entre vos droits au domaine privé et les droits d'autres Brand Affiliates ainsi que les droits de la Société. Par conséquent, jusqu'à ce que le Litige n'ait été soumis à l'arbitrage, toutes les informations et les éléments de preuve reçus par la Société ne seront livrés qu'à vous et aux autres Brand Affiliates qui sont parties au Litige suivant ce que la Société estime nécessaire. Avant de livrer toute information, la Société tiendra compte (i) de la complexité du Litige ; (ii) du devoir d'équilibrer les droits au domaine privé et les obligations de déclaration. Si le Litige est soumis à une procédure d'arbitrage, toutes les informations et les éléments de preuve seront mis à disposition conformément aux règles et aux procédures d'arbitrage des Litiges décrites au Titre 7.

3.4 Procédure

Vos droits en vertu du Contrat sont fonction de votre observance de toutes vos obligations en vertu du Contrat. Si la Société détermine que vous avez enfreint les termes du Contrat, la Société, suivant la nature du Litige, pourra, à son entière discrétion, procéder comme suit : (i) résilier immédiatement votre Compte Brand Affiliate ou engager toute autre action appropriée ainsi que prévu à la Section 3.7 du présent Titre 6 ; (ii) donner cours directement à un arbitrage en accord avec le Titre 7, ou (iii) traiter le prétendu Litige conformément aux procédures suivantes :

(a) Avis écrit. Vous recevrez un avis écrit de la Société vous informant que vous êtes ou pourriez être en violation du Contrat.

(b) Réactions et interdictions de la Société. Vous disposerez de 10 jours ouvrables à compter de la date de l'avis écrit pour pouvoir présenter par écrit toutes les informations que vous considérez pertinentes eu égard au prétendu Litige. Vous pouvez fournir des informations sur des individus en possession d'informations pertinentes, ainsi que leurs noms et adresses, d'autres coordonnées appropriées et des copies de tous les documents pertinents. À défaut de réponse de votre part à l'avis écrit ou si vous ne fournissez pas toutes les informations et les faits pertinents, la Société pourra engager l'action qu'elle estime appropriée. La Société a le droit d'interdire les activités de votre Compte Brand Affiliate (placement de commandes de Produits, parrainage, obtention de Bonus, etc.) à compter de la date à laquelle l'avis écrit vous a été envoyé jusqu'à ce qu'une décision finale n'ait été rendue.

(c) CRC. La Société examinera toutes informations que vous lui aurez soumises dans le délai de 10 jours ou celles qu'elle aura obtenues par le biais de sources collatérales ainsi que toutes informations que la Société aura découvert de façon autonome. Le CRC prendra une décision finale concernant le Litige et l'action que la Société engagera, le cas échéant, et vous enverra une copie de la décision du CRC. La Société peut, si elle l'entend de son seul gré, envoyer une copie de la décision du CRC à d'autres parties concernées.

3.5 Comité d'appel pour la conformité des Brand Affiliates (Compliance Appeals Committee, CAC)

Si la Société engage une action immédiate ainsi que prévu à la Section 3.7 du présent Titre 6, ou si le CRC a rendu une décision concernant le Litige, vous disposez de 10 jours ouvrables à compter de la date de l'avis écrit pour faire appel par écrit au CAC. Il conviendrait d'inclure dans votre avis écrit une description indiquant en quoi vous contestez l'action immédiate de la Société ou la décision du CRC. Dans les 90 jours à compter de la réception de votre avis écrit, le CAC examinera votre appel et fournira un avis écrit (i) de sa décision finale, (ii) indiquant que son examen nécessitera davantage de temps, ou (iii) informant de ce que l'affaire doit directement se poursuivre par voie d'arbitrage en vertu du Titre 7. Si le CAC a décidé qu'il convient de soumettre directement l'affaire à un arbitrage et quand bien même vous ne souhaiteriez pas prendre part à l'arbitrage, la décision prise dans le cadre de l'arbitrage aura néanmoins force obligatoire pour vous. Une fois sa décision finale prise, le CAC vous enverra un avis écrit et vous disposerez de 60 jours à compter de la date de la décision du CAC pour demander un arbitrage de la décision du CAC.

3.6 Actions de la Société pour violation du Contrat

Dès lors que la Société établit qu'une violation du Contrat a eu lieu, la Société peut, à son entière discrétion, à l'appui de motifs objectifs et non discriminatoires, résilier votre Contrat. En sus ou en lieu et place de la

résiliation de votre Contrat, la Société peut engager toute autre action qu'elle estime appropriée, notamment l'ensemble ou l'une ou l'autre des actions suivantes (ce qui sera déterminé en fonction de la nature de la violation contractuelle) :

(a) Vous notifier par écrit les inquiétudes de la Société et l'intention de la Société de mettre fin à vos droits au titre du Contrat si votre manquement se poursuit ;

(b) Suspendre vos droits au titre du Contrat ;

(c) Surveiller votre performance à venir sur un laps de temps donné ;

(d) Identifier des actions spécifiques qu'il vous incombe d'adopter pour réparer votre manquement et vous demander de fournir à la Société une description écrite de ce que vous comptez faire pour satisfaire à vos obligations contractuelles ;

(e) Cesser d'exécuter les obligations envers la Société en vertu du Contrat et suspendre vos privilèges en vertu du Contrat, incluant en cela, sans s'y limiter, révoquer ou suspendre votre droit de recevoir des gratifications, révoquer votre droit à la reconnaissance de vos mérites lors des événements de la vie d'entreprise ou dans les médias d'entreprise (publications, vidéos, etc.), révoquer votre droit de participer aux événements parrainés par la Société ou aux événements parrainés par des Brand Affiliates, révoquer votre droit de passer des commandes de Produits de la Société, révoquer votre droit de recevoir des promotions dans le cadre du Programme de performance commerciale, ou révoquer votre droit de participer en qualité de Parrain international ; rabaisser votre Titre et suspendre et/ou révoquer votre droit de recevoir des Bonus sur les volumes relevant d'un ou de plusieurs niveaux de votre Équipe conformément aux dispositions du paragraphe 6.6 du Titre 2 ; révoquer votre statut ou vos critères d'admissibilité à être reconnu et rétribué en qualité de « Représentant commercial » dans le cadre du Programme de performance commerciale ;

(f) Réduire le paiement de l'ensemble ou de toute part de Bonus vous revenant que vous avez gagnés par suite de ventes faites par vous ou par l'ensemble ou toute partie de votre Équipe conformément aux dispositions du paragraphe 6.6 du Titre 2 ;

(g) Procéder à une nouvelle attribution de l'ensemble ou d'une partie de votre Équipe à un autre Parrain ;

(h) Recouvrer à partir de votre Compte Brand Affiliate tout montant raisonnable pour tout dommage causé par la violation ;

(i) Engager toute action que la Société estime appropriée pour se protéger elle-même ainsi que son Réseau ; et

(j) Solliciter une mesure d'injonction ou toute autre voie de droit prévue par la loi.

3.7 Action immédiate

Si la Société détermine, à son entière discrétion, qu'un Litige nécessite une action immédiate, ou si la Société vous a préalablement notifié qu'elle engagera une action immédiate en raison d'une violation ou pour des actions semblables à celles qui ont été décrites dans l'avis, la Société pourra engager toute action immédiate ou poursuivre toute voie de droit qu'elle estime appropriée, y compris la résiliation de votre Compte Brand Affiliate ou la révocation de votre droit de recevoir des Bonus ou de passer des commandes de Produits de la Société. La Société vous remettra un avis écrit vous informant de son action. Vous disposerez de 10 jours ouvrables pour faire appel de l'action de la Société ainsi que prévu au présent Titre 6.

3.8 Voies de droit

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de poursuivre toute voie de droit qui lui est ouverte en vertu du présent Titre 6. Un manquement ou un retard de la part de la Société dans l'exercice desdites voies de droit ne vaudra pas renonciation auxdites voies de droit.

3.9 Résiliation de votre Contrat

(a) Sous réserve des conditions de la présente Section 3.9 du Titre 6, (i) vous pouvez résilier votre Compte Brand Affiliate à tout moment²⁹, et sans devoir payer de frais ou pénalités en raison de cette

²⁹ Vous avez droit à un délai de réflexion de 14 jours à dater de la présentation du Contrat Brand Affiliate pour l'annuler avec effet immédiat, en adressant un avis écrit à la Société, auquel cas vous avez le droit (*le délai peut varier en fonction du Marché autorisé ; veuillez vous reporter à la fin de la présente Note pour les délais propres à chaque marché*) :

(i) de recouvrer toute somme que vous avez versée à la Société conformément aux dispositions du présent système de vente et du présent Contrat ; et

(ii) de retourner à l'entité Nu Skin Local toutes les marchandises que vous avez achetées au cours de cette période dans le cadre de ce système de vente et qui sont restées invendues, à condition que lesdites marchandises invendues soient toujours dans le même état où elles étaient au moment de l'achat (à savoir susceptibles d'être revendues), et de recouvrer toute somme versée pour leur achat ; et

(iii) d'annuler tout service que vous avez commandé au cours de cette même période dans le cadre du présent système de vente et de recouvrer toute somme versée en vue d'obtenir lesdits services qui ne vous ont pas encore été fournis.

Afin de recouvrer toute somme visée aux points (i) ou (iii) ci-dessus, vous devez, dans les 14 jours à compter de la signature du présent Contrat, adresser un avis écrit à l'entité Nu Skin Local demandant le remboursement desdites sommes et Nu Skin vous remboursera les sommes que vous avez le droit légitime de recouvrer dans un délai raisonnable après la date de réception dudit avis (*en Italie, le remboursement doit être exécuté sous 30 jours*).

Russie et Ukraine : La compensation ne peut se faire qu'en faveur de l'acheteur.

résiliation, en remettant à la Société un avis de résiliation écrit signé ; (ii) la Société peut résilier votre Compte Brand Affiliate ainsi que prévu au présent Titre 6 ; et (iii) la Société peut résilier votre Compte Brand Affiliate sans préavis si vous n'avez engagé aucune Activité commerciale dans le cadre de votre compte pendant une période de 12 mois consécutifs ou plus³⁰. **Veillez vous reporter aux Notes du présent paragraphe concernant les droits spécifiques que vous pourriez avoir en matière de résiliation et de recouvrement de sommes payées à la Société.**

(b) Si vous résiliez votre Compte Brand Affiliate, la résiliation deviendra effective à la date qui interviendra le plus tard entre : (i) la date à laquelle la Société reçoit votre avis écrit de résiliation, (ii) la date qui est précisée dans votre avis écrit.

(c) La résiliation de votre Compte Brand Affiliate donne lieu à la perte de tous les droits et avantages que vous détenez en qualité de Brand Affiliate, notamment la perte permanente de votre Équipe. Après la résiliation de votre Compte Brand Affiliate, qu'elle vienne de vous ou de la Société, vous pouvez déposer une nouvelle demande pour devenir Brand Affiliate en soumettant à la Société un nouveau Contrat Brand Affiliate une fois que vous aurez satisfait au délai d'attente visé au Titre premier, Section 3.3 des présentes Règles commerciales et administratives. La condition de soumettre nécessairement un nouveau Contrat Brand Affiliate est impérative, et ce, que vous demandiez de devenir Brand Affiliate sous votre ancien Parrain ou sous un nouveau Parrain.

(d) À la résiliation d'un Compte Brand Affiliate pour quelque raison que ce soit, si une enquête concernant le Compte Brand Affiliate est en cours, et/ou si une question légale demeure pendante concernant le Compte Brand Affiliate, ce qui inclut toute violation présumée ou violation effective du

Afin de recouvrer les sommes versées pour les marchandises ainsi que visé au point (ii) ci-dessus, vous devez livrer toute marchandise (qui n'est pas encore en possession de l'entité Nu Skin Local) que vous souhaitez restituer dans les 21 jours à compter de l'envoi de votre avis de résiliation à l'entité Nu Skin Local. Les frais de livraison seront à votre charge. Les sommes payées pour ces marchandises vous seront dues à la livraison des marchandises, ou immédiatement si les marchandises ne vous ont pas encore été livrées.

La Société n'a pas le droit de vous réclamer des frais de manutention pour le renvoi des marchandises tel que visé au point (ii) ci-dessus ou pour l'annulation des services telle que visée au point (iii) ci-dessus.

*D'une manière générale, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer vos droits. Toutefois, en **Russie**, le délai est de 7 jours ; en **Ukraine**, le délai est de 7 jours ; et en **Suisse**, l'avis de résiliation prend effet au moment de sa réception.*

³⁰ **France** : Si le Brand Affiliate n'a engagé aucune Activité commerciale pendant une période de 12 mois consécutifs ou plus, la Société informera le Brand Affiliate avec un préavis de 30 jours avant de résilier son Compte Brand Affiliate.

Contrat, l'Équipe ne pourra pas se déployer en « roll up » tant que les enquêtes en cours et/ou les questions légales n'auront pas été réglées par la Société et que toutes les sanctions n'auront pas été satisfaites.

(e) Les obligations du Contrat décrites au Titre 5 survivront à l'annulation, à la résiliation ou à l'expiration du Contrat. Toute autre disposition ou partie de ces dernières qui, de par leur nature, seraient vouées à survivre à l'annulation, à la résiliation ou à l'expiration survivront également pour la durée précisée.

Chapter 7. Arbitrage

1 Qu'est-ce que l'arbitrage obligatoire ?

Afin de régler efficacement et rapidement tous les Litiges, la Société a institué une procédure d'arbitrage obligatoire. L'arbitrage consiste à déférer tout Litige à une tierce partie impartiale qui aura été sélectionnée par vous-même, la Société et tout autre Brand Affiliate qui est partie au Litige. Un arbitre se pose en juge, écoute les éléments de preuve des parties et rend une décision ayant force obligatoire. La décision de l'arbitre est un jugement exécutoire devant une cour de justice. L'arbitrage a pour but de régler définitivement les divergences entre les parties d'une manière plus rapide, moins coûteuse et peut-être moins formelle que ne le permet une procédure devant une cour ordinaire.

2 L'arbitrage est obligatoire et contraignant pour tous les Litiges

VOUS ET LA SOCIÉTÉ CONVENEZ QUE L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET CONTRAIGNANT CONSTITUE LE SEUL MOYEN DE RÉGLER TOUT LITIGE ET L'ENSEMBLE D'ENTRE EUX. VOUS RENONCEZ À TOUS DROITS À UN PROCÈS DEVANT UN JURY OU TRIBUNAL SANS JURY POUR RÉGLER UN LITIGE. L'ARBITRAGE EST DÉFINITIF ET IL NE PEUT ÊTRE INTERJETÉ APPEL DE LA DÉCISION. LA JURIDICTION DE L'ÉTAT DE L'UTAH AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SERA SEULE COMPÉTENTE POUR ARBITRER TOUS LES LITIGES.

3 Définition de Litige

Un « litige » s'entend de « CHACUN ET L'ENSEMBLE DES DEMANDES, LITIGES, DROITS D'ACTION OU PLAINTES, PASSES, PRESENTS OU FUTURS, QU'ILS SOIENT DE NATURE CONTRACTUELLE, DELICTUELLE, FONDÉS SUR UN TEXTE DE LOI OU EN DROIT, RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU EN ÉQUITÉ, OU DE TOUT AUTRE DROIT D'ACTION, (I) DECOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT, (II) ENTRE VOUS ET D'AUTRES BRAND AFFILIATES, DECOULANT D'UN COMPTE BRAND AFFILIATE OU S'Y RAPPORTANT, OU DE VOS RELATIONS PROFESSIONNELLES EN QUALITÉ D'ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS DE LA SOCIÉTÉ, (III) ENTRE VOUS ET LA SOCIÉTÉ, (IV) AYANT TRAIT À LA SOCIÉTÉ OU À SES ENTITÉS

AFFILIEES, ANCIENNES OU PRESENTES, A LEURS PROPRIETAIRES, ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION, EMPLOYES, INVESTISSEURS OU FOURNISSEURS, (V) SE RAPPORTANT AUX PRODUITS, (VI) CONCERNANT UNE DECISION DE LA SOCIETE SUR TOUTE AUTRE QUESTION AYANT DES REPERCUSSIONS SUR VOTRE COMPTE BRAND AFFILIEE, OU QUI DECOULE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE OU QUI S'Y RAPPORTE, INCLUANT EN CELA VOTRE DESACCORD QUANT AUX ACTIONS DISCIPLINAIRES DE LA SOCIETE OU A L'INTERPRETATION DU CONTRAT ».

4 Médiation

La médiation est le processus moyennant lequel une tierce partie neutre tente de régler un Litige entre parties opposées. L'objectif poursuivi par le médiateur est d'accroître la compréhension que chacune des parties a du Litige et de les convaincre d'ajuster leurs positions en se rapprochant l'une de l'autre afin, si possible, de réconcilier les parties au Litige. Si toutes les parties qui ont pris part à la procédure du CRC conviennent d'une médiation, la Société favorisera la voie de la médiation qui se tiendra à Salt Lake City, Utah, États-Unis dans les bureaux des avocats externes de la Société. La médiation se déroulera en anglais. Les parties à la médiation supporteront en parts égales tous les frais et les coûts de la médiation. Faute de consensus de toutes les parties sur une médiation, le Litige sera soumis à l'arbitrage ainsi que prévu au présent Titre 7.

5 Demande d'arbitrage

Pour simplifier la lecture, toutes les parties ayant participé à la procédure du CAC et qui participeront à l'arbitrage, y compris la Société, pourront être désignées « **Parties intéressées** » au présent Titre 7. Dans les 60 jours à compter de la date de la décision du CAC, toute Partie intéressée qui ne serait pas satisfaite de la décision du CAC, notifiera par écrit à toutes les autres Parties intéressées par la procédure du CAC que la Partie intéressée demande que le Litige soit soumis à l'arbitrage devant une tierce partie arbitre neutre (« **Demande d'arbitrage** »). Le défaut de présentation dans les temps d'une Demande d'arbitrage vaut acceptation de la décision du CAC et la Partie intéressée convient de respecter les termes de la décision. Dans un laps de temps raisonnable à compter de la réception de la Demande d'arbitrage, la Société, par le biais de son avocat externe, joindra toutes les Parties intéressées au sujet d'une date pour l'arbitrage et fournira une liste de possibles arbitres.

6 Procédure d'arbitrage

6.1 Règles d'arbitrage ; Lieu

L'arbitrage sera mené par un arbitre professionnel dont auront convenu toutes les Parties intéressées. L'arbitrage se déroulera conformément au règlement uniforme d'arbitrage de l'État de l'Utah, à savoir l'« Utah Uniform Arbitration Act ». L'arbitrage se tiendra à Salt Lake City, dans l'État de l'Utah, aux États-Unis, dans les bureaux des avocats externes de la Société.

6.2 Communication préalable

L'arbitre aura la faculté discrétionnaire d'ordonner qu'ait lieu un échange d'informations entre les Parties intéressées préalable à l'arbitrage, incluant en cela, mais sans s'y limiter, la production des documents requis, l'échange des synthèses de témoignage des témoins proposés et les dépositions des témoins et des Parties intéressées. De plus, sous réserve d'approbation par l'arbitre sélectionné, les Parties intéressées peuvent soumettre un dire préalable à l'arbitrage en y exposant les droits d'action en droit et le contexte factuel.

6.3 Date de l'arbitrage

À moins que toutes les Parties intéressées ne conviennent de proroger la date de l'arbitrage, l'arbitrage se déroulera au plus tard dans les six mois à compter de la date de la Demande d'arbitrage.

6.4 Langue

L'arbitrage se déroulera en anglais mais, à la demande et aux frais de la Partie intéressée qui en fait la demande, les documents et les témoignages seront traduits dans la langue choisie par la Partie intéressée qui en fait la demande.

6.5 Pas d'actions collectives

Aucun Litige ne sera tranché, par voie d'arbitrage ou dans toute autre procédure judiciaire, dans le cadre d'une action collective.

6.6 Personnes conviées autorisées

Chaque Partie intéressée à l'arbitrage s'entend limitée à la présence de la Partie intéressée, des individus figurant dans le Contrat Brand Affiliate de la Partie intéressée et à un maximum de deux avocats plaidants par Partie intéressée.

6.7 Honoraires et frais de l'arbitre

Les Parties intéressées supporteront en parts égales tous les honoraires et les frais de l'arbitre encourus dans l'arbitrage.

6.8 Sentences

(a) L'arbitrage sera définitif et aura force contraignante. Il constituera le règlement intégral de toutes les demandes et de tous les litiges entre les Parties intéressées à l'arbitrage. Un jugement fondé sur la sentence rendue par l'arbitre peut être inscrit devant tout tribunal de l'État de l'Utah aux États-Unis. Tous les Brand Affiliates ascendants et les Équipes des Parties intéressées seront liés par la sentence arbitrale finale.

(b) Toute sentence de l'arbitre revêtira la forme écrite et sera fondée sur l'application des règles de droit strictes aux faits portés devant l'arbitre. L'arbitre est autorisé à attribuer à une Partie intéressée toute somme estimée correcte pour le temps, les frais et les problèmes posés par l'arbitrage, notamment les honoraires de l'arbitrage et les honoraires d'avocats. Cependant, les dommages-intérêts punitifs ne seront consentis dans aucun Litige. **AUCUNES DES PARTIES INTERESSEES, NI LA SOCIETE, NI L'UNE QUELCONQUE ENTITE LIEE A LA SOCIETE, SES MEMBRES DE LA DIRECTION, ADMINISTRATEURS, EMPLOIES, INVESTISSEURS OU FOURNISSEURS, NE SERA REDEVABLE DE DOMMAGES-INTERETS PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSECUTIFS, PARTICULIERS OU INDIRECTS, INCLUANT EN CELA LA PERTE DE REVENUS OU DE BENEFICES FUTURS, OU LA PERTE DE REPUTATION PROFESSIONNELLE OU D'OPPORTUNITE LIEE A LA VIOLATION OU A LA VIOLATION PRESUMEE DU CONTRAT, OU DE TOUT ACTE, OMISSION OU AUTRE CONDUITE DECOULANT DU STATUT D'ENTREPRENEUR INDEPENDANT ET DE BRAND AFFILIATE DE PRODUITS DE LA SOCIETE DE LA PARTIE INTERESSEE.**

6.9 Confidentialité

L'ensemble de la procédure d'arbitrage sera à huis clos et confidentielle. . À l'exception de ce que peut imposer la loi et de l'utilisation par la Société d'une sentence arbitrale comme précédent pour trancher de futurs Litiges, ni une Partie intéressée ni l'arbitre ne pourront communiquer l'existence, le contenu ou l'issue d'un arbitrage, quel qu'il soit, sans le consentement écrit préalable de toutes les Parties intéressées.

6.10 Exécution de la sentence ; Mesure d'injonction

Sans égard pour la présente règle d'arbitrage, toute Partie intéressée peut saisir un tribunal compétent du comté et de l'État de l'Utah aux États-Unis, ou de toute autre juridiction suivant ce qui s'avère nécessaire (i) pour donner exécution à une sentence arbitrale ou à la mesure d'injonction prononcée par un arbitre, ou (ii) pour solliciter une décision temporaire d'injonction portant interdiction, une injonction provisoire ou autre mesure d'injonction avant, pendant ou après que soit rendue une décision dans le cadre de toute procédure d'arbitrage. L'institution de toute action devant un tribunal aux fins d'une mesure équitable, ou pour donner exécution à une sentence ou ordonnance arbitrale, ne vaudra pas dérogation à l'obligation de toute Partie intéressée de soumettre tout Litige à l'arbitrage.

6.11 Survie

Votre accord concernant la voie d'arbitrage survivra à toute résiliation ou expiration du Contrat ou de tout autre accord entre vous et la Société.

7 Demandes de tierces parties

Afin de protéger la Société, ses actifs et sa réputation contre des demandes ou des litiges émanant de tierces parties extérieures (non-Brand Affiliates), la Société exige ce qui suit : si tout Brand Affiliate devait être accusé de porter une quelconque atteinte à tout droit protégé de toute tierce partie extérieure (qui n'est pas un Brand Affiliate), découlant de tout actif protégé de la Société, ou si le Brand Affiliate fait l'objet de toute demande ou poursuite liée à la conduite sur le plan des affaires dudit Brand Affiliate, ou de toute autre action qui, directement ou indirectement, a un impact négatif sur la Société, sa réputation ou l'un ou l'autre de ses actifs corporels ou incorporels, ou constitue une menace pour ces derniers, le Brand Affiliate concerné en informera immédiatement la Société. La Société peut, à ses propres frais et moyennant préavis raisonnable, engager toute action qu'elle estime nécessaire (incluant en cela, mais sans s'y limiter, la prise de contrôle de

tout contentieux ou discussion de règlement y afférente) afin de se protéger elle-même, de préserver sa réputation et ses biens corporels et incorporels. Le Brand Affiliate n'engagera aucune action dans le cadre de ladite demande et poursuite, à moins que la Société n'y consente, lequel consentement ne sera pas refusé de façon non raisonnable.

Chapter 8. Dispositions générales

1 Dispositions générales

1.1 Modifications au Contrat

La Société se réserve expressément le droit d'apporter toute modification au Contrat moyennant préavis de 30 jours et publication sur les sites Internet de la Société, les canaux habituels de communication avec les Brand Affiliates, ou suivant ce que prévoit la Section 1.6 du présent Titre 8. Vous acceptez que, 30 jours après ledit avis, toute modification prendra effet et sera incorporée automatiquement au Contrat établi entre vous et la Société à titre de disposition en vigueur et ayant force obligatoire. En continuant d'agir en qualité de Brand Affiliate, d'engager toute Activité commerciale ou d'accepter quelque Bonus que ce soit après que les modifications ont pris effet, vous reconnaissez avoir accepté les nouveaux termes du Contrat. Si vous n'acceptez pas ces modifications, vous êtes dans la possibilité de résilier votre compte Brand Affiliate conformément à l'Article 4.4 du Titre premier.

1.2 Renonciations et dérogations

La Société se réserve le droit, à son entière discrétion, de renoncer à une violation de toute disposition du Contrat, ou d'y déroger. Toute renonciation par la Société à une violation de toute disposition du Contrat ou toute dérogation par la Société à toute disposition du Contrat devra revêtir la forme écrite et ne sera pas interprétée comme une renonciation à toute violation successive ou supplémentaire ou comme une dérogation au regard d'une autre Personne. Seule la Société, à son entière discrétion, peut exercer tout droit ou prérogative lui revenant en vertu du Contrat. Toute dérogation à laquelle la Société a consenti, ou tout défaut ou retard par la Société dans l'exercice de tout droit ou prérogative en vertu du Contrat ne vaudra pas dérogation ou renonciation audit droit ou à ladite prérogative à l'avenir.

1.3 Contrat intégré

Le Contrat constitue l'expression dernière de l'entente et de l'accord existant entre vous et la Société concernant toutes questions traitées dans le Contrat et remplace tous accords ou ententes (à la fois verbaux et écrits) contemporains ou intervenus antérieurement entre les parties. Le Contrat annule toutes les annotations, notes, démonstrations, discussions et descriptions antérieures relatives à la matière faisant l'objet

du Contrat. Le Contrat ne peut être modifié ou amendé à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Règles commerciales et administratives. L'existence du Contrat ne peut être réfutée par la preuve de tout prétendu accord, verbal ou écrit, antérieur ou intervenant dans le même temps.

En cas de conflit entre les termes du Contrat et les déclarations verbales qui vous ont été faites par tout employé de la Société ou par un autre Brand Affiliate, les termes et les prescriptions écrits exprès du Contrat prévaudront.

1.4 Séparabilité

Toute disposition du Contrat qui ferait l'objet d'une interdiction, dont la validité serait infirmée ou qui, en tout état de cause, serait rendue inapplicable dans quelque juridiction que ce soit, sera inefficace au regard seulement de l'interdiction, de l'invalidation ou de l'inapplicabilité dans ladite juridiction et seulement dans ladite juridiction. Aucune disposition interdite, infirmée ou inapplicable du Contrat n'aura pour effet d'infirmier ou de rendre inapplicable toute autre disposition du Contrat, et ladite disposition du Contrat ne sera pas non plus infirmée ou rendue inapplicable dans quelque autre juridiction que ce soit.

1.5 Droit applicable/Juridiction

L'État de l'Utah aux États-Unis sera le siège exclusif de l'arbitrage ou de tout autre règlement de Litige. Le Contrat a son lieu d'origine dans l'État de l'Utah aux États-Unis et le Contrat sera régi, entendu et interprété conformément aux lois de l'État de l'Utah aux États-Unis, sans donner effet à ses règles concernant le choix du droit applicable. La seule juridiction pour l'ensemble et chacun des Litiges, incluant en cela la validité des dispositions relatives à l'arbitrage, à la juridiction et à la compétence sera le comté de Salt Lake dans l'Utah aux États-Unis. Vous consentez à la compétence personnelle de tout tribunal à l'intérieur de l'État de l'Utah aux États-Unis et renoncez à toute exception d'incompétence territoriale. Vous renoncez à tout privilège de juridiction dont vous pourriez jouir en vertu de la législation sur votre Marché de résidence.

1.6 Avis

Sauf autrement prévu au Contrat, tout avis ou autre communication devant ou pouvant être remis en vertu du Contrat revêtira la forme écrite et sera remis en mains propres, transmis par télécopieur ou envoyé par courrier prioritaire, certifié (ou recommandé) ou par courrier exprès, pré-affranchi. Sauf autrement prévu au Contrat, les avis seront réputés avoir été remis dès lors qu'ils auront été remis en mains propres ou, en cas d'envoi par télécopieur, le lendemain de la date de la télécopie en question ou, en cas d'envoi par la poste,

cinq jours après la date à laquelle ils ont été postés à l'adresse de l'entité Nu Skin Local applicable à l'attention du Service juridique (« Legal Department ») ou à l'adresse du Brand Affiliate telle que figurant dans le Contrat Brand Affiliate, à moins qu'un avis de changement d'adresse n'ait été reçu par la Société.

1.7 Successeurs et demandes

Le Contrat a force obligatoire pour les parties aux présentes ainsi que leurs successeurs et ayants droit respectifs et s'applique au bénéfice de l'ensemble d'entre eux.

1.8 Intitulés

Les intitulés du Contrat ne sont fournis que pour faciliter la lecture et ne limiteront, en tout état de cause, ni n'affecteront aucun des termes ou des dispositions du Contrat.

1.9 Références internes

Sauf indication contraire, toutes les références figurant aux présentes à des Sections ou à des Titres se rapportent aux Sections ou aux Titres des présentes Règles commerciales et administratives.

1.10 Pluriel et genre

Tous les mots seront réputés inclure le pluriel et le singulier, tous genres confondus

1.11 Traductions

Au cas où une quelconque incohérence apparaîtrait entre la version anglaise du Contrat et toute traduction de celui-ci, la version anglaise prévaudra.

Addenda A – Glossaire des termes définis

Programme ADR (Automatic Delivery Rewards)

Programme facultatif accessible dans certains Pays autorisés permettant aux Brand Affiliates de passer une commande permanente à la Société, prévoyant des expéditions mensuelles au Brand Affiliate.

Matériel publicitaire

Toute présentation au format électronique, imprimée ou verbale ou autre matériel utilisé lors de l'offre ou de la vente des Produits, du recrutement de Brand Affiliates potentiels ou de la formation de Brand Affiliates, faisant référence à la Société, aux Produits, au Programme de performance commerciale ou à ses appellations commerciales ou logos, et pouvant inclure du Matériel publicitaire personnalisé.

Marché autorisé

Tout marché désigné par écrit par la Société comme étant officiellement ouvert à tous les Brand Affiliates pour y mener leurs activités.

Intérêt bénéficiaire

Au regard des Comptes Brand Affiliate :

Tout intérêt de quelque nature que ce soit, qu'il soit direct ou indirect, incluant en cela, mais sans s'y limiter, tout titre de participation, tous droits aux bénéfices présents ou futurs, de nature financière ou autre, droits de prendre part à des voyages et autres événements parrainés par la Société, droits d'acheter les Produits aux prix de gros, toute forme de reconnaissance de mérites ou autres avantages tangibles ou intangibles associés à un Compte Brand Affiliate.

Une personne physique détient un Intérêt bénéficiaire dans le Compte Brand Affiliate de son conjoint ou Concubin.

Si une Personne est listée ou devrait l'être dans la Fiche d'Entité commerciale d'une Entité commerciale, celle-ci est réputée détenir un Intérêt bénéficiaire dans le Compte Brand Affiliate de ladite Entité commerciale. Toute personne physique détenant un Intérêt bénéficiaire dans une Entité commerciale sera réputée détenir un Intérêt bénéficiaire dans le Compte Brand Affiliate.

Au regard d'une Société de Vente Directe :

Tout intérêt de quelque nature que ce soit, qu'il soit direct ou indirect, incluant en cela, mais sans s'y limiter, tout

titre de participation, tous droits aux bénéfices présents ou futurs, de nature financière ou autre, droits de prendre part à des voyages et autres événements parrainés par une Société de Vente Directe, droits d'acheter les produits d'une Société de Vente Directe aux prix de gros, toute forme de reconnaissance de mérites ou autres avantages tangibles ou intangibles associés à un compte Brand Affiliate d'une Société de Vente Directe. Une personne physique détient un Intérêt bénéficiaire dans le compte Brand Affiliate d'une Société de Vente Directe de (i) son conjoint ou Concubin ou (ii) d'une Entité commerciale dès lors que la personne physique détient un Intérêt bénéficiaire dans l'Entité commerciale.

Bonus

La rétribution payée par la Société à un Brand Affiliate en fonction du volume de Produits vendus par un Brand Affiliate, son Équipe et les Représentants commerciaux détachés dès lors que toutes les conditions requises figurant dans le Programme de performance commerciale ont été satisfaites. L'entité Nu Skin Local est cessionnaire du droit de payer les Bonus aux Brand Affiliates sur le Marché de résidence.

Brand Affiliate

Un entrepreneur indépendant autorisé par la Société en vertu du Contrat à commercialiser les Produits, à recruter d'autres Brand Affiliates et à recevoir des Bonus conformément aux conditions du Programme de performance commerciale. La relation qu'un Brand Affiliate entretient avec la Société est régie par le Contrat.

Compte Brand Affiliate

Il s'agit du compte Brand Affiliate qui se crée lorsque soit une personne physique soit une Entité commerciale instaure une relation contractuelle avec la Société.

Contrat Brand Affiliate

Le Contrat Brand Affiliate désigne le Contrat Brand Affiliate et le Contrat de parrainage international (comprenant aussi l'accord d'arbitrage obligatoire et contraignant ainsi que les dispositions diverses), les présentes Règles commerciales et administratives, le Programme de performance commerciale, et les matériels relatifs aux programmes facultatifs, tels que chacun d'entre ces documents peut éventuellement être modifié, et lesquels documents sont incorporés aux présentes par référence.

Organisation de Brand Affiliates

Toute organisation mise en place par un Brand Affiliate offrant une aide à la vente, du matériel servant à la motivation ou à la formation, des inscriptions à des sites Internet, des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale, des cours de formation, des événements destinés à la reconnaissance des mérites, des pistes de vente ou autres instruments de promotion de l'activité à un groupe donné de Brand Affiliates affiliés.

Représentant commercial

Un Brand Affiliate qui a achevé le processus formel de qualification exposé dans le Programme de performance commerciale. Les Représentants commerciaux se détachent du groupe de leur Parrain et leur volume n'est pas comptabilisé dans les volumes totaux de leur Parrain ou aux fins des conditions de maintien mais le Parrain continue de recevoir les Bonus détachés relevant du groupe suivant la définition qui en est donnée dans le Programme de performance commerciale. Veuillez vous reporter au Programme de performance commerciale pour plus de détails.

Activité commerciale

Toute activité favorisant, promouvant ou aidant l'activité d'un Compte Brand Affiliate, notamment la signature d'un Contrat Brand Affiliate, l'achat de Produits auprès de la Société ou le retour de Produits à la Société, le parrainage et/ou le recrutement de nouveaux Brand Affiliates, l'utilisation de cartes de crédit, de services d'expédition ou toute autre activité jugée par la Société, à son entière discrétion, comme constituant une promotion essentielle de l'activité de la Société.

Activité de développement commercial

Toute activité favorisant, promouvant, aidant ou soutenant de quelque façon que ce soit les affaires, le développement, les ventes ou le parrainage d'une autre Société de Vente directe, incluant en cela, mais sans s'y limiter, la vente de produits ou de services, la promotion de l'opportunité commerciale, toute apparition pour le compte de la Société de Vente Directe ou de l'un de ses représentants, permettre que votre nom soit utilisé pour commercialiser la Société de Vente Directe, ses produits, ses services ou son opportunité d'affaires, le parrainage ou le recrutement pour le compte de la Société de Vente Directe, agir en qualité de membre du conseil d'administration, de membre de la direction ou de représentant ou distributeur de la Société de Vente Directe, un intérêt portant sur la propriété, ou tout autre intérêt bénéficiaire, que l'intérêt soit direct ou indirect.

Entité commerciale

Toute entité commerciale ayant une personnalité juridique telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une fiducie ou autre forme d'organisation commerciale, légalement constituée en vertu du droit de la juridiction dans laquelle elle a été fondée.

Fiche d'Entité commerciale

Un document complémentaire réputé faire partie du Contrat Brand Affiliate. Toute Entité commerciale présentant une demande de candidature pour devenir Brand Affiliate, ainsi que toute Partie intéressée à l'Entité commerciale, doit remplir et signer une Fiche d'Entité commerciale. La Fiche d'Entité commerciale doit lister toutes les Personnes qui sont des associés, actionnaires, propriétaires, membres de la direction, administrateurs,

adhérents ou qui que ce soit d'autre ayant un Intérêt bénéficiaire dans l'Entité commerciale.

Matériels de soutien de l'activité commerciale

Toute présentation au format électronique, imprimée, audio ou vidéo ou autre matériel utilisé lors de l'offre ou de la vente des Produits, du recrutement de Brand Affiliates potentiels ou de la formation de Brand Affiliates, faisant référence à la Société, à ses Produits, au Programme de performance commerciale ou à ses appellations commerciales.

Matériels et services de soutien de l'activité commerciale

Cette expression renvoie à la fois aux Matériels de soutien de l'activité commerciale et aux Services de soutien de l'activité commerciale considérés ensemble.

Services de soutien de l'activité commerciale

Tout service ou instrument commercial venant soutenir l'offre ou la vente des Produits de la Société, le recrutement de Brand Affiliates potentiels ou la formation de Brand Affiliates.

CAC

Le Comité d'appel pour la conformité des Brand Affiliate (Compliance Appeals Committee, CAC) dont les missions sont décrites au Titre 6.

Concubin

Une personne vivant avec un Brand Affiliate comme si elle était le conjoint du Brand Affiliate, mais sans être légalement mariée.

Société

Nu Skin ou la Société désignent NSI et ses entités affiliées.

Matériels de soutien de l'activité commerciale approuvés par la Société

Les matériels de marketing désignés par écrit par la Société comme étant approuvés pour être utilisés dans des pays donnés.

Informations confidentielles

Toutes les informations à caractère privé, confidentiel et/ou protégé, qui vous sont communiquées ou dont vous prenez connaissance, concernant la Société incluant en cela, sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle, les secrets industriels, le Réseau, les informations à caractère personnel, les volumes de vente et l'historique, les manuels, protocoles, règles, procédures, la commercialisation et les informations de nature stratégique, les

logiciels informatiques, les matériels de formation, les informations à caractère financier non publiques, et toute copie, note ou extrait de chacune desdites informations, ou toute autre information considérée par la Société comme étant protégée, hautement sensible ou précieuse pour son activité.

Contrat

L'accord conclu entre un Brand Affiliate et la Société constitué du Contrat Brand Affiliate, des Fiches de l'Entité commerciale et du Contrat d'achat de Produits propre au Marché de résidence. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord et le seul accord entre la Société et un Brand Affiliate.

Convention

Une Convention est un salon professionnel approuvé par la Société et ayant directement trait à l'activité de la Société, au cours duquel les Représentants commerciaux peuvent louer un stand ou installer une exposition.

CRC

Le Comité d'audit de la conformité des Brand Affiliates (Compliance Review Committee, CRC), dont les missions sont décrites au Titre 6.

Autorité de protection des données

Tout représentant ou agent gouvernemental disposant de l'autorité requise pour faire appliquer les lois relatives à la sécurité et à la confidentialité des données.

Personne concernée

Une personne physique, dans ce cas un Brand Affiliate ou un client, dont les informations sont traitées conformément à la Politique de confidentialité de Nu Skin.

Société de Vente Directe

Une société qui utilise une force de vente constituée d'entrepreneurs indépendants vendant des produits et des services et qui rémunère les entrepreneurs indépendants suivant un plan de rétribution à un ou plusieurs niveaux pour (i) les ventes que ceux-ci effectuent en propre, et/ou (ii) les ventes d'autres entrepreneurs indépendants qui se sont engagés à l'égard des entrepreneurs indépendants à distribuer les mêmes produits et les mêmes services.

Litige

Ce terme est défini à la Section 3 du Titre 7.

Site de cybermarketing de Directeur exécutif de marque

Un site Internet qui (i) appartient à un Brand Affiliate ayant présentement le Titre de Directeur exécutif de

marque ou supérieur, est exploité par ce dernier ou contient du matériel fourni par celui-ci, et qui (ii) a été correctement enregistré auprès de la Société et fait présentement l'objet d'un Avis d'enregistrement.

Informations

L'ensemble des données traitées par la société ou un Brand Affiliate conformément aux sous-sections 2.1 et 2.2 des présentes Règles commerciales et administratives, notamment les Données personnelles et les Données sensibles.

Parrain international

Un Brand Affiliate jouissant d'une situation solide, autorisé en vertu d'un Contrat de parrainage international à agir en qualité de Parrain sur un Marché autorisé hors du marché, territoire ou autre juridiction politique dans lesquels ledit Brand Affiliate a ouvert pour la première fois un Compte Brand Affiliate auprès de la Société.

Matériels de cybermarketing

Des matériels promotionnels concernant la Société, ses Produits, ou le Programme de performance commerciale/opportunité de revenus qui n'ont pas été réalisés par la Société mais dont la publication sur des blogs personnels, des pages Facebook et des sites de réseaux sociaux a été approuvée.

Site de cybermarketing

Un « Site de cybermarketing » est tout emplacement sur Internet (a) qui est principalement utilisé (ou dont une part considérable est utilisée) pour publier ou communiquer des informations sur la Société, ses Produits ou le Programme de performance commerciale/opportunité de revenus, ou (b) qui contient des « Matériels de cybermarketing ».

Contrat de licence

Le contrat entre la Société et un Brand Affiliate Directeur exécutif de marque régissant le droit du Brand Affiliate Directeur exécutif de marque d'utiliser certaines marques de commerce et appellations commerciales de la Société dans les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque et sur Internet.

Réseau

Le Brand Affiliate et le réseau de clients de la Société et toutes les compilations de différentes listes décrivant ledit réseau ou ses membres, incluant en cela, mais sans s'y limiter, chacune et l'ensemble des coordonnées ou des informations à caractère personnel recueillies par la Société concernant les Brand Affiliates et les clients.

Marché hors résidence

Un Marché autorisé autre que votre Marché de résidence.

NSI

Nu Skin International, Inc. (NSI) est une société de capitaux des États-Unis constituée en vertu du droit de l'État de l'Utah, dont le siège social est sis à Provo, Utah, aux États-Unis d'Amérique.

Entité Nu Skin Local

La société affiliée de la Société basée sur votre Marché de résidence et qui est partie à votre Contrat Brand Affiliate. Les entités Nu Skin Local sont identifiées dans la Section 1.1 du Titre premier des présentes Règles commerciales et administratives.

Partie intéressée

Toute Personne détenant un Intérêt bénéficiaire dans une Entité commerciale ou dans un Compte Brand Affiliate.

Personne

Une personne physique ou une Entité commerciale.

Matériel publicitaire personnalisé

Cartes de visite, papier à en-tête, articles de papeterie, enveloppes, blocs-notes, étiquettes autocollantes, badges nominatifs ou cartes de fédérations de Vente Directe sur lesquels figurent imprimés les noms ou logos de la Société et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et autres coordonnées personnelles d'un Brand Affiliate.

Données personnelles

Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne naturelle identifiable est une personne qui peut être identifiée de manière directe ou indirecte, notamment par rapport à un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou encore un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

Règles commerciales et administratives

Il s'agit des règles qui régissent la manière dont un Brand Affiliate doit mener son activité telles qu'exposées dans le présent document (y compris les règles complémentaires) et qui définissent les droits et les relations des parties.

Principale partie intéressée

La Partie intéressée de l'Entité commerciale chargée de la gestion quotidienne de l'Entité commerciale et qui est désignée comme étant la seule personne autorisée pour représenter légalement l'Entité commerciale à l'égard de la Société.

Traitement

Toute opération ou ensemble d'opérations réalisé par un Brand Affiliate sur des Informations ou des ensembles d'Informations, que les moyens employés soient automatisés ou non, comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, diffusion ou autre mise à disposition, l'harmonisation ou l'association, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Produits

Les produits et les services de la Société qui sont vendus par le biais de l'entité Nu Skin Local sur chacun des Marchés autorisés.

Représentant commercial conditionnel

Un Représentant commercial conditionnel est un Représentant commercial qui n'a pas rempli les conditions de maintien du titre de Représentant commercial et qui a déjà utilisé son mois de grâce. Veuillez vous reporter au Programme de performance commerciale pour plus de détails.

Représentant commercial en qualification

Un Représentant commercial en qualification (Q1, Q2) est un Brand Affiliate qui a réussi son premier mois de qualification pour le titre de Représentant commercial (à savoir le Mois LOI) et qui est à présent parfaitement à même de se qualifier pour devenir Brand Affiliate Représentant commercial de la Société. Veuillez vous reporter au Programme de performance commerciale pour plus de détails.

Marché de résidence

Si vous êtes une personne physique, il s'agira du marché, du territoire ou autre juridiction politique du ressort duquel vous dépendez en qualité de résident légal et au regard duquel marché vous avez signé le Contrat Brand Affiliate. Si vous êtes une Entité commerciale telle qu'une société de capitaux, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou toute autre forme d'organisation commerciale, il s'agira du marché, du territoire ou autre juridiction politique dans lequel vous êtes légalement constituée en vertu du droit de votre Marché de résidence, et au regard duquel marché vous avez signé le Contrat Brand Affiliate.

Volume de ventes

Un système de points utilisé par la Société pour comparer la valeur relative des Produits dans différents marchés et différentes devises. Chaque Produit se voit attribuer un nombre de points de Volume de ventes. Veuillez vous reporter au Programme de performance commerciale pour plus de détails concernant le Volume de ventes ainsi que le calcul et le paiement des différents Bonus.

Données sensibles

Informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, les données génétiques ou biométrique, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, ou les informations relatives à des condamnations pénales et infractions.

Parrain

Un Brand Affiliate qui recrute personnellement un autre Brand Affiliate ou un Client privilégié pour l'inscrire à son Niveau 1 (le Niveau 1 inclut tous les comptes présentement parrainés par un Brand Affiliate quel que soit le titre). Veuillez vous reporter au Programme de performance commerciale pour plus de détails.

Entité désignée par un sous-traitant

Toute entité traitant des Informations pour le compte d'un Sous-traitant.

Équipe

Votre Équipe comprend votre Groupe et tous les Groupes pour lesquels vous pouvez recevoir un Leading Bonus. Veuillez consulter le Programme de performance commerciale Velocity by Nu Skin™ pour plus de détails sur les Groupes et le Leading Bonus.

Marché non ouvert

Tout marché qui n'est pas un Marché autorisé. Les Marchés non ouverts sont du ressort exclusif de Nu Skin. La liste des Marchés autorisés est publiée sur www.nuskin.com.

URL

Un localisateur uniforme de ressources (de l'anglais « Uniform Resource Locator ») ou adresse Web.

Programme de performance commerciale Velocity by Nu Skin™ (Programme de performance commerciale)

Le plan spécifiquement utilisé par la Société exposant en détails les conditions de la structure de rétribution qui s'applique aux Brand Affiliates.

Addenda B – Règles relatives aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque

1 Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque

1.1 Respect des lois et des Règles commerciales et administratives

Les Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque doivent être conformes aux présentes Règles commerciales et administratives et à toutes les lois et règlements applicables, incluant en cela le respect de tout droit de propriété intellectuelle d'autres Personnes. Vous êtes entièrement responsable du contenu de vos Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. L'enregistrement de vos Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque répond à des exigences de suivi seulement et la Société n'est nullement tenue de veiller à ce que vos Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque soient conformes aux lois et aux règlements applicables. Le processus d'enregistrement ne vaut pas avis juridique émanant de la Société et il vous est vivement conseillé de solliciter l'avis d'un avocat-conseil indépendant en ce qui concerne la légalité et la conformité réglementaire de vos Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

1.2 Identification de l'éditeur

Les Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque doivent bien mettre en avant (a) que les matériels sont « réalisés par un Brand Affiliate indépendant » en indiquant toute autre mention que la Société pourrait éventuellement exiger afin de bien préciser que les matériels sont réalisés par un Brand Affiliate, et (b) le nom et l'adresse du Brand Affiliate Directeur exécutif de marque qui publie le Matériel de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Par exemple : « Ce document a été réalisé par Pierre Martin, Brand Affiliate indépendant de Nu Skin International, Inc., 75 West Center Street, Provo, Utah 84601, États-Unis ». Vous ne pouvez pas déclarer, suggérer ou laisser entendre que les Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque ont été réalisés, approuvés, avalisés, offerts ou recommandés par la Société.

1.3 Utilisation de contenu produit par la Société

Les Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque peuvent faire appel à du contenu produit par la Société, notamment photos, vidéos et descriptions de Produits et le Programme de performance commerciale, lequel a été mis à disposition par la Société pour être utilisé (i) au niveau des Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque et (ii) sur le Marché autorisé sur lequel vous comptez utiliser lesdits matériels. L'utilisation de toute marque de commerce, appellation commerciale, slogan ou matériel sous droit d'auteur de la Société et de tout contenu produit par la Société au niveau des Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque doit être conforme aux termes exposés dans l'Accord d'autorisation des Matériels de soutien de l'activité commerciale. Si vous utilisez un contenu produit par la Société, vous ne devez pas en altérer le contenu et devez clairement faire mention du droit d'auteur de la Société sur ledit contenu. La Société se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, de révoquer le droit d'utiliser tout contenu produit par la Société.

2 Vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale réalisés par le Directeur exécutif de marque

2.1 Enregistrement obligatoire préalable à la vente

Vous devez enregistrer les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque auprès de la Société et recevoir un Avis d'enregistrement conformément aux dispositions de la Section 6 du présent Titre 3 avant de vendre aux autres Brand Affiliates.

2.2 L'objectif premier est de vendre les Produits

L'objectif premier de votre activité doit toujours être la vente de Produits à la consommation. La vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale ne doit pas devenir un centre de profit substantiel pour vous. D'une manière générale, la Société recommande de vendre les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque au prix coûtant et, dans tous les cas, leur prix doit être raisonnable. En cohérence avec ce principe, vous ne pouvez pas non plus offrir un avantage quelconque à d'autres Brand Affiliates en lien avec la vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à d'autres Brand Affiliates et clients. Par exemple, vous ne pouvez pas offrir de payer un Bonus,

directement ou indirectement, à un Brand Affiliate pour qu'il vende des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à d'autres Brand Affiliates ou clients, ni pour qu'il vous fasse part d'un acheteur potentiel de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

2.3 Sans obligation d'achats ; pas de vente à des Brand Affiliates potentiels

Vous ne pouvez pas exiger d'un Brand Affiliate potentiel qu'il achète des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale comme condition préalable à l'acquisition du statut de Brand Affiliate. Vous ne pouvez pas non plus déclarer, suggérer ou laisser entendre que :

- Les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de la Société ou de Directeur exécutif de marque sont requis ou nécessaires pour participer à l'activité ou pour réussir dans l'activité ;
- Les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de la Société ou de Directeur exécutif de marque sont requis ou nécessaires pour bénéficier du soutien et de la formation du Chef de groupe ascendant ;
- Les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque ont été réalisés par la Société ou sont offerts ou vendus par la Société ; ou
- La Société approuve, avalise ou recommande les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

Vous ne pouvez vendre aucun Matériel et service de soutien de l'activité commerciale de la Société ou de Directeur exécutif de marque à un Brand Affiliate potentiel avant que le Brand Affiliate potentiel n'ait soumis à la Société sa demande pour devenir Brand Affiliate.

2.4 Politique de retour

Dans le cadre de la vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, vous devez offrir les mêmes règles de retour qu'offre la Société pour ses Produits et ses Matériels de soutien de l'activité commerciale. Vous devez rembourser 100 pour cent du prix d'achat dans les 30 premiers jours à compter de la date de livraison, et, après ce délai, 90 pour cent du prix d'achat des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque durant le reste de la période de 12 mois.

2.5 Déclaration de communication

Avant de vendre pour la première fois des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à un Brand Affiliate, vous devez fournir audit Brand Affiliate une Déclaration de communication des Matériels de soutien de l'activité commerciale. Vous pouvez vous procurer une copie de la Déclaration de communication requise sur la rubrique « Office » du site Internet. Vous devriez visiter régulièrement le site Internet pour vous assurer de disposer de la toute dernière version de la Déclaration de communication. La délivrance d'un reçu en accord avec la Section 2.6 ci-dessous vaut acquittement de l'obligation visée à la présente Section 2.5 si ledit reçu est délivré en même temps que se fait l'achat des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

2.6 Reçu

Vous devez fournir un reçu pour tout achat de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Le reçu doit être conforme à la Section 5.3 du Titre 2 et inclure également la mention suivante :

« Aucun achat de matériels ou de services de soutien de l'activité commerciale n'est nécessaire pour devenir Brand Affiliate Nu Skin.

Ces matériels ou services de soutien de l'activité commerciale sont produits et distribués par un Brand Affiliate indépendant de Nu Skin International, Inc. et non par Nu Skin International, Inc. Bien que certains Brand Affiliates aient pu trouver utiles ces produits et services dans le cadre de leur activité Nu Skin, ceux-ci ne sont pas requis pour être Brand Affiliate et leur achat n'est pas gage de succès. Votre refus d'acheter ces articles sera sans conséquences sur la responsabilité de votre Chef de groupe ascendant de vous apporter du soutien et de vous fournir des formations. Nu Skin International, Inc. n'approuve pas, n'avalise pas ni ne recommande ou soutient ces matériels et services. Vos dépenses concernant ces articles devraient être raisonnables et le montant de vos dépenses devrait être proportionnel au volume de vos activités et de vos ventes.

Au cas où vous souhaiteriez retourner les matériels ou services de soutien de l'activité commerciale, vous pourrez obtenir un remboursement seulement auprès du Brand Affiliate indépendant qui vous a vendu les matériels ou services de soutien de l'activité commerciale. Vous pouvez annuler votre achat à tout moment dans un délai de 14 jours à dater de la livraison pour obtenir le remboursement intégral du prix d'achat. Une fois ce délai de 14 jours écoulé, vous aurez droit à un remboursement à hauteur de 90 pour cent du prix d'achat si vous retournez les

matériels ou services de soutien de l'activité commerciale au vendeur à l'adresse figurant sur le présent reçu dans les 12 mois à compter de la date de l'achat. »

Au cas où vous fourniriez des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque sur abonnement ou autre méthode suivant laquelle le Brand Affiliate n'a pas, à chaque achat, à faire une requête active (p. ex. : une commission mensuelle d'accès Internet), vous devrez alors inclure la phrase suivante dans le reçu décrit ci-dessus concernant l'abonnement initial ou première commande et tout reçu successif : « Vous pouvez mettre fin à votre [commande/abonnement, etc.] à tout moment moyennant avis par écrit ou au format électronique à [insérer le nom et les coordonnées (adresse e mail comprise)]. »

2.7 Respect des lois

La vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque et la prestation de tout Service de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque doivent être conformes aux présentes Règles commerciales et administratives et à toutes les lois et règlements applicables, incluant en cela, mais sans s'y limiter, les lois relatives à la protection de la vie privée des consommateurs, à la protection des données, aux règlements interdisant les appels, aux règlements relatifs à la lutte contre le spam et toute loi relative à la protection des consommateurs y afférente. Vous êtes entièrement responsable du respect de toutes les lois applicables et vous serez redevable envers la Société si la Société devait encourir une quelconque responsabilité en conséquence de votre inobservance. Vous êtes vivement encouragé à vous adresser à votre avocat-conseil personnel concernant votre respect de ces lois et règlements. Le fait que la Société puisse revoir les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque et qu'elle puisse demander d'apporter des modifications auxdits matériels ne veut pas dire pour autant que l'examen par la Société et son autorisation à la vente desdits Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque constituent un avis juridique émanant de la Société ou une déclaration, sous quelque forme que ce soit, que les matériels sont conformes à toutes les lois applicables.

2.8 Prix raisonnable

Vous devez veiller à ce que tous les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque que vous vendez à un autre Brand Affiliate soient raisonnablement proportionnels, en termes de quantité et de coût, au volume des ventes et au niveau de Bonus dudit Brand Affiliate. Vous ne pouvez pas encourager un Brand Affiliate à s'endetter pour acheter soit des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de la Société soit des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

2.9 Pas d'activité de vente lors d'événements de la vie d'entreprise

Vous ne pouvez exposer, promouvoir ou vendre aucun Matériel et service de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque lors de réunions ou d'événements entièrement ou partiellement parrainés et organisés par la Société.

2.10 Sites Internet

Bien que vous puissiez consentir à d'autres Brand Affiliates d'utiliser votre site Internet et leur facturer des frais raisonnables pour couvrir vos coûts de prestation du service, vous ne pouvez pas vendre de sites Internet à réplique ou des sites calques à d'autres Brand Affiliates sans l'approbation écrite préalable de la Société.

2.11 Rétenion de droits par la Société ; Clauses restrictives

(a) Votre droit de vendre les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à d'autres Brand Affiliates est soumis à la condition que vous conveniez que toutes les informations concernant les Brand Affiliates qui achètent les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque demeurent la propriété de la Société, y compris leurs coordonnées. Au cas où vous résilieriez votre Compte Brand Affiliate, vous acceptez de : (i) retourner immédiatement à la Société, ou détruire, toutes lesdites informations et toutes copies de ces dernières ; et de (ii) ne pas utiliser ces informations dans quelque autre but que ce soit.

(b) En contrepartie de ce que la Société vous autorise à commercialiser et à vendre des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque à ses Brand Affiliates, vous convenez, par les présentes, qu'au cours de la période pendant laquelle vous êtes Brand Affiliate et pendant deux ans par la suite, vous ne recruterez, débaucherez ni ne parrainerez d'aucune façon, tant directement qu'indirectement, aucun Brand Affiliate (y compris quiconque vous achèterait des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque), dans le but (i) d'instaurer une relation avec une Société de Vente Directe, (ii) de promouvoir, vendre ou acheter les produits ou les services de cette dernière, (iii) de participer en qualité de vendeur à celle-ci, (iv) ou de, quoi qu'il en soit, vous associer à cette même société, ni n'encouragez quelque Brand Affiliate ou client que ce soit à agir de la sorte ou à résilier sa relation avec la Société. La présente obligation survivra à la résiliation du Contrat.

2.12 Registres

Vous devez garder des registres précis et complets de toute vente de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, incluant en cela les justificatifs financiers documentant les coûts de production et les bénéfices générés par la vente des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. À la demande de la Société, vous devrez mettre ces registres à la disposition de la Société qui procédera à un audit afin de confirmer si vous respectez les présentes Règles commerciales et administratives concernant la vente de tout Matériel et service de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Vous devez vous plier rapidement et sans réserves à toute demande d'audit des registres de votre Compte Brand Affiliate.

3 Enregistrement des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque

3.1 Demande d'enregistrement

(a) Pour enregistrer des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, il vous faut présenter une Demande d'enregistrement auprès de la Société assortie d'une copie des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque que vous proposez et de la documentation à l'appui. La Demande d'enregistrement contient des termes et des conditions supplémentaires qui régissent la production et la distribution par vos soins de vos Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. L'Avis d'enregistrement émis au regard d'une Demande d'enregistrement expire après deux ans à compter de la date d'émission. Jusqu'à son expiration, toute proposition supplémentaire de Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque sera traitée comme en cours consignée auprès de la Société. À l'expiration d'un Avis d'enregistrement, vous devrez soumettre une nouvelle Demande d'enregistrement pour poursuivre l'utilisation de tous Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque précédemment soumis ou pour présenter tout nouveau Matériel et service de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

(b) Vous pouvez vous procurer la Demande d'enregistrement sur le site Internet, dans la rubrique « Office », ou en appelant votre Chargé de compte. La Société pourrait exiger que vous apportiez des changements aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque que vous avez proposés, si bien qu'il vous convient de ne pas produire de multiples copies des matériels ni d'engager d'autres frais significatifs avant d'avoir reçu un Avis d'enregistrement de la Société. À défaut, vous pourriez devoir détruire lesdites copies, payer la réimpression des Matériels de soutien de l'activité commerciale de Directeur

exécutif de marque ou, en tout état de cause, encourir des frais superflus ou le double des frais, lesquels ne vous seront pas remboursés par la Société.

3.2 Documentation supplémentaire ; Droit de révision ; Modifications

Sur réception d'une Demande d'enregistrement, la Société examinera la demande et le matériel présenté et vous indiquera toute modification nécessaire, le cas échéant, à apporter aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque qu'elle estime convenir, et ce, à son entière discrétion. La Société pourrait vous demander des documents supplémentaires, des pièces à l'appui et des avis juridiques si elle le juge approprié. La Société a également le droit d'examiner à tout moment vos Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque, et même de procéder à des examens ultérieurs après l'émission de l'Avis d'enregistrement. Vous devez fournir à la Société tout mot de passe ou identifiant dont la Société pourrait avoir besoin pour examiner les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. En fonction de tous lesdits examens, la Société peut exiger que vous fassiez des modifications aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque suivant ce que la Société juge approprié à son entière discrétion. Si la Société vous avise de la nécessité d'apporter une quelconque modification, vous devez promptement apporter lesdites modifications aux Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque et vous ne pourrez plus utiliser, offrir, vendre ou assurer la prestation de tous Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque qui n'ont pas été modifiés conformément aux instructions de la Société.

3.3 Droits de demande d'enregistrement

La Société peut imposer le paiement de droits raisonnables pour l'enregistrement des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque.

3.4 Avis d'enregistrement

Suite à l'examen de la Demande d'enregistrement, la Société décidera si délivrer un Avis d'enregistrement concernant les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale du Brand Affiliate faisant l'objet de la demande. La Société a le droit de prendre cette décision à son entière discrétion et n'a aucune obligation de délivrance d'un Avis d'enregistrement pour une Demande d'enregistrement et peut, à son entière discrétion, refuser de délivrer un Avis d'enregistrement. En pareil cas, vous ne pourrez pas utiliser, offrir, vendre ou assurer la prestation des Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque faisant l'objet de la Demande d'enregistrement. Au cas où la Société déciderait de délivrer un Avis d'enregistrement, elle

vous délivrera l'Avis d'enregistrement à l'adresse figurant dans la demande.

3.5 Renouvellement de l'enregistrement ; Révocation

(a) L'Avis d'enregistrement mentionnera la date d'expiration de l'Avis d'enregistrement. Vous ne pouvez pas continuer d'utiliser, offrir, vendre ou assurer la prestation de tout Matériel et service de soutien de l'activité commerciale relevant d'un Avis d'enregistrement qui a expiré, à moins que vous n'ayez soumis à nouveau à la Société les matériels pour qu'ils soient enregistrés et que vous n'ayez reçu un nouvel Avis d'enregistrement de la Société pour lesdits Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque. Les matériels que vous souhaitez renouveler seront soumis dans le cadre que votre Demande d'enregistrement en cours consignée auprès de la Société et seront traités en accord avec cette même procédure. Si votre Demande d'enregistrement a expiré, vous devrez présenter une nouvelle Demande d'enregistrement assortie de tout Matériel et service de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque que vous souhaitez renouveler.

(b) Sans égard pour quoi que ce soit de contraire aux présentes Règles commerciales et administratives, la Société se réserve le droit de résilier et de révoquer, à tout moment et à son entière discrétion, tout Avis d'enregistrement. En cas de révocation de l'Avis d'enregistrement, vous devrez immédiatement cesser d'utiliser ou de distribuer les Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque concernés. La Société n'est responsable d'aucun coût que vous pourriez avoir encouru pour la production de vos Matériels et services de soutien de l'activité commerciale de Directeur exécutif de marque faisant l'objet de l'Avis d'enregistrement révoqué et n'en remboursera aucun.

© 2019 NSE PRODUCTS, INC.